

« Égalités/inégalités – justice »

Parties 5 et 6 : Des inégalités en Suisse ?

Ruedi Meier
Dr en économie publique/urbaniste ETH-Z
Bürglenstrasse 35, 3006 Berne

Commentaires à :
ruedimeier@bluewin.ch

Plus d'informations : www.ruedimeier.ch

Collaboration rédactionnelle :
Mark Wyler Dr oec.
HSG

État au 4 décembre 2025

Welletenstrasse 23, 5023 Biberstein

Aperçu

Partie 1 : Évolutions internationales

Partie 2. Répercussions des inégalités de revenus et de fortune sur les conditions de vie telles que la santé, l'éducation et la démocratie.

Partie 3.1 : Dynamique et facteurs des processus de développement et de croissance pour un meilleur équilibre entre les pays, en particulier pour les pays peu développés. Causes et obstacles des pièges de pauvreté persistants.

Partie 3.2 : Augmentation disproportionnée du nombre de personnes riches et très riches : raisons techniques, économiques et politiques, facteurs et dynamiques.

Partie 3.3 : Facteurs individuels : causes des inégalités de revenus et de patrimoine

Partie 4 : Perspectives Domaines d'action.

Partie 5 : Inégalités en Suisse ? Salaires, revenus, fortune. Les super-riches. La pauvreté . Partie 6 : Perspectives Inégalités en Suisse ? Éliminer les inégalités en Suisse ? Mais comment ? Annexe 1 : Glossaire

Annexe 2 : Principales sources

Annexe 3 : Portails de données

Annexe 4 : Exposés de Ruedi Meier : « Énergie/climat », « Le modèle suisse », « Migration », « Europe ».

Table des matières : Partie 5

Résumé / Conclusion / Définitions Partie 5	Transparents	4	-	8
1. Évolution des salaires en Suisse ; répartition du travail rémunéré et non rémunéré	Transparents	9	-	18
2. Évolution des revenus en Suisse	Transparent	19		
3. Évolution du patrimoine en Suisse	Transparents	20	-	23
4. Digression Analyse des données - Données fiscales suisses : seulement la moitié de la vérité	Transparent	24		
5. Fortune des « super-riches »	Transparents	25	-	27
6. Les super-riches selon la structure familiale et le sexe – comment devient-on super-riche ?	Transparents	28	-	29
7. Mobilité des revenus en Suisse ; forte mobilité sociale	Transparents	30	-	32
8. La pauvreté en Suisse. Comparaison européenne. Causes. Lutte contre la pauvreté, sans-papiers	Transparents	33	-	38
9. Revenu de base inconditionnel ? Assurance générale contre le chômage ?	Transparents	39	-	43
10. Rôle des recettes/dépenses publiques, effets distributifs	Transparents	44	-	53

- **L'analyse suivante des inégalités sociales et économiques en Suisse présente l'évolution des salaires, des revenus et de la fortune, examine de manière critique les données fiscales, étudie la situation des super-riches et aborde la question de la pauvreté et l'importance de la mobilité sociale.** La **politique fiscale et la politique en matière de prélèvements** sont expliquées en détail et une comparaison internationale permet de constater que **la redistribution est relativement faible en Suisse. Diverses réformes fiscales ont été mises en œuvre en faveur des personnes à revenus élevés, des sociétés de capitaux et des personnes fortunées.**
- **Évolution des salaires :** ces dernières années, les **salaires les plus élevés ont fortement augmenté. En revanche, les salaires réels des groupes à revenus faibles et moyens stagnent et une perte de pouvoir d'achat significative a été observée entre 2020 et 2023.** Cela a conduit à une augmentation des inégalités de revenus. À conditions égales, **les salaires des femmes restent inférieurs à ceux des hommes.** Au cours des dernières décennies, les **femmes** ont toutefois **légèrement amélioré leur situation salariale** par rapport aux hommes.
- **La hausse relativement faible des salaires réels des larges couches de la population** – seulement **+13 %** depuis 1991, **soit +0,4 % par an en moyenne** – contraste avec une **augmentation** nettement plus importante **de la productivité, qui atteint +46 %.** Après la Seconde Guerre mondiale et jusqu'aux années 70, il allait de soi que les gains de productivité étaient partagés avec les salariés. À partir des années 80, en revanche, les **bénéfices** des entreprises, des détenteurs de capitaux et de biens immobiliers ainsi que les salaires les plus élevés ont augmenté de manière supérieure à la moyenne. Une petite minorité a **été** la principale **bénéficiaire des gains de productivité.**
- La **répartition des revenus** s'est déjà **déplacée au début du siècle dernier en faveur des « 10 % supérieurs » ou du « 1 % ».** De **1980 à 2023**, les **revenus des « 10 % les plus riches »** ont augmenté **de 16 %** et ceux **du « 1 % le plus riche » de 50 % (passant de 8 % à 12 %),** soit une hausse **bien** supérieure à la moyenne. L'Institut für Wirtschaftspolitik (IWP/Lucerne) interprète cette augmentation comme faible et y voit un « cas particulier suisse », ce qui ne peut toutefois pas être dit pour le « top 1 % » avec une augmentation de 50 % : les tendances internationales se répercutent également en Suisse.
- **À conditions égales, les salaires des femmes restent inférieurs à ceux des hommes, même si un léger rapprochement a eu lieu. Les femmes effectuent en outre une part supérieure à la moyenne du travail non rémunéré.**

Résumé / Conclusion Partie 5 (2/4)

- Depuis 1980, la concentration des fortunes s'est nettement accentuée en Suisse : les 1 % et les 10 % les plus riches ont vu leur part du patrimoine total augmenter. Cette évolution s'explique par l'inflation des actifs, c'est-à-dire la hausse supérieure à la moyenne des cours des actions et des prix de l'immobilier, due notamment à la politique monétaire expansionniste. La croissance plus forte des fortunes les plus élevées a également été favorisée par la politique fiscale, qui a réduit la progressivité des taux d'imposition sur le revenu et la fortune des particuliers et des sociétés de capitaux.
- Données fiscales et analyse : l'évaluation des données fiscales suisses montre que les statistiques officielles sur la fortune sont incomplètes, car les fonds des caisses de pension et la « fortune occulte » ne sont notamment pas suffisamment pris en compte.
- En Suisse, la charge fiscale et sociale totale est neutre en termes de répartition, voire légèrement régressive, car les primes d'assurance maladie sont indépendantes du revenu et les cotisations sociales sont en partie plafonnées. Les analyses correspondantes sont réalisées par l'OCDE, l'Union syndicale suisse (USS) et le réseau de réflexion Denknetz.
- D'autres analyses de l'Office fédéral de la statistique montrent que les revenus du marché sont devenus plus inégaux depuis 2000, c'est-à-dire que le coefficient de Gini est passé de 0,4 à 0,45, mais que les transferts sociaux ont entraîné une réduction à 0,3.
- Il existe de très grandes différences régionales en matière de charge fiscale. Les cantons de Zoug, Schwyz et Nidwald, par exemple, appliquent des taux d'imposition nettement plus bas pour les hauts revenus que les cantons du Jura, de Berne, de Bâle ou de Vaud.
- Les super-riches et la mobilité : la Suisse abrite de nombreux super-riches, dont la plupart sont originaires de l'étranger et bénéficient de nombreux privilèges fiscaux.
- L'héritage joue un rôle très important dans plus de 50 % des cas pour les fortunes très élevées. Seule une minorité de milliardaires a constitué sa fortune par ses propres moyens.

Résumé / Conclusion Partie 5 (3/4)

- **Les analyses de mobilité** montrent qu'en Suisse, la « **mobilité des revenus** » est **élevée** en comparaison internationale : les enfants issus de **milieux moins privilégiés** peuvent atteindre **des revenus égaux, voire supérieurs**, à ceux des milieux « aisés ». Le **système éducatif dual**, caractérisé par **une grande perméabilité** et **des possibilités de formation continue**, joue ici un rôle central. La situation est **moins favorable** en Suisse en matière d'**opportunités éducatives** : les enfants issus de familles d'universitaires suivent généralement les traces de leurs parents et font également des études supérieures.

Il est **essentiel pour la société** que **tous les individus** puissent **bénéficier des mêmes chances en matière d'éducation** et ne soient pas **en être empêchés** par **des conditions différentes** (famille, société, économie).

- **La pauvreté en Suisse** n'est pas un phénomène marginal et touche environ 8 % de la population, soit quelque 700 000 personnes, dans ce pays riche. Les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes peu qualifiées sont particulièrement vulnérables. Les primes d'assurance maladie représentent une charge importante pour les ménages à faibles revenus. **Caritas propose** un vaste programme de **lutte contre la pauvreté** : **un travail décent** avec un salaire permettant de subvenir à ses besoins, des modèles et des horaires de travail favorables à la famille, **l'égalité des chances en matière d'éducation, un système de santé accessible à tous et des logements abordables**.
Les coûts publics et privés ne sont pas estimés dans le cadre du programme de Caritas. Ils devraient s'élever à **plusieurs milliards de francs** pour la Confédération, les cantons et les communes. Les dépenses supplémentaires – qui doivent bien sûr être financées – sont **compensées par des avantages sociaux et économiques** considérables. Dans une perspective optimiste, les dépenses nécessaires pourraient éventuellement être compensées par les recettes fiscales supplémentaires qui en résulteraient, ce qui se traduirait par un excédent dans les « caisses de l'État ».
- Un « **revenu de base inconditionnel** » est clairement rejeté tant du point de vue économique que social, car il serait soit **beaucoup trop coûteux** et impossible à financer, soit **extrêmement bureaucratique**, avec **des effets de redistribution** discutables, voire **négatifs, et des incitations totalement erronées**.

Résumé / Conclusion Partie 5 (4/4)

- On parle peu **des quelque 100 000 sans-papiers** – personnes sans statut de séjour valable – qui vivent en Suisse. Ils vivent dans **l'insécurité** et, pour la plupart, dans **la pauvreté**, avec un salaire médian faible d'environ 1 500 CHF par mois. Sans assurance sociale, ils occupent souvent des logements plutôt médiocres à des loyers élevés. Une **motion parlementaire** déposée à l'été 2025 demande que la **migration « illégale »** soit **combattue**. Une alternative consisterait à **discuter et à mettre en œuvre** une « **régularisation** » des **sans-papiers**, **accompagnée d'un renforcement de l'application de la migration légale**. La **suppression des conditions de travail et de logement illégales améliorerait non seulement considérablement les conditions de vie des sans-papiers, mais permettrait également à l'État d'augmenter considérablement ses recettes grâce aux salaires imposables, aux cotisations sociales, etc.**
- Une « **assurance générale de gain (AEG)** » **uniforme pourrait regrouper les différentes assurances sociales** (AVS, AI, AC, caisses-maladie, etc.), ce qui **réduirait les complexités, les inefficacités et les inégalités de traitement**. Les interfaces et les doublons pourraient être supprimés, ce qui **se traduirait par de meilleures prestations**, mais aussi **par des économies**. Les initiatives politiques en faveur d'une AEG n'ont pour l'instant guère été prises en compte. Compte tenu de l'importance croissante de l'État social, avec une part du PIB et une part de l'État qui devraient augmenter, elles mériteraient une analyse beaucoup plus sérieuse et, au minimum, la mise en œuvre de mesures partielles telles que l'utilisation ciblée de l'IA.
- **Conclusion** : l'évolution inégale des revenus et des fortunes en Suisse entraîne des tensions sociales et limite les chances d'une partie de la population. Malgré la puissance économique et la qualité de vie élevée, il existe des problèmes structurels qui favorisent la pauvreté et les inégalités. La politique fiscale et sociale de la Suisse n'a actuellement qu'un effet redistributif limité, alors que la responsabilité de réduire les inégalités sociales devrait être davantage assumée au niveau politique et abordée par des mesures ciblées. Un ensemble équilibré de réformes dans les domaines de la politique salariale, de l'éducation, de l'État social et, en particulier, de la politique financière et fiscale est nécessaire pour réaliser une plus grande égalité des chances et garantir la durabilité sociale. Plus d'informations à ce sujet dans la partie 6.

Définitions : **revenu professionnel/salaires**. Revenu.

- **Revenu du travail – salaires** : revenus provenant d'un travail indépendant ou salarié/d'une activité lucrative.
- **Revenu** : revenu provenant de **la possession de biens mobiliers et immobiliers** - **Revenu du capital** :
 - **Intérêts** sur l'épargne
 - **Dividendes** d'actions
 - Revenus provenant de la **location** ou **bail** de biens immobiliers.

Übersicht der Einkommenskomponenten und Einkommensstufen

T 1

+ Erwerbseinkommen

+ Einkommen aus Vermögen und Vermietung

= **Primäreinkommen**

Vortransfereinkommen

+ Renten und Sozialleistungen

+ monetäre Überweisungen von anderen Haushalten

} **Transfereinkommen**

= **Bruttoeinkommen**

– obligatorische Transferausgaben

– monetäre Überweisungen an andere Haushalte

} **Transferausgaben**

= **Verfügbares Einkommen**

Nachtransfereinkommen

– übrige Versicherungen, Gebühren und Übertragungen

– Konsumausgaben

+ sporadische Einkommen

= **Sparbetrag**

© BFS 2022

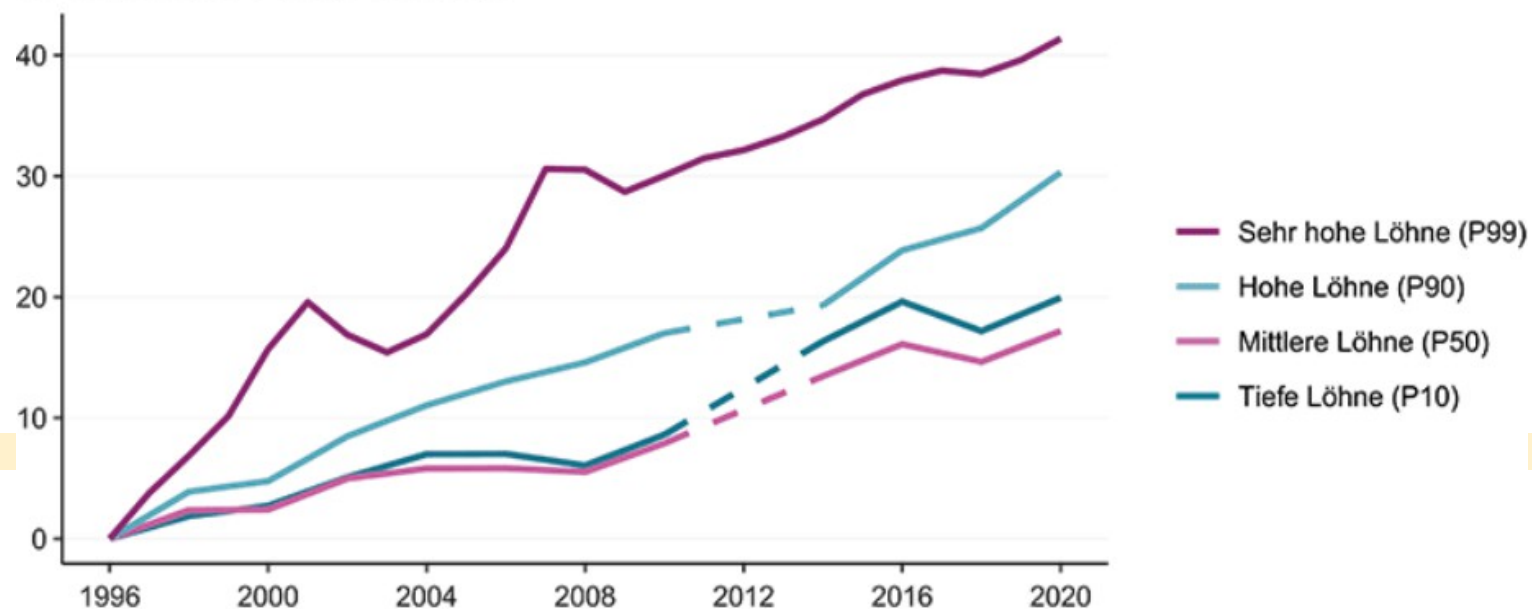
Évolution des salaires réels dans le secteur privé entre 1996 et 2020 :

« Top 1 % » : + 42 %. « Top 10 % » : + 30 %. « Salaires moyens (P50) » : + 18 %. « Salaires bas (P10) » : + 20 %.

Les salaires les plus élevés connaissent la plus forte augmentation : 1,8 % par an. Les salaires bas augmentent légèrement plus que les « salaires moyens » : 0,7 % par an.

Source : <https://kof.ethz.ch/news-und-veranstaltungen/kof-bulletin/kof-bulletin/2023/03/weshalb-entstand-in-der-schweiz-anders-als-in-deutschland-kein-grosser-tieflohnsektor-eine-auslegeordnung.html>

G 1: Reales Wachstum der Stundenlöhne nach Perzentilen
in Prozent, 1996–2020, Privatsektor



Anmerkung: Bei den LSE-Daten 2012 gibt es ungeklärte Fragen zur Datenqualität, deshalb wird dieses Jahr hier nicht gezeigt. Die Löhne beim 99. Perzentil werden seit 2012 nicht mehr öffentlich publiziert, aus diesem Grund werden stattdessen für die ganz hohen Löhne Daten der AHV-Einkommensstatistik verwendet.

Quellen: Lohnstrukturerhebung, BFS (10. bis 90. Perzentil); AHV-Einkommensstatistik, BSV (99. Perzentil).

Explications de cette évolution inégale :

- **Évolution technologique** (numérisation, automatisation) : augmentation de la demande en main-d'œuvre hautement qualifiée.
- **Croissance trop lente** pour les travailleurs hautement qualifiés : les salaires augmentent plus que la moyenne par rapport à ceux des personnes ayant un niveau de formation moyen.
- **Automatisation des tâches routinières** : baisse de la demande pour les professions de niveau de formation moyen (P50). Les salaires correspondants ont augmenté moins que la moyenne.

Autres explications de cette évolution inégale

Source : <https://kof.ethz.ch/news-und-veranstaltungen/kof-bulletin/kof-bulletin/2023/03/weshalb-entstand-in-der-schweiz-anders-als-in-deutschland-kein-grosser-tieflohnsektor-eine-auslegeordnung.html>

Mondialisation : la Suisse a besoin d'une main-d'œuvre hautement qualifiée :

- **Accélération des mutations technologiques. Concurrence mondiale** croissante : délocalisation de la production vers des pays à bas salaires. Rehaussement de la demande restante avec **des fonctions de siège social** : augmentation des salaires élevés, diminution des salaires moyens et bas en Suisse.
- **Différences de productivité croissantes** entre les entreprises internationales et locales : augmentation des salaires élevés, des expatriés, etc.
- Il n'y a **pas de consensus** sur la **pondération** de la pertinence des différents points.
- **L'évolution relativement équilibrée des salaires en Suisse** par rapport à d'autres pays d'Europe occidentale « ne peut guère s'expliquer uniquement par les mutations technologiques ou la mondialisation » (Schüpbach/KOF).

Facteurs institutionnels avec mesures d'accompagnement :

- **Augmentation des CCT avec négociations salariales collectives** : la couverture des rapports de travail par les CCT est passée de 38 à 49 points de pourcentage entre 2001 et 2012. En Allemagne et en Grande-Bretagne, le taux de couverture des CCT a nettement diminué.

Importance accordée au système de formation professionnelle proche du marché du travail et aux possibilités de formation continue :

- les personnes sans diplôme universitaire peuvent suivre le rythme des changements technologiques : les technologies ont des effets différents.

Assurances chômage plus généreuses : une bonne couverture sociale réduit la pression exercée sur les salariées pour qu'elles acceptent (immédiatement) n'importe quel emploi et n'importe quel salaire.

Besoin de recherche. Questions en suspens ?

- **Cartel international pour les salaires élevés** : les détenteurs de capitaux et les cadres supérieurs se rejoignent (cf. également Milanovic 2025) et occupent une position forte en matière salariale.
- **Les syndicats se concentrent fortement sur les bas salaires.**

Salaires réels indexés de 2014 (=100) à 2022

Union syndicale suisse/USS.

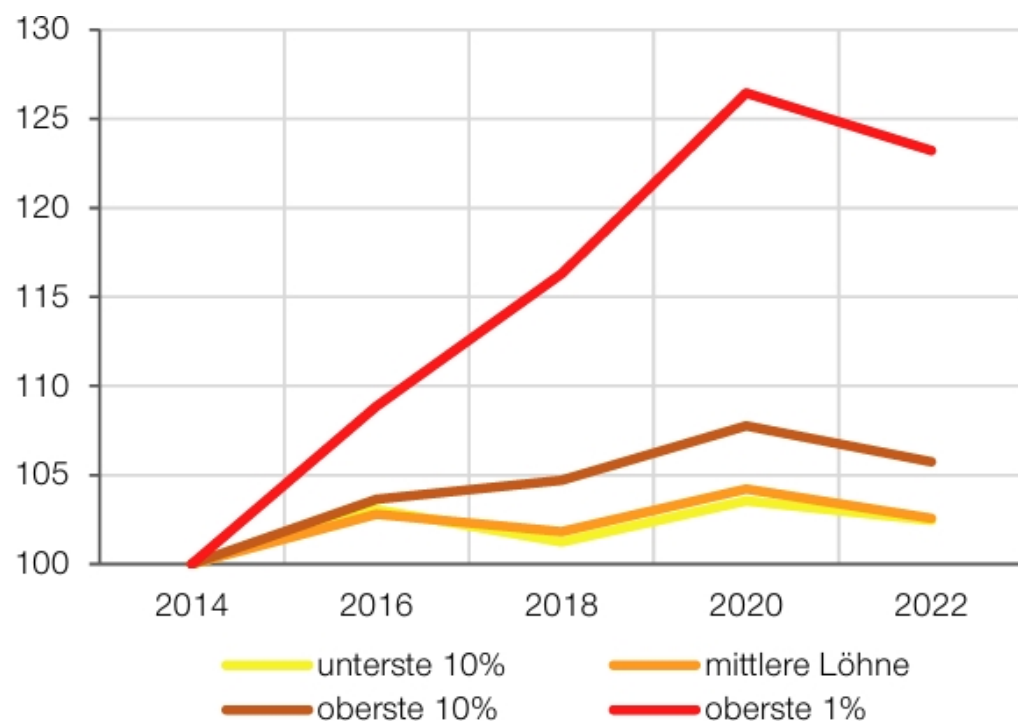
« Salaires du top 1 % » (55 000 bénéficiaires) : + 23,2 %

« Top 10 % » : + 6 %

« Salaires les plus bas/moyens » : + 2,5 %

Source : https://www.sgb.ch/fileadmin/redaktion/docs/mk-cp/240426_Verteilung-Repartition/240426_Verteilungsbericht_2024.pdf

Salaires réels, indexés sur 2014=100. Depuis 2014, les salaires réels des 55 000 personnes les mieux rémunérées ont augmenté de 23,2 %. Les salaires inférieurs et moyens ont augmenté d'environ 2,5 %.



Rapport de l'USS : explications, revendications :

- « La politique fiscale et salariale va clairement dans la mauvaise direction. Les revenus faibles et moyens en font les frais. Leurs **salaires réels** stagnent, tandis que le poids des primes d'assurance maladie augmente. Les nantis en sont les bénéficiaires. Les **salaires les plus élevés ont fortement augmenté**.
- Les salaires réels bas et moyens risquent de connaître une « décennie perdue ». En termes réels, ils ne sont aujourd'hui pas beaucoup plus élevés qu'en 2016.
- La raison principale : de nombreux employeurs facturent des prix plus élevés à leurs clients, mais n'accordent pas à leurs employés la compensation du renchérissement.
- Après déduction des impôts et des frais de logement, les personnes à revenus normaux et modestes ont aujourd'hui moins d'argent pour vivre qu'en 2016.**

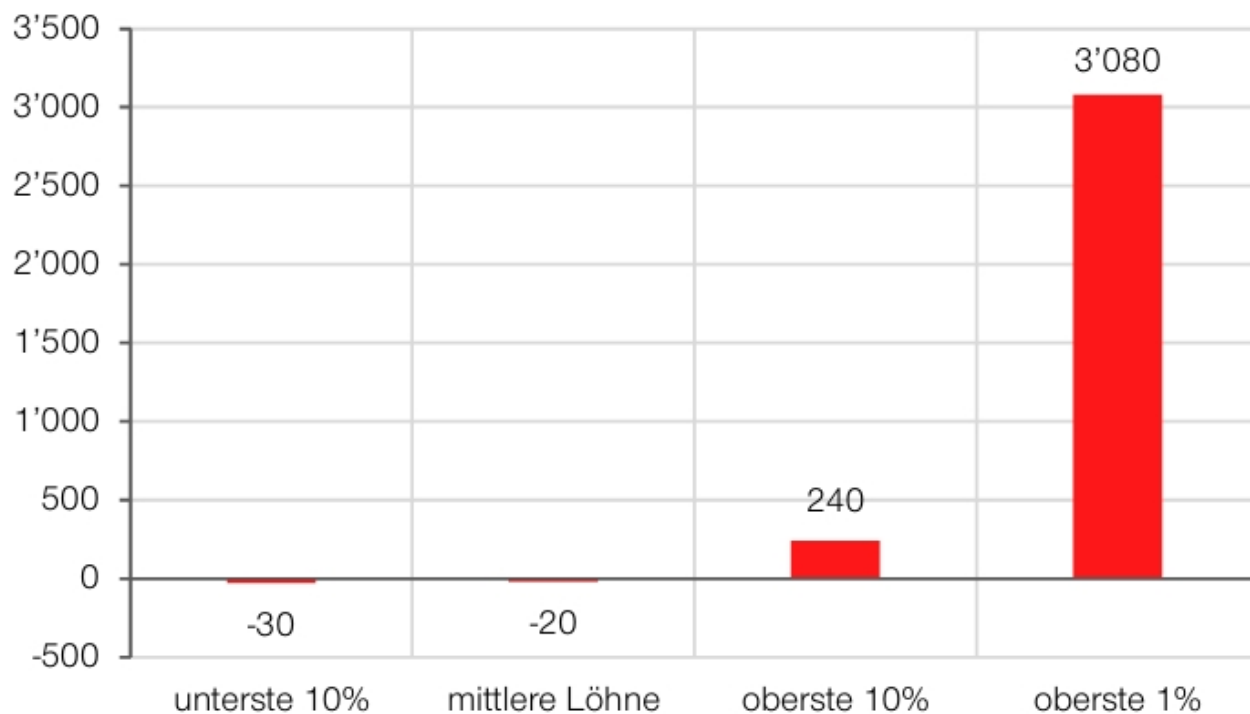
Quelle: BFS, Berechnungen SGB

Augmentation du salaire réel par mois entre 2016 et 2022 en CHF aux prix de 2022

Salaires « inférieurs » et « moyens » : légère baisse en termes réels entre 2016 et 2022

Les salaires du « top 1 % » – 55 000 employés – ont augmenté de 3 080 CHF par mois, soit **près de 37 000 CHF par an.**

En francs aux prix de 2022, arrondis à 10 francs. Alors que les salaires bas et moyens ont légèrement baissé en termes réels entre 2016 et 2022, les 55 000 actifs les mieux rémunérés gagnent plus de 3 000 francs supplémentaires par mois.



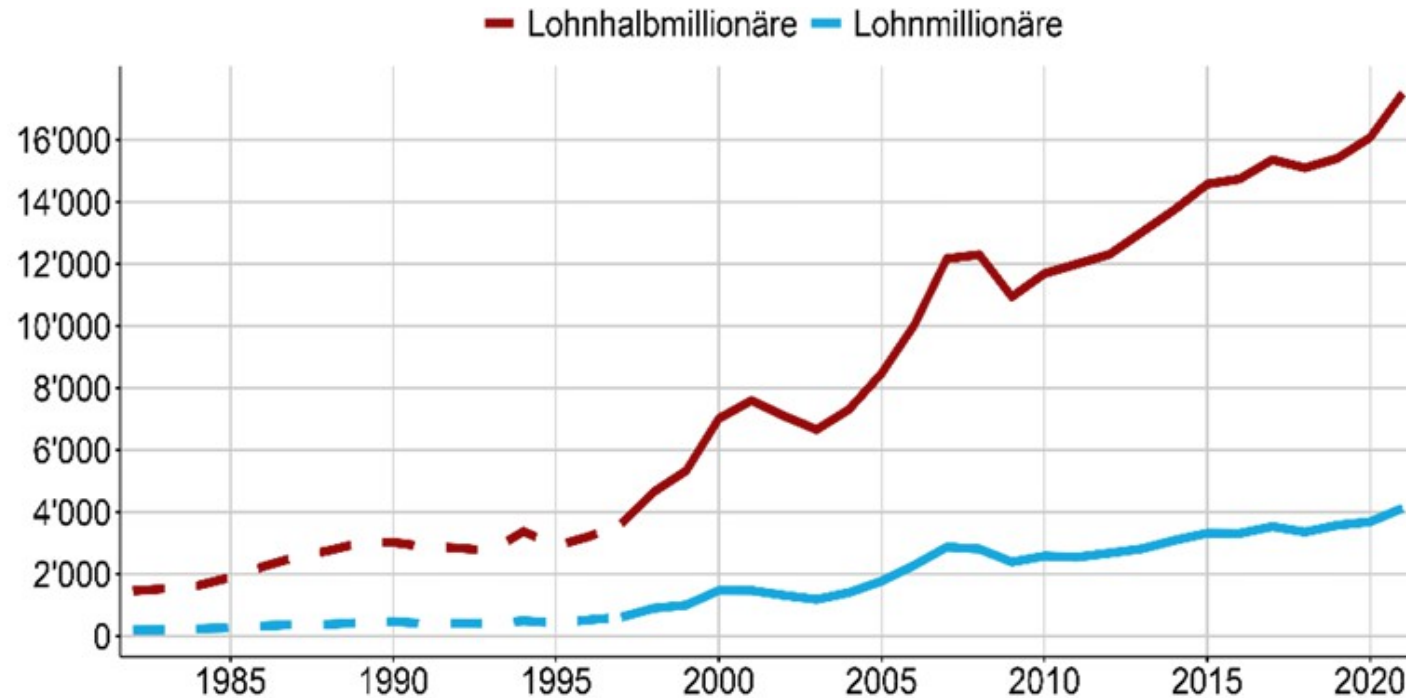
Quelle: BFS, Berechnungen SGB

Commentaire de l'USS :

- « Un **changement** s'impose dans la politique suisse en matière de salaires et de revenus. Les salaires réels des **personnes à revenus normaux et modestes doivent augmenter de manière significative.** »
- Toute personne ayant suivi un **apprentissage** doit gagner au moins **5 000 francs par mois.**
- **De manière générale, les salaires doivent s'élever à au moins 4 500 francs.**
- Ces augmentations salariales sont possibles d'un point de vue économique. Les résultats et les marges des entreprises sont bons. »

De plus en plus de millionnaires salariaux

Nombre de cotisants selon le décompte AVS aux prix de 2021. **Masse salariale totale en Suisse en 2024 selon l'AVS : 445 milliards de francs suisses.**



Quelle: AHV-Einkommensstatistik BSV¹

Considérations illustratives :

- « Pour la première fois en Suisse, plus de 4 000 personnes ont un salaire annuel d'un million de francs ou plus. » :
 - Avec une moyenne de 2 millions de CHF (hypothèse ?)
= total d'environ 8 milliards de CHF, soit près de 2 % de la masse salariale totale.
- « 17 000 personnes ont perçu un salaire annuel d'au moins 0,5 million de francs suisses. » :
 - Avec une moyenne de 0,75 million de CHF (hypothèse ?) = Total d'environ 8,5 milliards de CHF, soit environ 2 % de la masse salariale totale.
- Si les salaires des demi-salaires et
 - > Si l'on divisait par deux la fortune des millionnaires (soit une perte de 8,5 milliards de francs) et que l'on « répartissait » cette somme entre les autres salariés (4 millions de personnes travaillant à temps plein), ceux-ci recevraient en moyenne environ 2 % de salaire en plus par an, soit environ 2 100 francs.

Part du revenu du travail des femmes en Suisse.

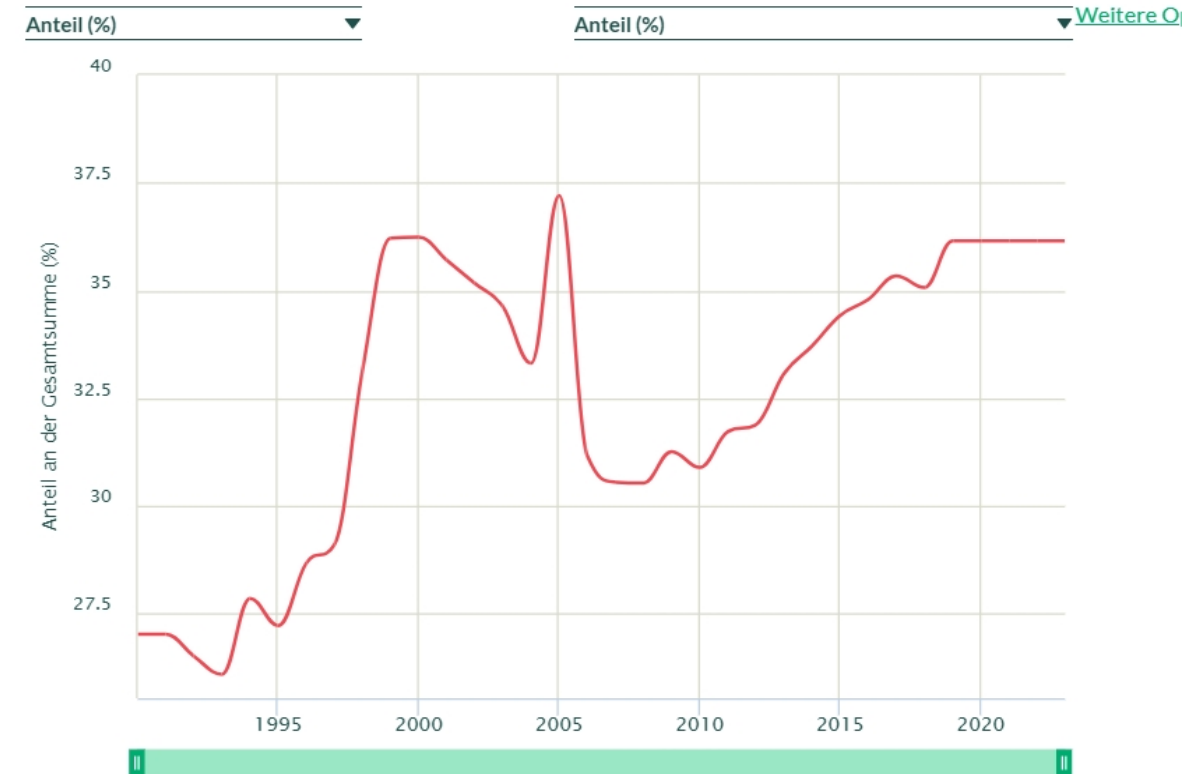
Source : Wid-world

- Les parts sont passées de près de 27 % en 1990 à environ 36 % en 2022.
- Entre 2006 et 2010, cette part est tombée à près de 30 %.
- En comparaison internationale, les revenus du travail des femmes en Suisse sont **plutôt faibles**.

Raisons :

- Proportion élevée de travail à temps partiel
- Salaires inférieurs à ceux des hommes

Anteil der weiblichen Arbeitseinkommen



Arbeitseinkommen vor Steuern [Rangfolge des Arbeitseinkommens vor Steuern] | PO-100 | Freigeben | ERWACHSENE |

Femmes, hommes : évolution des salaires réels en Suisse entre 1994 et 2024, indexés sur 1994. **Tendance au rapprochement.**

Source : <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/je-d-03.04.03.00.04> Remarque : markus.wueest@bluewin.ch

augmentation réelle des salaires de 1995 à 2024 de

- Environ **18 points d'indice pour les femmes**
- Environ **11 points d'indice pour les hommes**

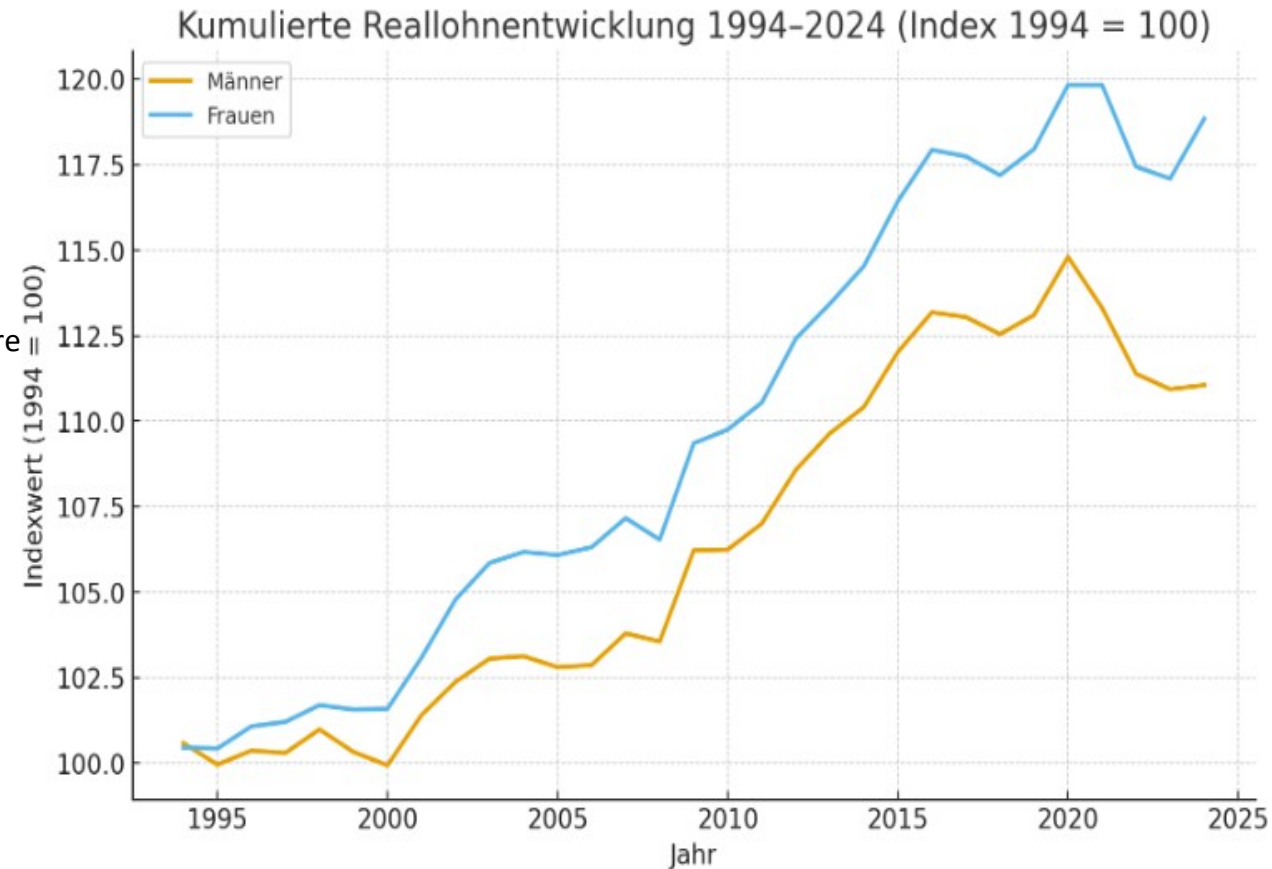
De **1995 à 2000**, la situation a **pratiquement stagné**.

De **2000 à 2020**, les salaires ont augmenté de

- **20 points d'indice pour les femmes**
- **et de 15 points d'indice pour les hommes.**

Chez les **femmes**, on enregistre une **augmentation réelle de 5 points d'indice**. Les salaires des femmes se sont rapprochés de ceux des hommes.

- Dans l'ensemble, les augmentations des salaires réels sont plutôt modestes : pour un salaire net de 70 000 CHF, elles sont d'environ 700 CHF par an.
- De 2020 à 2023, les salaires réels ont diminué.
 - **Raisons** : pandémie, faibles augmentations salariales, inflation.



Répartition du travail rémunéré et non rémunéré entre les femmes et les hommes en 2024.

Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/de/home/statistiken/arbeit-erwerb/erwerbstaetigkeit-arbeitszeit/vereinbarkeit-unbezahlte-arbeit.html>

- La charge de travail totale, rémunérée et non rémunérée, des femmes âgées de 15 à 64 ans est en moyenne de 57,2 heures par semaine, dont 61 % sont consacrées à des activités **non rémunérées**.
- Chez les hommes du même groupe d'âge, la répartition du temps est inverse : leur temps de travail hebdomadaire total est de 54,3 heures, dont 58 % sont consacrés à un travail **rémunéré**.
- Le travail non rémunéré comprend à la fois le bénévolat et les tâches ménagères et familiales, ces dernières représentant la majeure partie (96,3 % pour les femmes, 95,2 % pour les hommes).



© BFS 2022

Répartition du travail rémunéré et non rémunéré Femmes – Hommes 2024

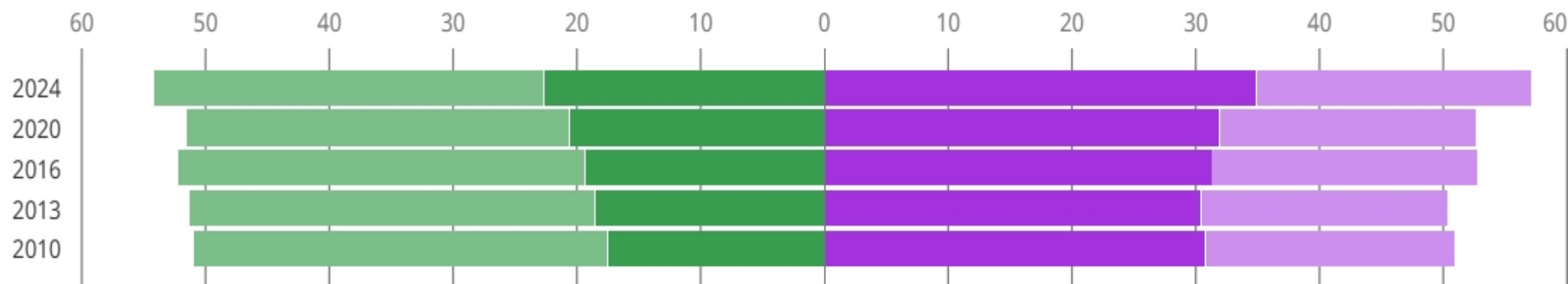
Zeitaufwand für bezahlte und unbezahlte Arbeit, 2010–2024



Ständige Wohnbevölkerung im Alter von 15 bis 64 Jahren

Durchschnittliche Anzahl Stunden pro Woche

■ **Männer:** unbezahlte Arbeit ■ bezahlte Arbeit ■ **Frauen:** unbezahlte Arbeit ■ bezahlte Arbeit



Serienbruch zwischen 2020 und 2024 aufgrund der Änderung der Erhebungsmethode.

Datenstand: 04.06.2025

Quelle: BFS – Schweizerische Arbeitskräfteerhebung (SAKE), Modul «Unbezahlte Arbeit»

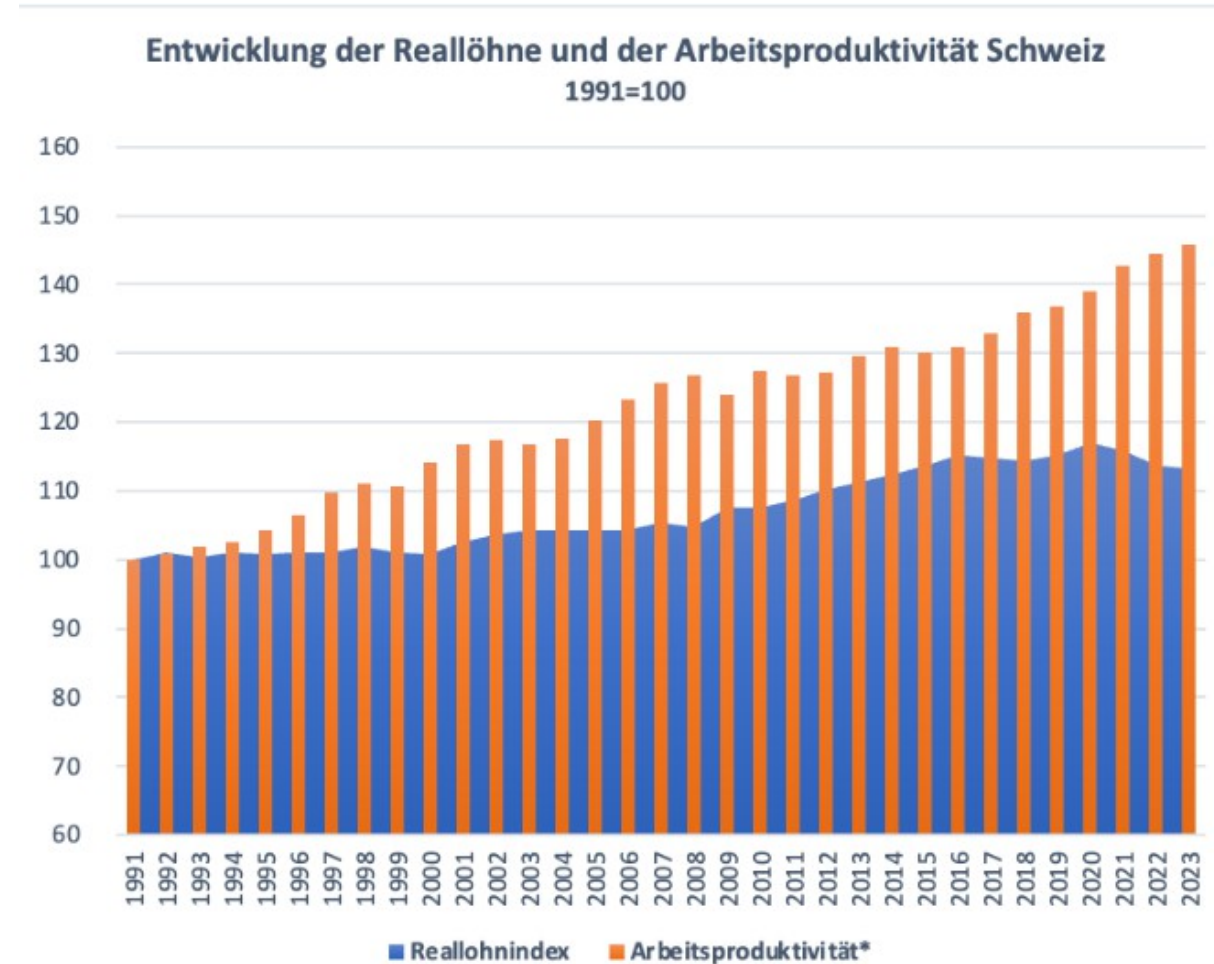
gr-d-03.02.06a

© BFS 2025

Les salaires stagnent, la productivité augmente : où va tout cet argent ?

Source : Hans Baumann, 23 août 2024, publié dans work : <https://www.workzeitung.ch/2024/08/die-loehne-stagnieren-trotz-steigender-produktivitaetwo-geht-das-geld-hin/> Indice des salaires OFS

- **Salaires horaires en Suisse** Augmentation réelle depuis 1991 : **+ 13 %**
- **Par an Moyenne : 0,4 %**
- **Stagnation des salaires :**
 - Années 1990 : frein à la conjoncture Banque nationale avec sa politique de taux d'intérêt élevés
 - 2020-2023 : baisse du pouvoir d'achat des salaires. En 2023, sous le niveau de 2015. Selon les secteurs, les salaires réels ont encore baissé davantage.
- **Productivité : + 46 % :** 46 % de valeur ajoutée en plus par heure travaillée pour les biens/services.
Augmentation parallèle du revenu national.
- **« Écart » salaire/productivité, différence entre la surface bleue et la colonne ocre :**
 - Bénéfices des entreprises supérieurs à la moyenne
 - Actifs financiers (actions, dividendes)
 - Biens immobiliers
 - Salaires élevés
- **Statistiques de l'indice des salaires OFS « Makel » :**
 - Changements structurels insuffisamment ou trop tardivement pris en compte, par exemple secteur informatique.
 - Les salaires les plus élevés ne sont pas pris en compte.

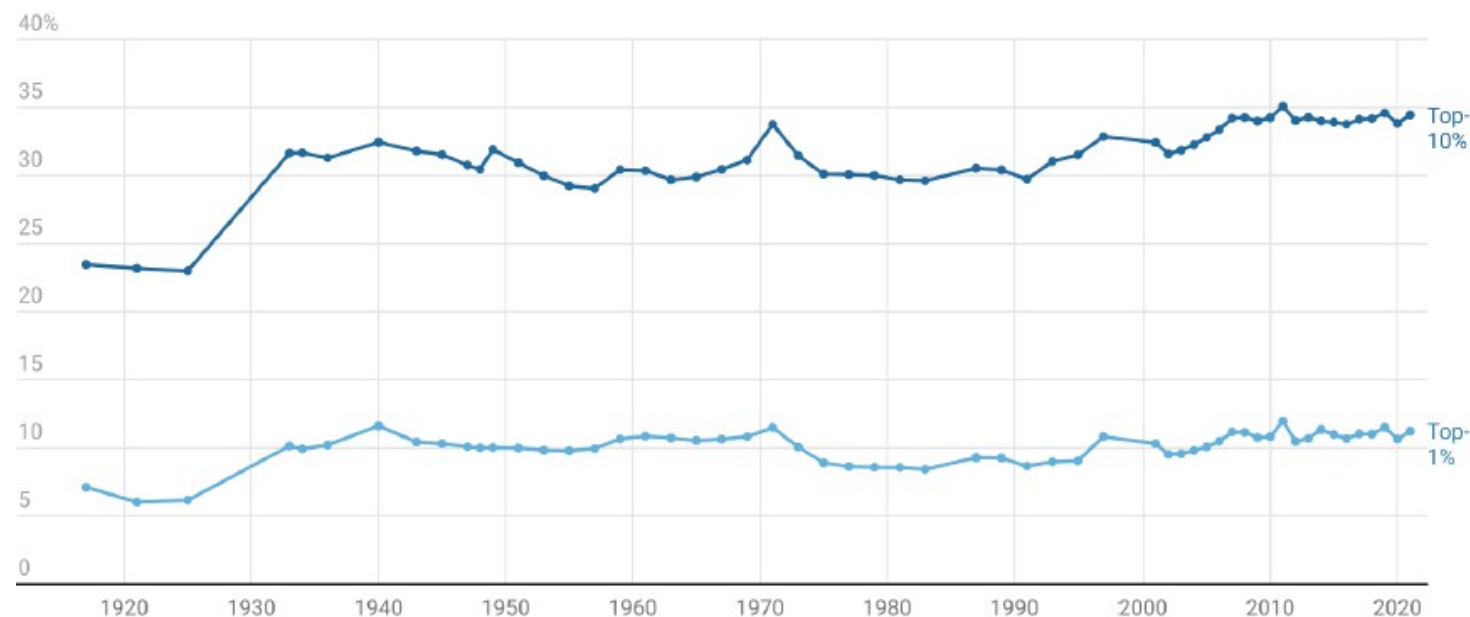


Revenu total maximal : 10 % ou 1 %. 1620-2022

Source : https://admin.iwp.swiss/wp-content/uploads/2024/11/IWP_Bericht-Verteilungsradar_Nov_2024.pdf

1620 – 1640 : augmentation significative des revenus les plus élevés
1680 – 2022 : augmentation considérable. Plus 5 % ou 4 %

Abbildung 2: Entwicklung des Anteils der Top-Verdiener am Gesamteinkommen (1945-2021)



Quelle: Eigene Darstellung basierend auf SID (2024)

Hinweis: Die Datenquelle vor 1933 beinhaltet nur die Lohneinkommen, jedoch nicht die Kapitaleinkommen (Schaltegger & Gorgas, 2011). Dies bedeutet, dass die Datenpunkte davor und danach nicht vergleichbar sind, und erklärt den Anstieg in 1933.

1980-2022 :

- Top 10 % : augmentation d'environ 30 % à environ 35 % :
+ 5 %, soit une augmentation de 16 %.
- Top 1 % : augmentation d'environ 8 % à environ 12 % :
+ 4 %, soit une augmentation de 50 %.

Interprétation de l'IWP ?

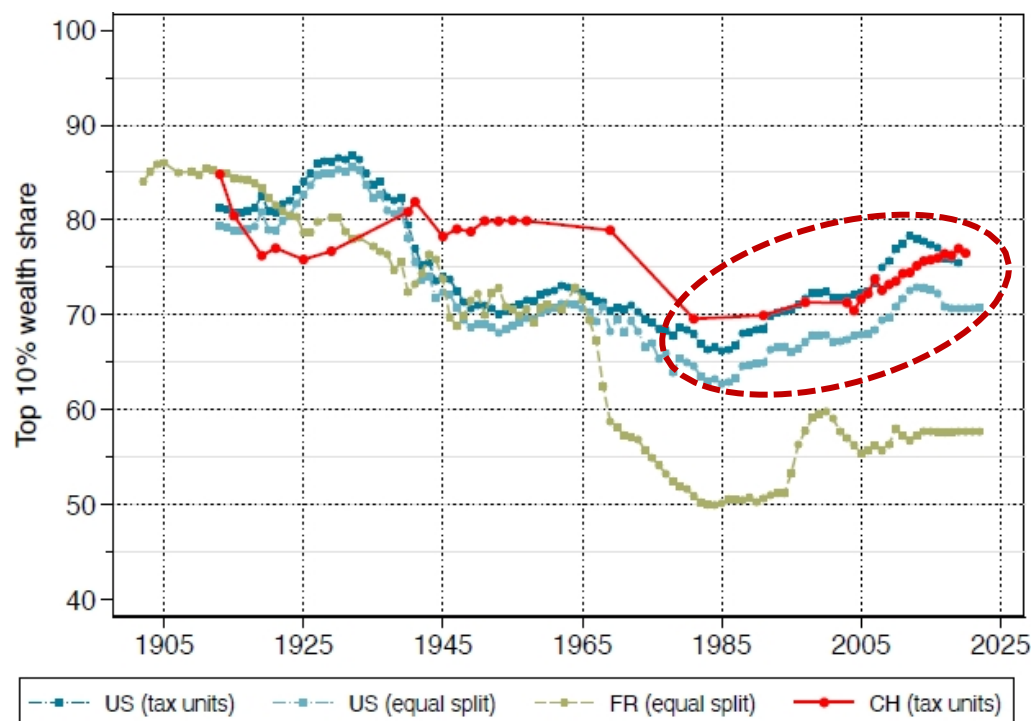
- « À partir de 1980, la Suisse reste un cas particulier stable ». **Interprétation discutable compte tenu d'une augmentation de 16 % et 50 %.**
- « Cette stabilité est liée à la combinaison d'un **marché du travail flexible**, d'un **système de formation dual solide** et d'un **système fiscal fédéral**. »
- **En principe, on observe une augmentation supérieure à la moyenne , en particulier pour les 1 % les plus riches .**

Évolution de la fortune en Suisse, aux États-Unis et en France 1600 - 2020 :

La part des 10 % et des 1 % les plus riches diminue entre 1600 et 1680. À partir de 1680, augmentation des inégalités patrimoniales.

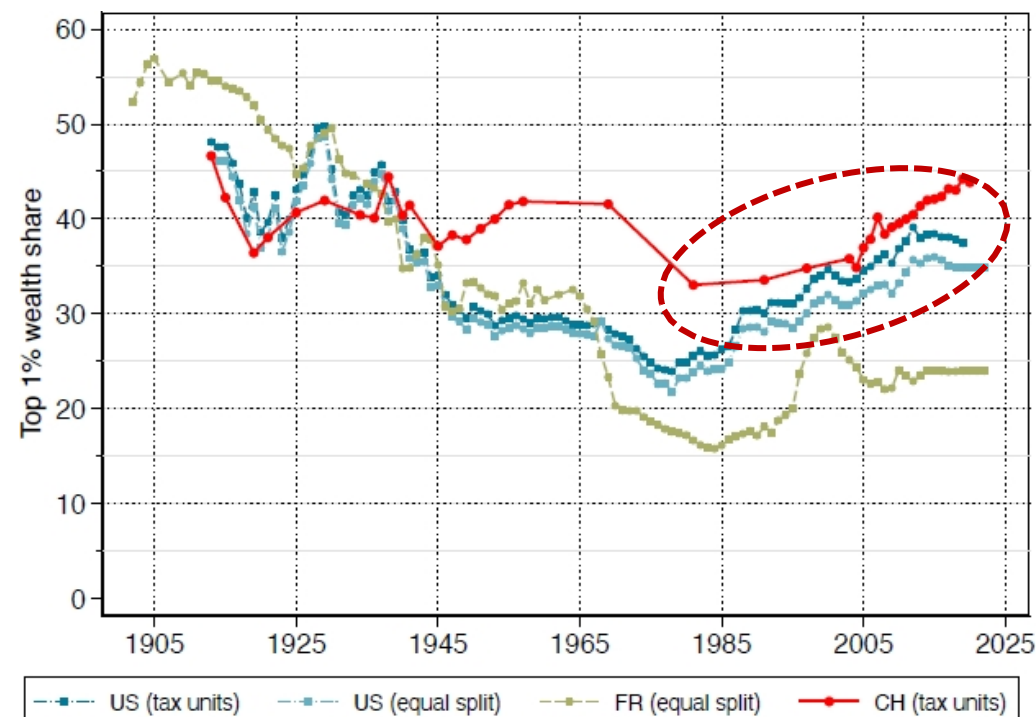
Source : Föllmi, R., s Martínez, I. Z. (2017) ; mises à jour des statistiques de l'AFC, WID-World

- **À partir de 1980, concentration accrue des fortunes.** D'ici 2020, les fortunes des 10 % les plus riches atteindront 75 %. Les fortunes des 1 % les plus riches atteindront 45 %.
- **Les « 50 % inférieurs » des ménages ne disposent d'aucune patrimoine, voire ont des dettes.**



Raisons de la concentration des richesses

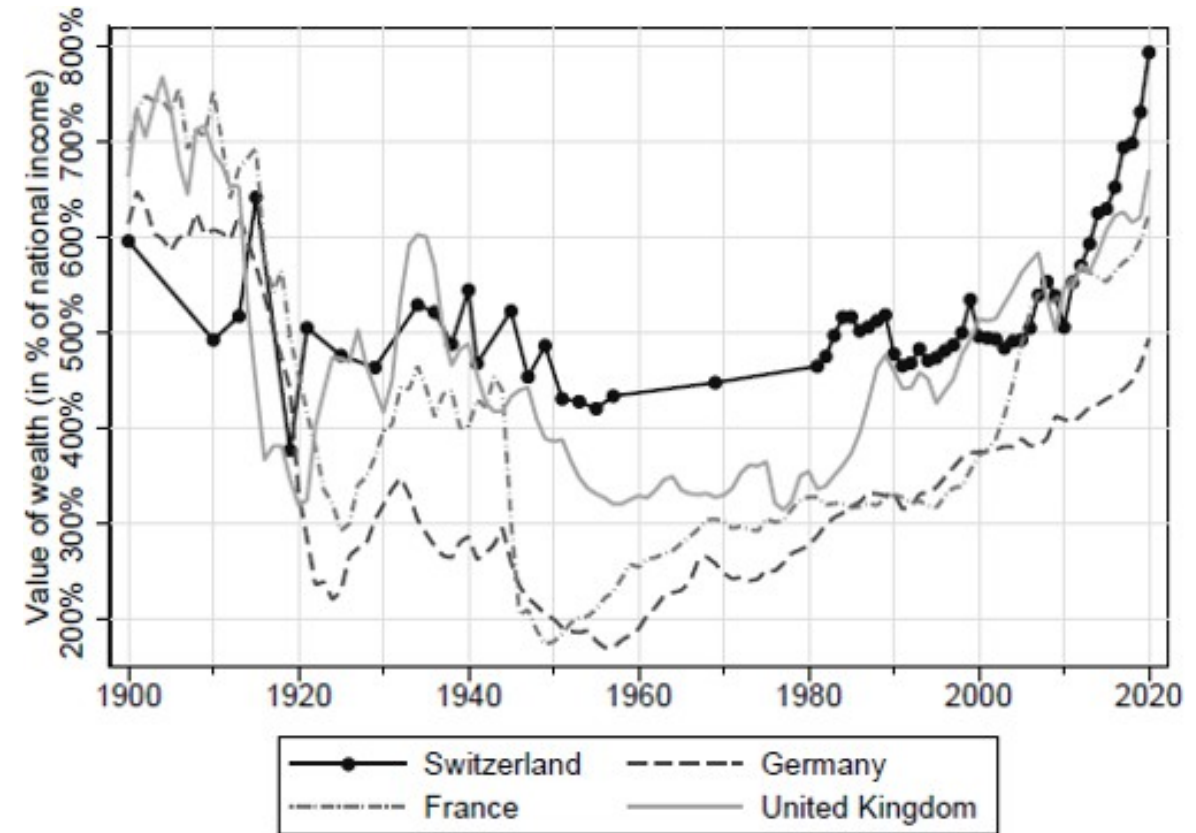
- **Réduction des impôts** (impôts directs, droits de succession)
- **Inflation des actifs**, surtout à partir de l'année 2000
- **Augmentation supérieure à la moyenne des salaires les plus élevés**
- **Rendements supérieurs à la moyenne de l'immobilier/des actions**



Rapport fortune/revenu 1600-2020 Suisse

Source : Baselgia, E., s Martínez, I. Z. (2025)

- 1900-1960 : le patrimoine par rapport au PIB diminue de 600 % à un peu plus de 400 %.
- Jusqu'en 2010, on observe une augmentation à 500 %.
- D'ici 2020, la part de la fortune dans le revenu explose pour atteindre 800 %.
- **Le rapport fortune-revenu**
dépend de divers facteurs :
 - productivité du travail, stock de capital
 - Évolution de la valeur du stock de capital
- **Explosion à partir de l'année 2000. Raisons :**
 - **inflation des actifs** due à une politique monétaire expansionniste
 - Gonflement **du secteur financier** par les produits dérivés, les bitcoins



etc.

Fortune nette CH 1681-2023 : les inégalités s'accroissent

Source : <https://wid.world/>

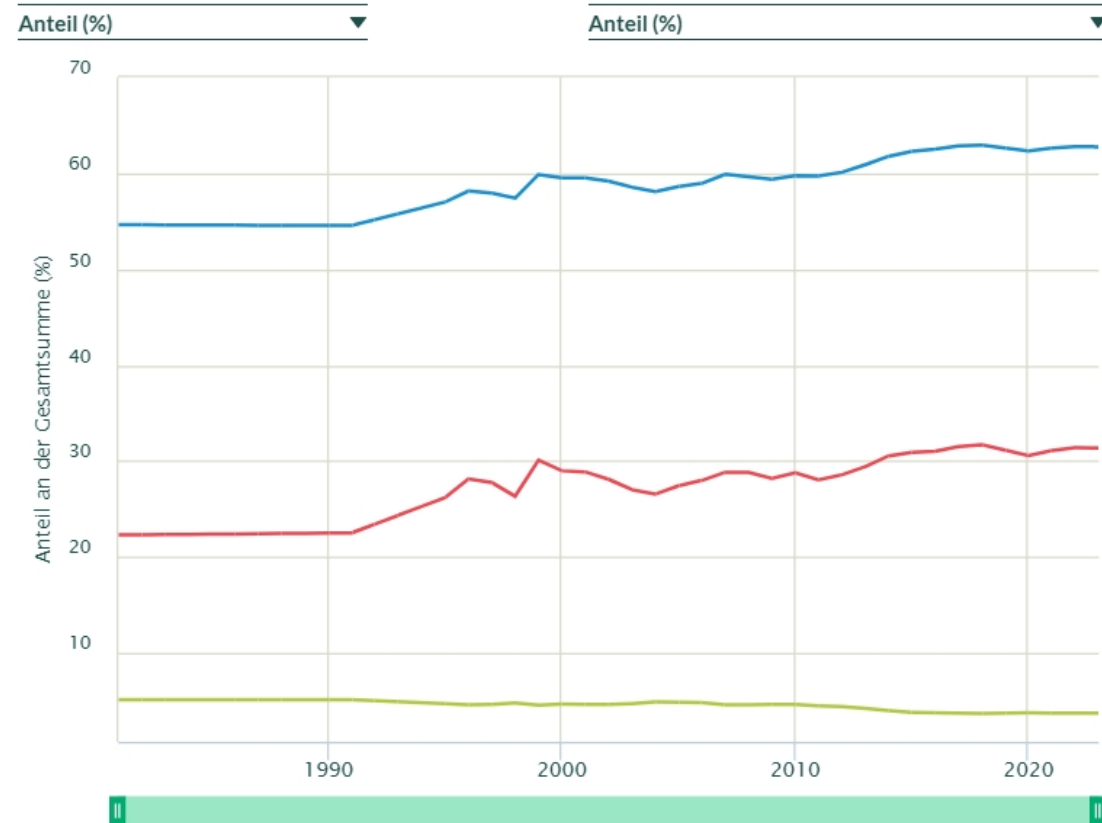
Augmentation des parts des fortunes les plus élevées :

- 1 % les plus riches :
1981 : 22 % 2023 : 31 %. **Plus. 9 %**
- Top 10 %
1981 : 55 % 2023 : 63 %. **Augmentation de 8 %.**

Baisse des parts inférieures/moyennes :

- « 50 % inférieurs »
1981 : 4,5 % 2023 : 3 %. **Moins 1,5 %**
- « 40 % intermédiaires »
1981 : 40,5 % 2023 : 34 %. **Moins 6,5 %**

Top 1% des personnels Nettovermögensanteils, Schweiz, 1981-2023



- Persönliches Nettovermögen | Top 1% | Freigabe | ERWACHSENE | GLEICHMÄSSIGE AUFTEILUNG ✕
- Persönliches Nettovermögen | Top 10% | Freigabe | ERWACHSENE | GLEICHMÄSSIGE AUFTEILUNG ✕
- Persönliches Nettovermögen | Untere 50% | Freigabe | ERWACHSENE | GLEICHMÄSSIGE AUFTEILUNG ✕

Forte augmentation du patrimoine privé entre 2000 et 2020

Source : Baselgia, E., s Martínez, I. Z. (2025)

Le **rapport entre la fortune privée et le PIB** double entre **2000 (220 %)** et **2020 (420 %)**. Les **fonds des caisses de pension** et les **placements financiers** (actions, obligations, immobilier, etc.) augmentent.

Dans le même temps, la **dette** mesurée par rapport au PIB double, passant de **120 % à 180 %**.

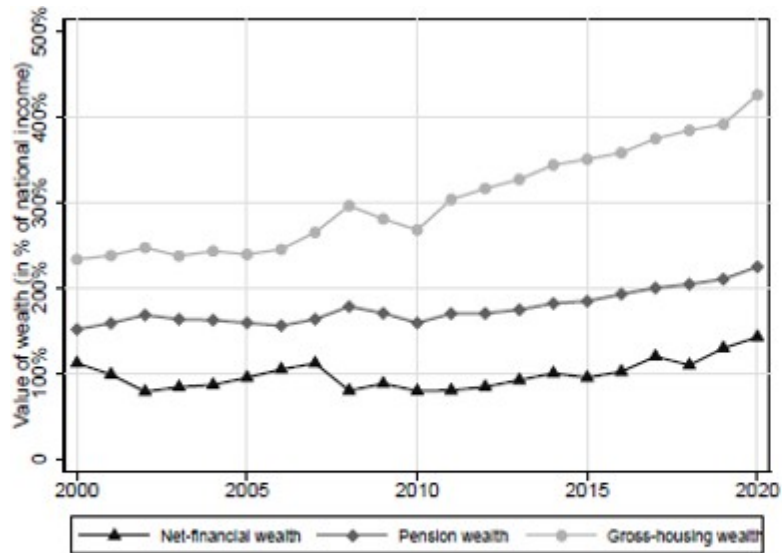


Figure: Privatvermögen

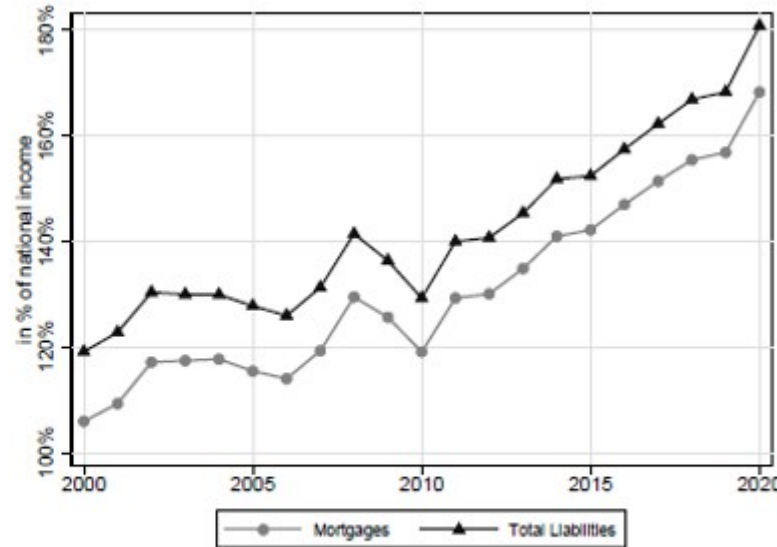


Figure: Privatschulden

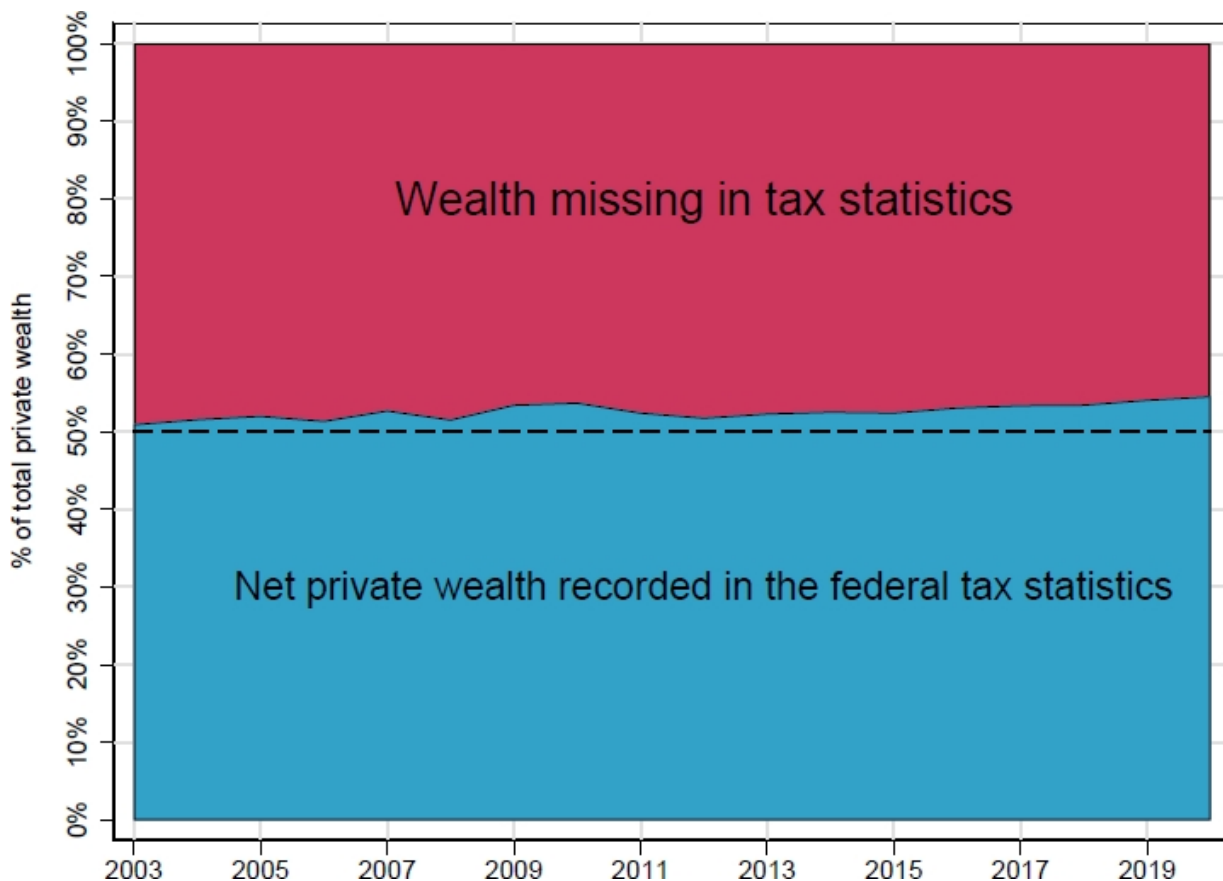
Raisons :

- Politique monétaire expansionniste
- Gains en capital inhabituellement élevés, en particulier dans l'immobilier.
- Politique fiscale : taux d'imposition marginaux plus bas, immigration de personnes fortunées
- immigration de personnes fortunées

Digression : analyse critique des données. Les données fiscales suisses

Administration fédérale des contributions : seulement la moitié de la vérité : problèmes et solutions

Source : Baselgia, Enea (2025)



Principales lacunes :

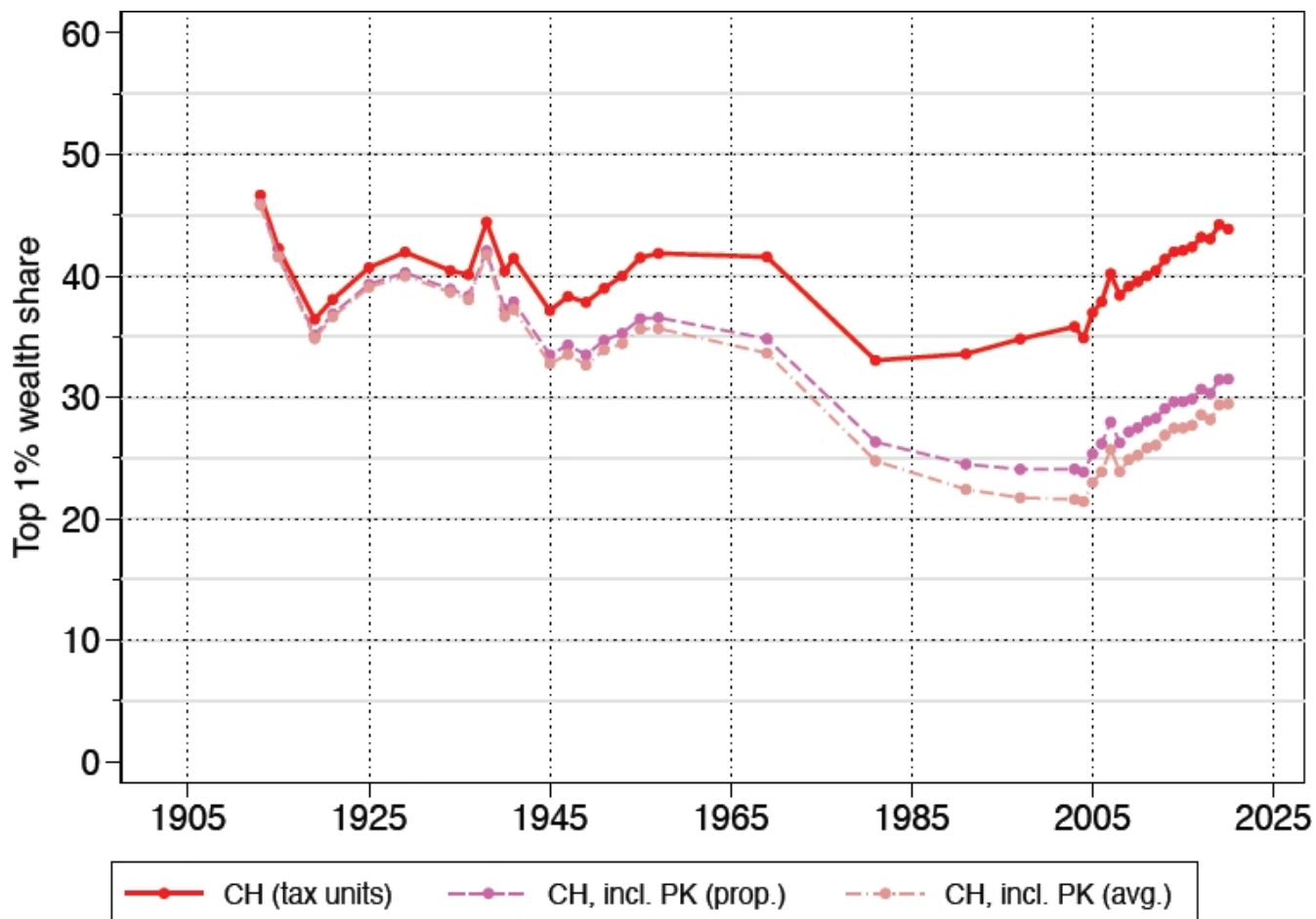
- **Biens immobiliers non évalués aux prix du marché :**
seulement environ 60 % de la valeur fiscale.
- **Absence des actifs des caisses de pension et du 3e pilier** (pertinent pour le niveau, en partie aussi pour la tendance)
- **Imposés à forfait** (~ 4 500 – 5 500 contribuables,
≈ 0,1 % de l'ensemble des contribuables).
- **Distorsion due à la fraude fiscale** (ou optimisation)
- L'ampleur de **la fraude fiscale** dépend des
 - des lacunes juridiques
 - des ressources disponibles pour la combattre
 - la sévérité des sanctions

Les actifs – et donc leur augmentation – sont sous-estimés.

Évolution du patrimoine du « top 1 % » de 1600 à 2020

Données fiscales corrigées des actifs des caisses de pension (CP)

Source : Föllmi, R., s Martínez, I. Z. (2017) ; mises à jour des statistiques de l'AFC et de la BNS.



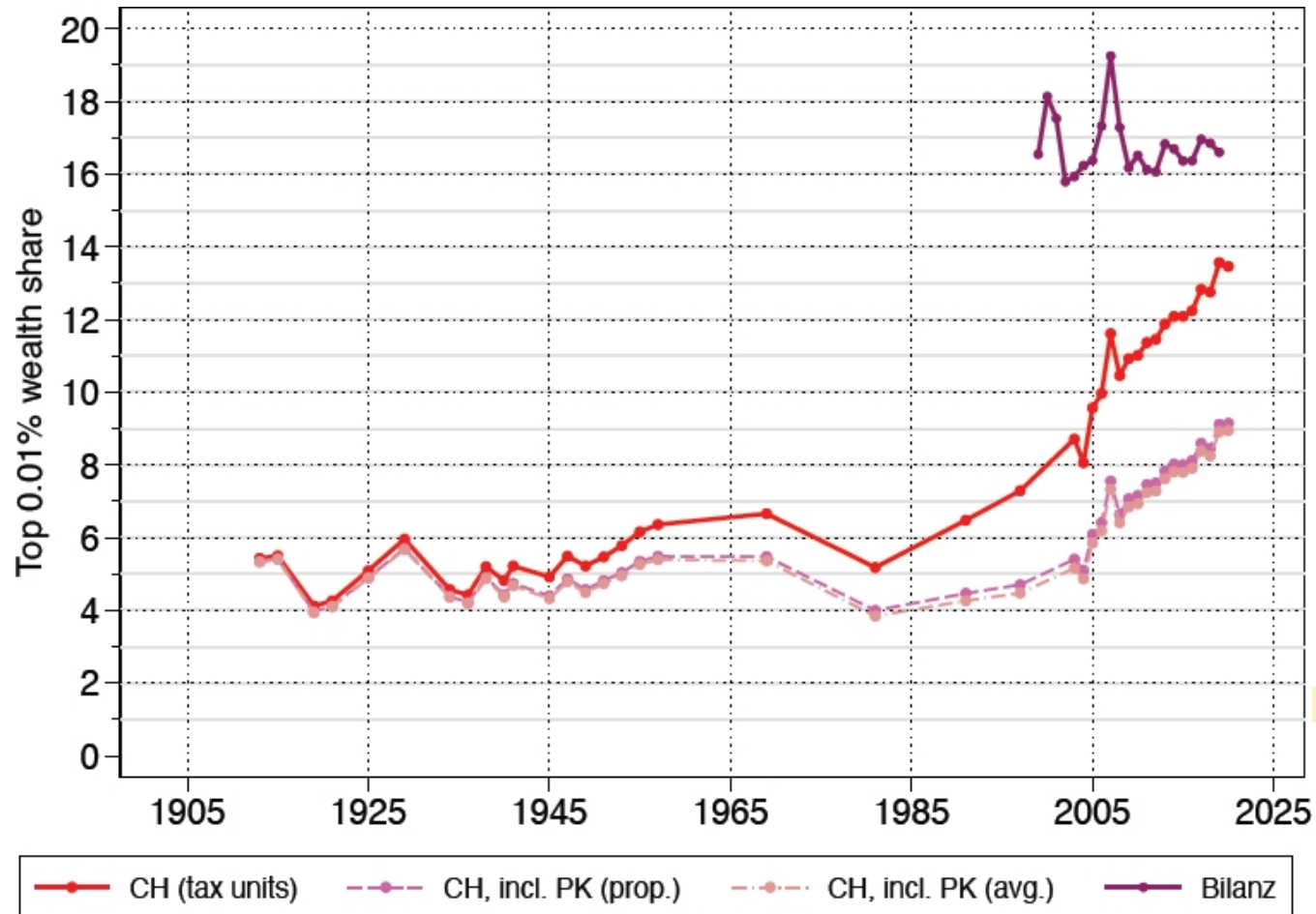
- La correction CP entraîne en 2024 une réduction de la part du « patrimoine du top 1 % » dans le patrimoine total d'environ 45 % à environ 30 %.

Raisons :

- La fortune totale augmente de plus de **1 000 milliards.**
- Les fonds des caisses de pension n'ont pratiquement pas d'incidence sur le « Top 1 % », mais dans une mesure assez importante sur le « reste » des fortunés (99 %).

0,01 % des fortunes les plus élevées : données fiscales et « Bilanz 300 Reichste »

Source : Baselgia, E., s Martínez, I. Z. (2025)



- Les fortunes des 0,01 % les plus riches identifiées par le magazine « Bilanz » sont nettement plus élevées.
- Ils représentent environ 16 % de la fortune totale.
- Les fortunes fiscales augmentent considérablement et se rapprochent des fortune du « Bilanz ».
- L'évolution des fortunes fiscales devrait mieux refléter la « tendance ».

La Suisse : patrie des milliardaires européens

Sur les 152 milliardaires, 111 (73 %) sont étrangères.

Source : Baselgia, E., s Martínez, I. Z. (2025)

Mais pourquoi sont-elles si nombreuses à s'installer en Suisse ?

- La Suisse est l'un des rares pays à encore imposer la fortune !

- Charge fiscale supplémentaire notable pour les personnes (très) fortunées
- Contribuables moyens contribuables une charge fiscale similaire à celle d'autr pays.

- Mais : privilèges fiscaux pour les étrangers très riches

- Imposition des dépenses
- Réduit considérablement la charge fisca

	CH	EU	CH/EU (in%)
Anzahl Milliardär:innen	152	537	28.3%
Gesamtbevölkerung (in Mio.)	8.9	449.2	2.0%
Milliardär:innen pro 100'000 Personen	1.7	0.1	1'429%
Vermögen aller Milliardär:innen (in Mrd. \$)	853	2'530	33.7%
Durchschnittliches Milliardärsvermögen (in Mrd. \$)	5.6	4.7	119%

Quelle: Schweiz [Baselgia and Martínez, 2024b; BILANZ, 2024]; Europäische Union [Parrinello et al., 2025]

Les super-riches selon la structure familiale et le sexe Pourcentages des familles, des hommes et des femmes

Source : Baselgia, Enea (2025)

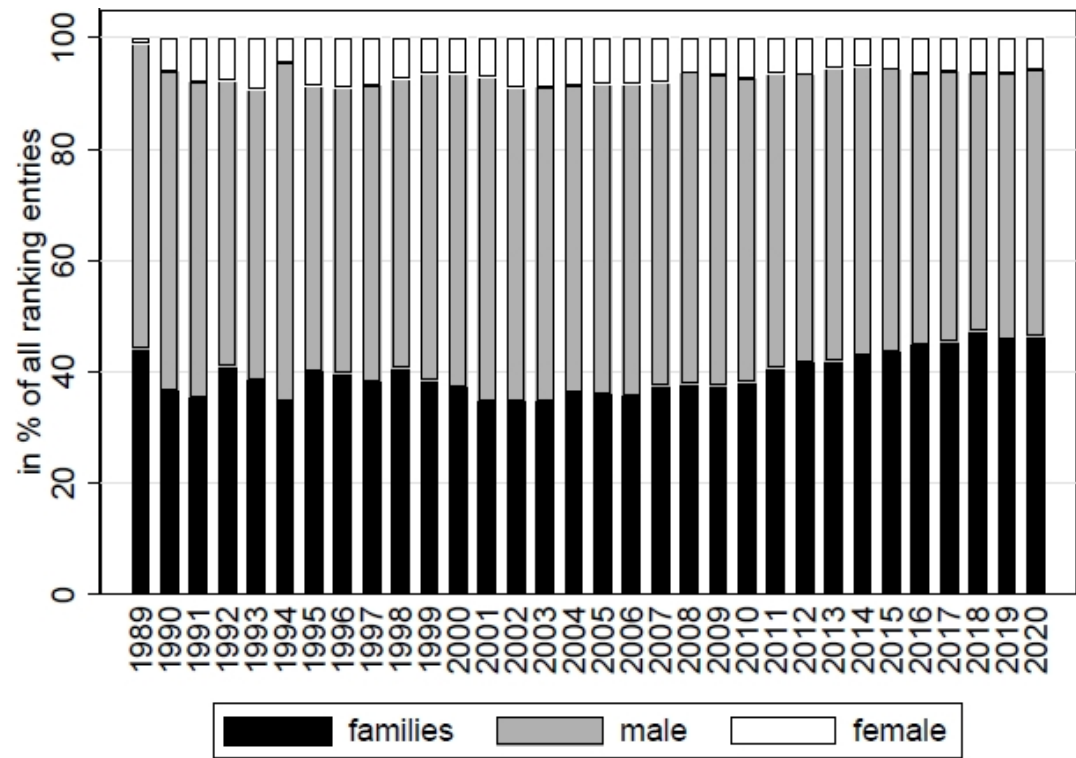


Figure: Familienstruktur

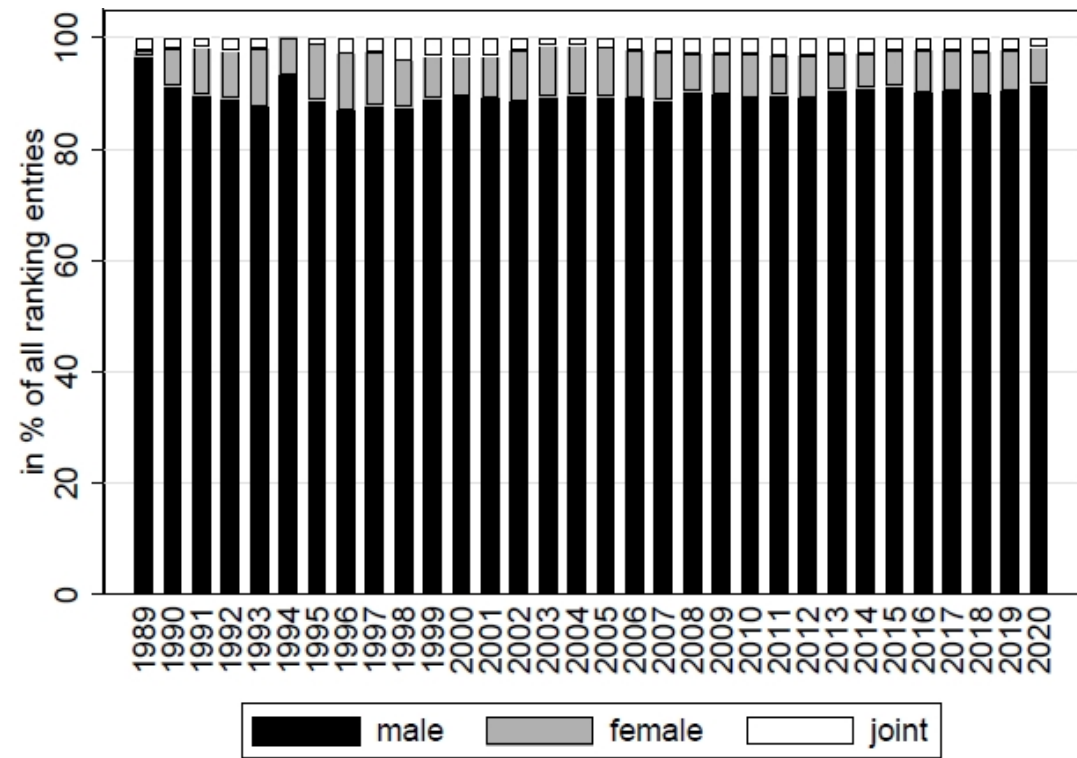


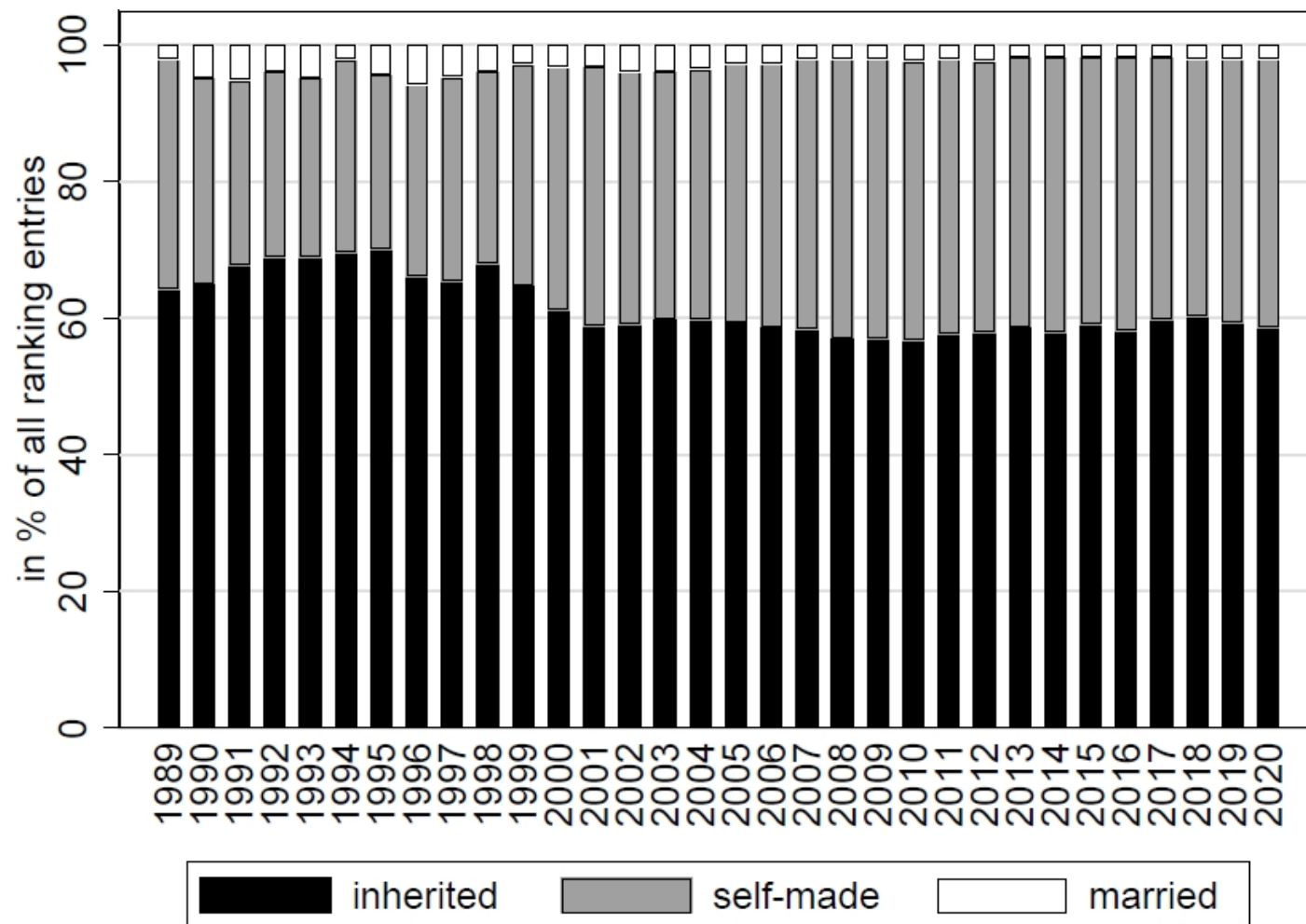
Figure: Geschlecht

Quelle: Baselgia and Martínez, 2024b

Comment devenir super riche ? Le rôle central des héritages

Source : Baselgia, E., & Martínez, I. Z. (2025) ; Baselgia, Enea (2025) ;

- **Les héritages** représentent plus de **60 % de toutes les entrées du classement**.
- La part des **fortunes acquises par soi-même** est **inférieure à 40 %**.
- La part des fortunes « élevées » acquises par **mariage** est **faible**.



Mobilité des revenus : la Suisse en tête. Maintenir et renforcer sa position

Égalité des chances : essentielle pour une société ouverte et perméable

Source : IWP/Entretien avec Melanie Häner-Müller. IWP. <https://www.iwp.swiss/bei-der-einkommensmobilitaet-ist-die-schweiz-spitze-sagt-melanie-haener-mueller/>

En Suisse, le revenu n'est que partiellement déterminé par le milieu familial, à hauteur d'environ 17 %.

Facteur décisif : le système de formation duale. En comparaison internationale, le diplôme universitaire joue un rôle relativement mineur en Suisse.

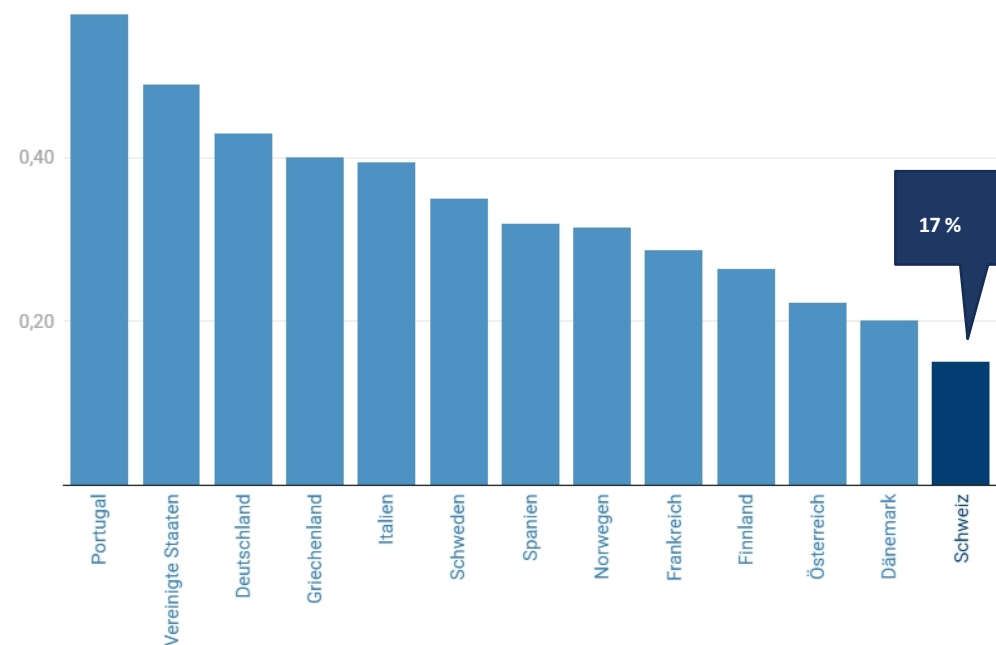
- **Un apprentissage professionnel** avec une formation pratique, une bonne base scolaire et une formation continue offre **également de grandes possibilités d'évolution**. Il est par exemple possible de gagner plus de 8 000 francs par mois dès le début de sa carrière avec un diplôme d'une école supérieure spécialisée.
- Des études montrent que le rendement de la formation dans les hautes écoles spécialisées est même légèrement supérieur à celui des universités. En d'autres termes, le fait de ne pas avoir de diplôme universitaire n'est pas un obstacle à l'obtention d'un revenu élevé en Suisse.
- États-Unis : 49 % ; Allemagne : 43 % ; France : 29 % ; Danemark : 20 %.

Il en va autrement pour la formation. L'influence familiale sur la réussite scolaire est, avec 33 %, deux fois plus élevée que pour le revenu. Les enfants de diplômés de l'enseignement supérieur fréquentent cinq fois plus souvent une haute école que les enfants issus de familles sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Mais justement : il faut faire la distinction entre formation et revenu.

In der Schweiz ist der Einfluss der Familie auf das Einkommen besonders klein

Gemessen wird die Korrelation der Einkommen von Geschwistern



Article constitutionnel : « Elle veille à ce que les citoyens aient autant que possible les mêmes chances ». Les mesures correspondantes doivent être considérées comme hautement prioritaires.

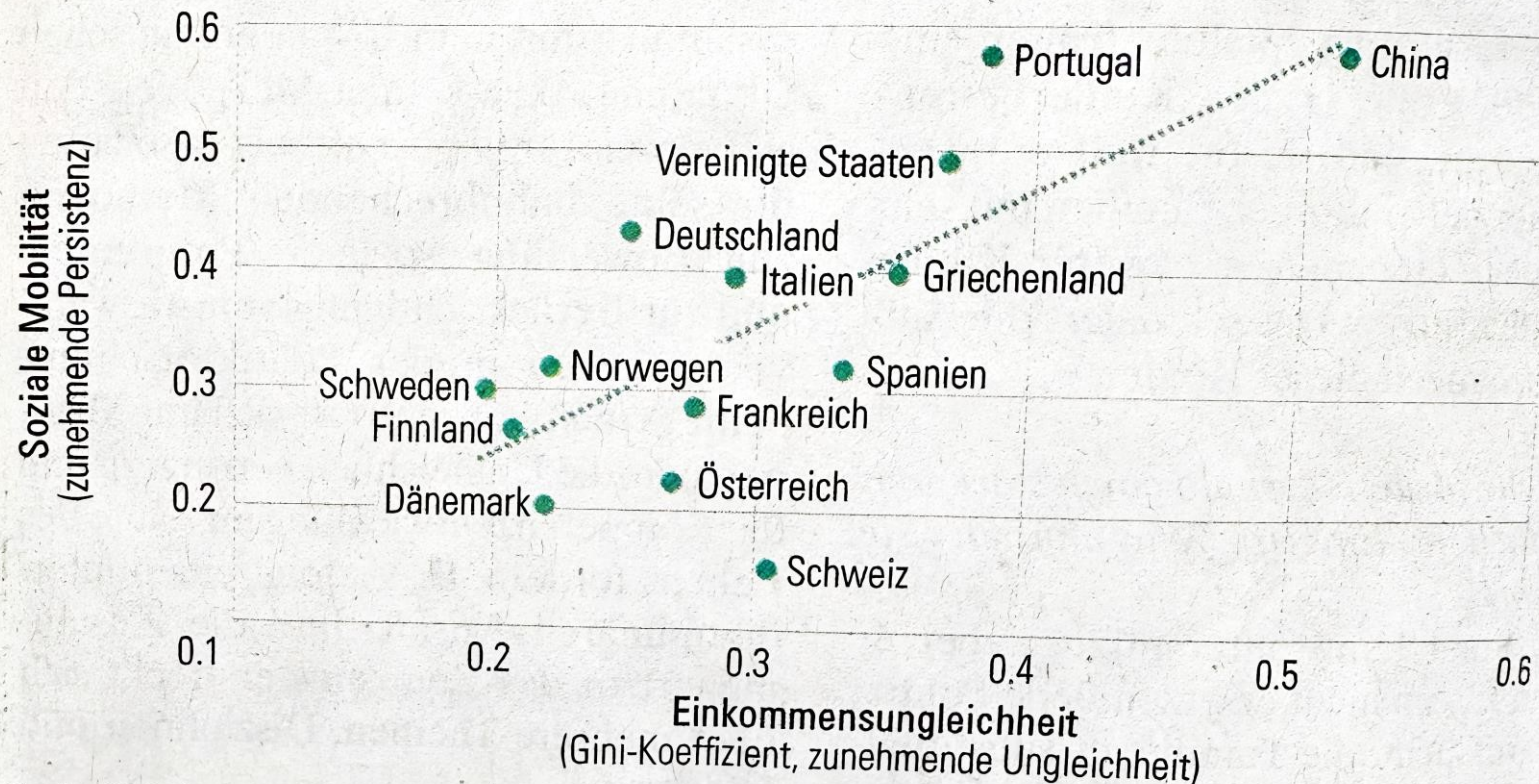
IWP – Une forte mobilité sociale en Suisse ?

Source : Schaltegger et al. Reich heiratet Reich, supplément NZZ, 8.11.25.

- Le graphique de droite confirme la forte mobilité sociale de la Suisse en comparaison internationale avec une valeur faible d'environ 0,15, ce qui signifie que seulement 15 % des différences de revenus peuvent s'expliquer par l'origine.
- Allemagne : 43 %
- États-Unis : 50 %
- Chine : 58 %

Der grosse Gatsby – auch in der Schweiz gesichtet?

Im Gegensatz zur originalen «Great Gatsby»-Kurve wird die soziale Mobilität hier mittels Geschwisteranalysen statt Eltern-Kind-Vergleichen gemessen.

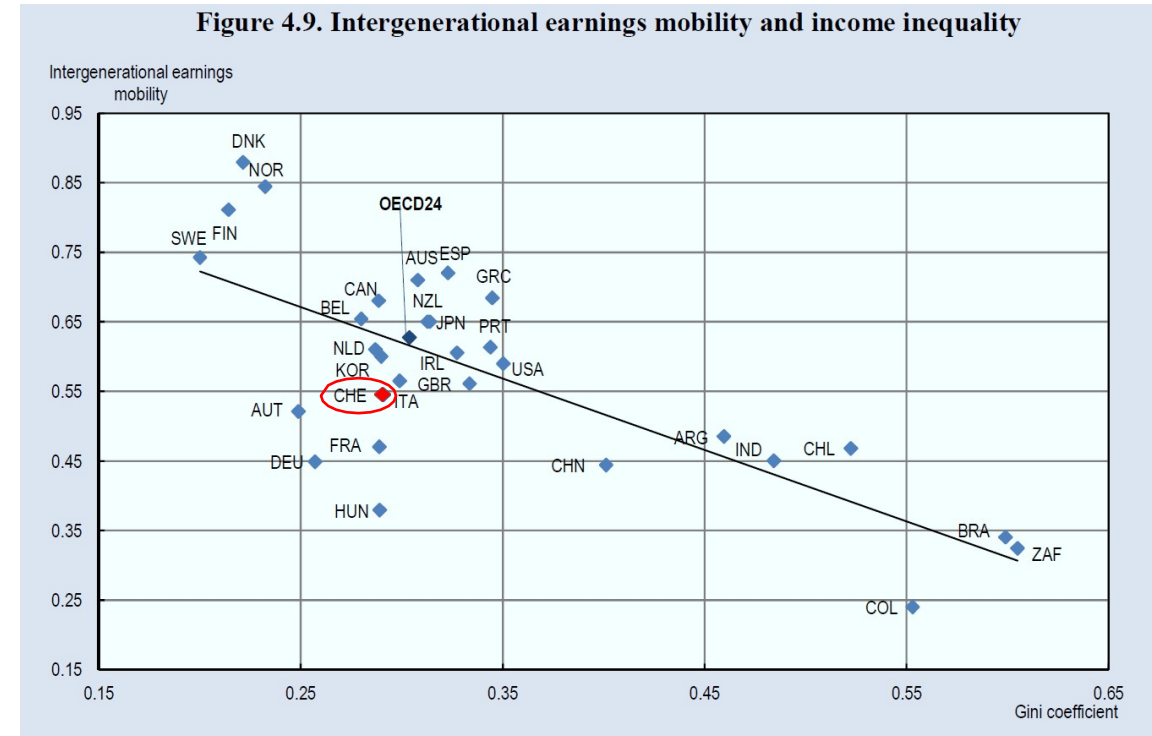


Quelle: OECD (2024) und diverse Länderstudien zur Messung der sozialen Mobilität

Évaluation critique de la mobilité des revenus en Suisse : la courbe « Great Gatsby » montre des valeurs de Gini relativement élevées et une faible mobilité des revenus pour la Suisse.

Source : OCDE (2018), *A Broken Social Elevator? How to Promote Social Mobility*, Éditions OCDE, Paris. <https://dx.doi.org/10.1787/9789264301085-en>

- Dans la figure 4.9 à droite, l'axe X représente l'inégalité des revenus à l'aide du coefficient de Gini : 0,15 = faible inégalité, 0,65 = forte inégalité.
- Avec 0,3, la Suisse affiche la même inégalité que dans le graphique de l'IWP – diapositives ci-dessus.
- La mobilité intergénérationnelle des revenus est représentée sur l'axe Y : contrairement au graphique de l'IWP, la mobilité est faible lorsque les valeurs sont basses. Avec une valeur de 0,55, la Suisse se situe dans la moyenne (proche de la moyenne de l'OCDE).
- Les deux axes forment la courbe « Great Gatsby ». Il existe une relation négative entre l'inégalité et la mobilité intergénérationnelle des revenus entre les pays.
- **Conclusion : on ne peut exclure que les estimations de l'IWP présentent la mobilité des revenus en Suisse sous un jour trop favorable.**



← La pauvreté en Suisse –

Comparaison avec l'Europe



8,1% = 708 000

von Einkommensarmut
betroffene Personen



2315 Fr. 4051 Fr.

Armutsgrenze (pro Monat)

16,1% = 1 404 000

armutsgefährdete Personen



2599 Fr. 5457 Fr.

Armutsgefährdungsgrenze (pro Monat)

Armutsquote vor Sozialtransfers

16,8%

–52%

Armutsquote nach Transfers

8,1%

04/12/2025

Reduktion der Armutsquote durch Sozialtransfers
(z. B. IV-Renten, Familienzulagen, Sozialhilfe;
ohne Altersleistungen)

17,2% (vs. 7,0% der Gesamtbevölkerung)

der armutsgefährdeten Personen
leben in einer überbelegten Wohnung

11,9% (vs. 5,1% der Gesamtbevölkerung)

der armutsgefährdeten Personen
verzichten auf notwendige Pflegeleistungen

17,9% (vs. 10,0% der Gesamtbevölkerung)

der armutsgefährdeten Personen
sind mit ihrem jetzigen Leben unzufrieden

www.ruedimeier.ch

CH		EU
10,1%	haben grosse oder sehr grosse Schwierigkeiten, finanziell über die Runden zu kommen	19,2%
8,0%	haben mind. einen Zahlungsrückstand (ohne Steuern und Krankenkassenprämien)	9,5%
18,8%	können keine unerwarteten Ausgaben bestreiten	31,3%
8,9%	können nicht jedes Jahr eine Woche Ferien weg von zu Hause verbringen	27,1%
4,1%	können nicht einmal pro Monat Freunde oder Familie zum Trinken oder Essen treffen	7,3%

Die Einkommensdaten in SILC 2023 beziehen sich auf das Jahr 2022. Alle anderen Ergebnisse repräsentieren die Situation im ersten Halbjahr 2023.

Quelle: BFS, Eurostat – SILC 2023

www.statistik.ch

33

© BFS 2025

La pauvreté en Suisse. Données 2023

Source : Caritas Suisse. (2022)



708'000 Menschen

sind in der Schweiz armutsbetroffen



102'000 Kinder

in der Schweiz sind arm



1'400'000 Menschen

gelten in der Schweiz als
armutsgefährdet



4'051 Franken

hat eine armutsbetroffene vierköpfige
Familie monatlich zur Verfügung. Bei
einer Einzelperson sind es 2'315
Franken.

- Nombre supérieur à la moyenne de **familles monoparentales**.
- Nombre supérieur à la moyenne de familles avec **trois enfants ou plus**.
- Personnes **peu qualifiées** qui ne trouvent pas de nouvel emploi après avoir perdu leur travail.
- **Le revenu est inférieur à 60 % du revenu moyen.**
- Une **personne seule** touchée par la pauvreté dispose **d'un maximum de 2 315 francs par mois**.
- Une **famille de quatre personnes** composée des parents et de deux enfants dispose de **4 051 francs**.
- Cela doit couvrir les frais de logement et de santé, la nourriture, les vêtements, les communications, l'électricité, le chauffage, les dépenses courantes du ménage, les soins corporels et les frais de transport. Il ne reste souvent presque plus rien pour l'éducation, les médias, les cotisations associatives et les loisirs.
- La pauvreté n'est donc pas un phénomène marginal en Suisse. **336 000 hommes et femmes sont menacés de pauvreté malgré leur activité professionnelle – ce sont les « travailleurs pauvres ».**

Causes de la pauvreté

Source : Caritas Suisse. (2022)

Il ne s'agit pas d'un problème individuel, mais structurel. Il résulte de circonstances sociales. Les personnes concernées n'ont guère d'influence. Divers facteurs déterminent le risque de pauvreté.

Les premières années de vie sont décisives

- Les enfants doivent pouvoir expérimenter, découvrir et bouger. Mais dans les familles défavorisées, les logements sont souvent beaucoup trop exigus, l'environnement dangereux, et les parents manquent de temps et d'argent pour accompagner leurs enfants de manière adéquate. Ainsi, dès leur entrée à la maternelle, ceux-ci ont déjà moins de chances de réussir. Cela a des conséquences graves, car le manque d'éducation augmente considérablement le risque de pauvreté.

Conditions de travail précaires

- Les personnes qui ne disposent pas d'une formation reconnue ont moins de chances d'obtenir un revenu leur permettant de subvenir à leurs besoins et doivent généralement accepter des emplois précaires, avec un salaire bas et un temps de travail réduit. Dans de nombreux cas, cela ne suffit pas pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, ce qui réduit leur reconnaissance sociale et se traduit par une retraite modeste. Dans de nombreux emplois précaires, tels que les emplois rémunérés à l'heure, la couverture sociale est insuffisante. Rares sont ceux qui peuvent se permettre de suivre une formation continue pour augmenter leurs chances de trouver un bon emploi.

Une bonne santé coûte cher

- Les primes d'assurance maladie augmentent depuis des années et sont difficilement supportables pour les ménages à faibles revenus. La franchise de 10 % dépasse déjà leurs capacités financières. Beaucoup choisissent donc une franchise élevée afin d'économiser sur les primes. Avec des conséquences fatales : ils renoncent à des consultations médicales et à des médicaments nécessaires, car ils devraient en assumer eux-mêmes les coûts. Ou bien ils s'endettent.

Une franchise élevée mène au piège de l'endettement

- Les coûts des primes d'assurance maladie sont un sujet récurrent dans les consultations sociales de Caritas. Ils comptent parmi les principales préoccupations.

Risque de pauvreté pour les familles

- Les enfants constituent un facteur de risque de pauvreté. De nombreux parents, en particulier les mères, réduisent leur temps de travail parce que les services de garde d'enfants sont beaucoup trop chers ou ne constituent pas une solution, par exemple dans le cas du travail posté. Cela se traduit par une baisse des revenus et, plus tard, par des retraites minimales.

Lutte contre la pauvreté : appel de Caritas.

Source : https://cms.caritas.ch/sites/default/files/2022-06/Appell_Schweiz_ohne_Armut_de_Internet.pdf

- **Travail décent** : salaires permettant de subvenir à ses besoins. Modèles de travail avec des horaires adaptés à la vie de famille. Sécurité sociale
- **Égalité des chances en matière d'éducation** : accès sans restriction à la formation de rattrapage, à la formation continue et à la reconversion professionnelle.
- **Égalité des chances pour toutes les familles** : offre complète, de qualité et abordable.
- **Système de santé accessible à tous** : réduction significative de la charge des primes d'assurance maladie pour les ménages à faibles revenus, soins de santé équivalents.
- **Garantie du minimum vital** : prestations complémentaires pour toutes les personnes dont le revenu ne suffit pas à subvenir à leurs besoins. Suppression du lien juridique entre le statut de séjour et la garantie du minimum vital.
- **Logements abordables** : logements à prix modérés et aide à la recherche d'un logement pour les ménages à faibles revenus.

Sechs Forderungen – ein Ziel



Discussion et critique de l'appel de Caritas

- **Évaluation des mesures ?**

- **Encore plus, trop d'État providence ?** Plus de **responsabilité individuelle** et **d'initiative personnelle**, cela suffit, non ?
Réduire les dépenses ou les coûts, par exemple conformément à l'IWP ?
- **Rôle de la migration ?** Cela aggrave-t-il ou atténue-t-il la pauvreté ?

- **Coûts supplémentaires ? Estimations approximatives pour les mesures pertinentes : 5 à 10 milliards de francs suisses par an ?**

- **Économies à long terme – grâce à des mesures similaires ou supérieures :**

- **Réduction des prestations sociales et complémentaires** grâce à une meilleure intégration sur le marché du travail.
- **Réduction des coûts de santé grâce à la diminution de** la pauvreté associée aux maladies chroniques, au stress et aux problèmes psychologiques.
- **Moins d'abandons scolaires** → productivité accrue, recettes fiscales plus élevées.
- **Moins de criminalité** → moins de dépenses pour la police, la justice et les services d'urgence.
- **Pouvoir d'achat accru** → croissance économique et recettes fiscales plus élevées.

- **Financement ?**

Économies, réaffectation de fonds, lesquels ? Augmentation des recettes fiscales ? Lesquelles ?

Environ 100 000 « sans-papiers » sans papiers d'identité valides

Source : <https://daslamm.ch/sans-papiers-muessen-arbeiten-bis-sie-tot-umfallen/>

- Les sans-papiers sont **des migrants sans statut de séjour régulier** ; ils vivent dans **une précarité** absolue, **sans sécurité d'emploi**. Salaires bas, sans droit à la retraite. **Salaire médian : environ 1 500 CHF/mois**. La bienveillance de leurs semblables est déterminante.
- **Difficulté à louer un logement : loyers parfois exorbitants**. Pas d'accès à **la justice**. Vie dans **la peur**. Traitement en cas de maladie jusqu'à 15 000 CHF. En principe, ils ont droit à une réduction des primes, mais les cantons ne l'appliquent souvent pas.
- **Sans-papiers « primaires »** : majorité de femmes, souvent mères célibataires, qui travaillent dans des ménages privés : repassage, cuisine, garde d'enfants, soins, jardinage. Relations parfois violentes.
- **Sans-papiers « secondaires »** : personnes qui avaient un permis de séjour, mais qui n'a pas été prolongé ou qui a été retiré.
- « Ressortissants de pays tiers », c'est-à-dire personnes qui ne proviennent pas d'un pays de l'UE ou de l'AELE.
- **Souhaitent néanmoins rester en Suisse** : les conditions dans leur pays d'origine sont encore pires. De plus, leurs faibles revenus les empêchent de rentrer chez eux. Beaucoup se sentent désormais chez eux en Suisse.
- **Employeurs : grande diversité**, par exemple des migrants qui font venir leurs compatriotes. Salaires équitables avec contrat de travail, mais aussi salaires bas.
- **Les droits de l'homme et les droits fondamentaux s'appliquent également aux sans-papiers** : droit à l'éducation, aux soins de santé, au logement. Les centres de conseil peuvent aider à faire respecter ces droits. Les incertitudes et les situations sont toutefois très variables.
- **Motion du Parlement fédéral été 2025** (33 voix contre 10 au Conseil des États, 121 contre 59 au Conseil national). Politique des sans-papiers dans le sens de « Trump ».
Objectif : « lutter durablement contre la présence de migrants « illégaux » en Suisse ». Données des caisses d'assurance maladie, des assurances sociales Échange avec les services des migrations
- Que se passe-t-il lorsque des sans-papiers sont découverts ? 1. Arrestation. 2. Expulsion. 3. Remise en liberté. 4. Renforcement des contrôles.
- **Régularisation collective ? Tous les sans-papiers obtiennent un permis de séjour régulier : accès à l'aide sociale, paiement régulier : augmentation des recettes publiques. On craint un effet d'appel et il faudrait l'empêcher.**

Revenu de base inconditionnel (RBI) – « Une absurdité inconditionnelle » ?!

(Beat Kappeler)

L'idée d'un RBG a été propagée par les **économistes néolibéraux américains Hayek et Friedmann** dans les années 60 et 70 :

- **les personnes dans le besoin absolu** reçoivent un **revenu minimum**, c'est-à-dire un impôt négatif sur le revenu :
Une compensation publique est versée via la déclaration d'impôt (versement en dessous d'un seuil de revenu). **L'ensemble de la bureaucratie sociale se limite à cela.**

BGE Suisse : conception selon les initiateurs de l'initiative populaire de 2016 :

- Chaque adulte reçoit 2 500 CHF par mois, les enfants la moitié, sans condition, c'est-à-dire sans examen de garantissant le minimum vital. **Pour cela, il faudrait mobiliser plus de 200 milliards de CHF par an.** La TVA (opérations financières et d'assurance) n'est pas non plus efficace, car une très grande partie des opérations (selon le magazine Bilanz) étaient **redistribuées**, leurs 800 milliards de francs suisses seraient **rapidement n**



Un RBI avec une bureaucratie absurde ?

Compte tenu des sommes annuelles colossales nécessaires pour financer un RBI en Suisse (environ $\frac{1}{4}$ du PIB), un système complexe visant à remplacer toutes les dépenses de politique sociale (AVS, AI, 2e/3e piliers, AC, réductions de primes, etc.) a été proposé.

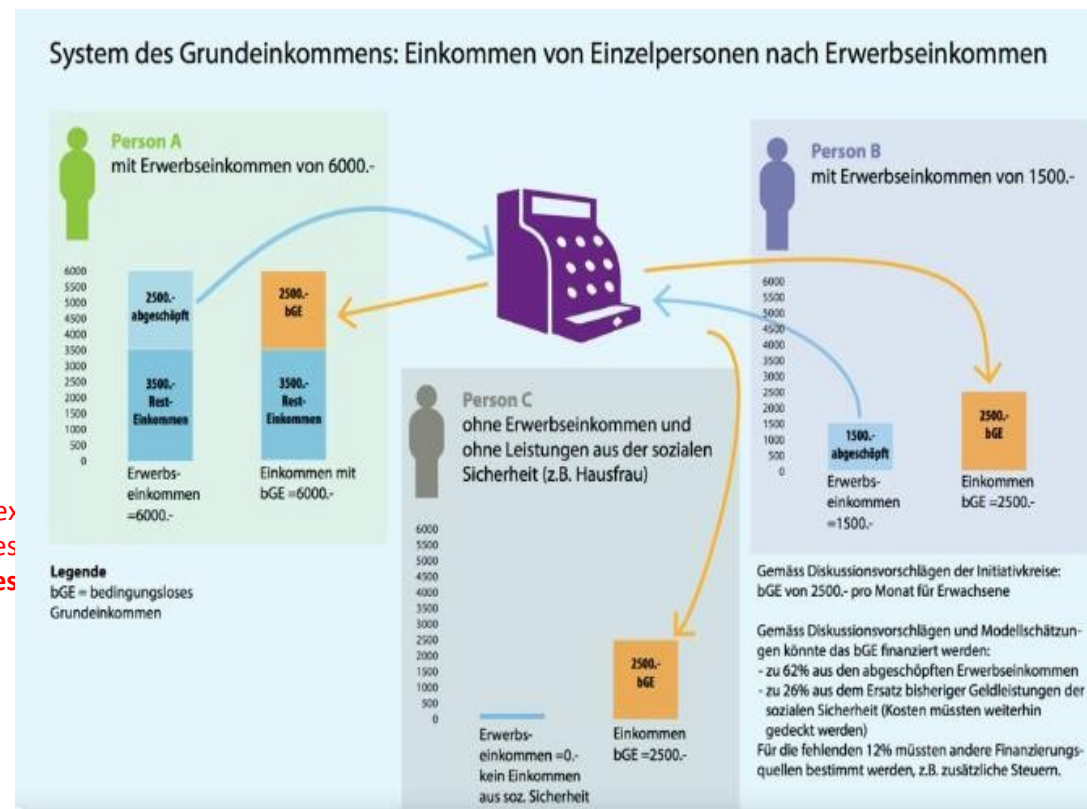
La simplification administrative postulée serait réduite à néant par un examen des cas à nouveau très compliqué. Des effets de redistribution et des structures d'incitation très discutables seraient créés : ce sont surtout les familles nombreuses, dont les cotisations sociales sont encore relativement faibles, qui en profiteraient. Une famille de trois personnes

La famille recevrait « sans condition » 105 000 francs par an, pour environ 50 000 francs de dépenses pour l'AVS, la caisse de pension, l'assurance maladie, etc.

Pour de nombreuses personnes, les dépenses sociales ne seraient plus couvertes par les 2 500

CHF par mois.

Les effets potentiellement positifs d'un RBI, tels que la réduction de la pauvreté, la diminution des craintes ex de la formation et du bénévolat, l'amélioration de la santé mentale, la déstigmatisation et la simplification des **Les effets potentiellement négatifs, tels que la baisse de l'offre de travail – les estimations vont de quelques sont délibérément ignorés.**



Au lieu de nombreuses assurances sociales

⇒ « Assurance générale des revenus - AEV » uniforme

Proposition Gurny & Ringger. Source : <https://de.readkong.com/page/denknetz-reformmodell-aev-plus-working-paper-8223532>

La Suisse connaît plusieurs assurances sociales distinctes (p. ex. AVS, AI, AC, indemnités journalières en cas de maladie, assurance-accidents, allocations pour perte de gain (APG), maternité, prestations complémentaires pour les familles, réductions de primes, etc.) : elles se sont développées au fil du temps avec des cotisations, des droits aux prestations, des unités administratives, etc. indépendants.

- **Cette grande complexité** entraîne des inefficacités, des chevauchements et des inégalités entre les cantons et les personnes.
- **Des économies** sont possibles grâce à la réduction des interfaces, des doublons, des contrôles et des coordination.
- **Plus de prestations. Les lacunes existantes peuvent être comblées** : par exemple, l'inclusion des indépendants dans la couverture d'assurance, une meilleure protection en cas de longues périodes de perte de gain.
- **L'aide sociale** serait remplacée, au lieu d'une aide cantonale, par un système centralisé avec une réglementation uniforme à l'échelle fédérale.
- **Des pools de risques plus importants** peuvent conduire à de meilleures assurances croisées, ce qui permet d'amortir les événements rares et coûteux sur l'ensemble du portefeuille.

AEV : Gurny s Ringger : Financement en pourcentage des salaires et ...

Il faut viser une mise en œuvre sans incidence sur les coûts, éventuellement avec une légère augmentation du financement public.

Avantage / objectif	Explication / Mécanisme
Cohérence et transparence	Une seule assurance au lieu de plusieurs : moins d'interfaces, moins de contradictions, des droits et des obligations plus clairs.
Administration simplifiée	Gestion uniformisée, moins de doublons (p. ex. dans le contrôle, le prélèvement des cotisations, les systèmes informatiques).
Redistribution et solidarité	Possibilité d'augmenter les subventions croisées (p. ex. des personnes à revenus élevés vers les groupes plus faibles).
Comblar les lacunes	Les lacunes existantes en matière de transition ou de couverture (p. ex. pour les indépendants, les maladies de longue durée) pourraient être comblées.
Équité cantonale et individuelle	Une réglementation fédérale uniforme permettrait de réduire les différences entre les cantons (p. ex. dans l'organisation de l'aide sociale).
Financement stable et durabilité	Pools de risques plus importants, meilleure planification, moins de fragilité pour certains groupes à risque.
Meilleures prestations et meilleure couverture	Droit à un remplacement de revenu pendant des périodes plus longues, meilleures prestations en cas de Risques particuliers, moins de besoins → moins de recours à l'aide sociale.
Potentiel de coûts grâce à des gains d'efficacité	Économies au niveau administratif, réduction des doublons, coûts de transaction moins élevés.

Le Conseil fédéral estime qu'une réforme globale n'est pas nécessaire à l'heure actuelle

Il vaut mieux optimiser le système existant plutôt que de le remplacer radicalement

Avantage / objectif	Explication / Mécanisme
Acceptation politique et résistance	Les assurances existantes ont des groupes d'intérêt puissants (assureurs, associations, cantons). Les réformes se heurtent à la résistance de ceux qui pourraient y perdre.
Questions constitutionnelles et de compétence	Les assurances sociales sont souvent réglementées au niveau fédéral. Les compétences entre la Confédération et les cantons doivent être clarifiées et garanties par la Constitution.
Problèmes de transition et protection des droits acquis	Les droits et prétentions existants doivent être protégés afin d'éviter des bouleversements sociaux. Par exemple, ceux qui ont cotisé pendant des années ne doivent pas être perdants.
Risques financiers	Le financement doit être viable. Si les risques sont sous-estimés (par exemple, augmentation des maladies de longue durée), le système peut être mis sous pression.
Complexité et transition	Le passage à un nouveau système est complexe (migration des données, dispositions transitoires, informatique, administration).
Risque moral et incitations	Une couverture d'assurance uniforme pourrait fausser les incitations (par exemple, comportement en matière de prestations, dépendance à l'égard des prestations).
Inégalités et questions de répartition	Tous les groupes ne profitent pas de la même manière : les personnes à revenus élevés, les investisseurs ou les assurés présentant des risques spécifiques pourraient y perdre ou y gagner.
Conflits financiers	Les débats sur les parts fiscales, les taux de cotisation et le financement public peuvent être vifs.
Obligations juridiques et obligations européennes/internationales	Les conventions de sécurité sociale, la coordination au sein de l'UE et les normes internationales doivent être prises en compte.

NZZ : « L'État suisse ne ménage pas les riches – sans eux, la classe moyenne devrait payer beaucoup plus d'impôts. »

Source : NZZ, 10.11.2025, p. 25.

« La gauche veut faire payer davantage les riches ». « La gauche agit sous la devise « eat the rich » (« mangez les riches »). Matthias Benz – « Les riches financent déjà une grande partie de l'État. » **Est-ce vrai ?**

Impôt sur le revenu en Suisse Confédération, cantons, communes Année 2023 : total 67 milliards de CHF. Dont :

- 1 % des ménages les plus riches : « près d'un quart »
- 5 % des ménages les plus riches : environ 42 %, soit près de la moitié.
- « Redistribution considérable : le 1 % le plus riche réalise environ 11 % des revenus, mais fournit près d'un quart de tous les impôts sur le revenu. »

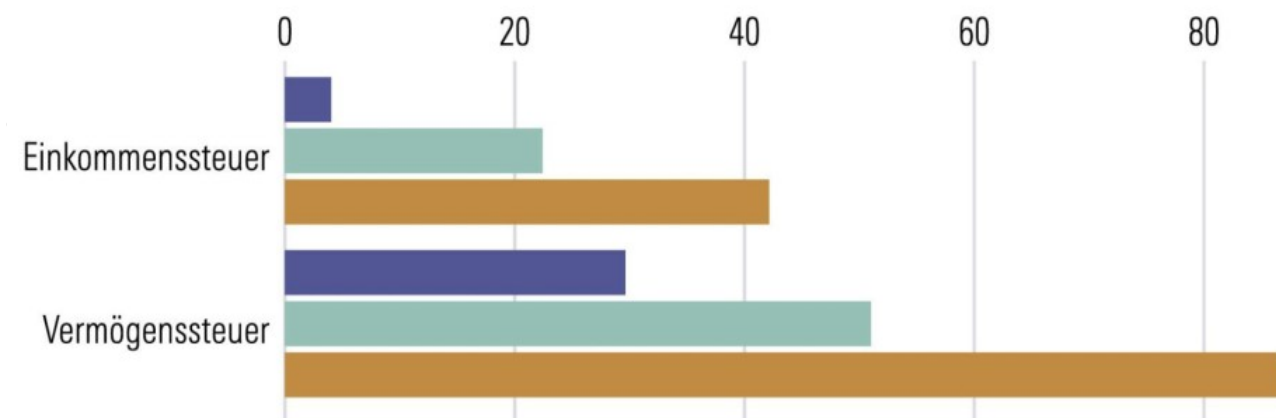
Impôt sur la fortune : 9 milliards de francs suisses pour les cantons/communes ; 0,36

- 1 % des plus riches : 51 %, 53 000 ménages
- Les 5 % les plus riches : 87 %
- 0,05 % les plus riches : 2,8 milliards de francs suisses, soit environ 30 %.

Ohne die Reichen ist kein Staat zu machen

Anteil am gesamten Steueraufkommen, in Prozent

● Top-0,05-Prozent ● Top-1-Prozent ● Top-5-Prozent



Die Top-0,05-Prozent umfassen jene Gruppe, die von der Juso-Initiative betroffen ist. Die Zahlen für diese Gruppe beziehen sich auf das Jahr 2023, die Zahlen für das Top-1-Prozent und die Top-5-Prozent auf das Jahr 2020.

QUELLEN: UNI ST. GALLEN, IWP LUZERN, AVENIR SUISSE, EIGENE DARSTELLUNG

NZZ / mbe.

Système fiscal suisse : faible redistribution en comparaison internationale

Source : OCDE

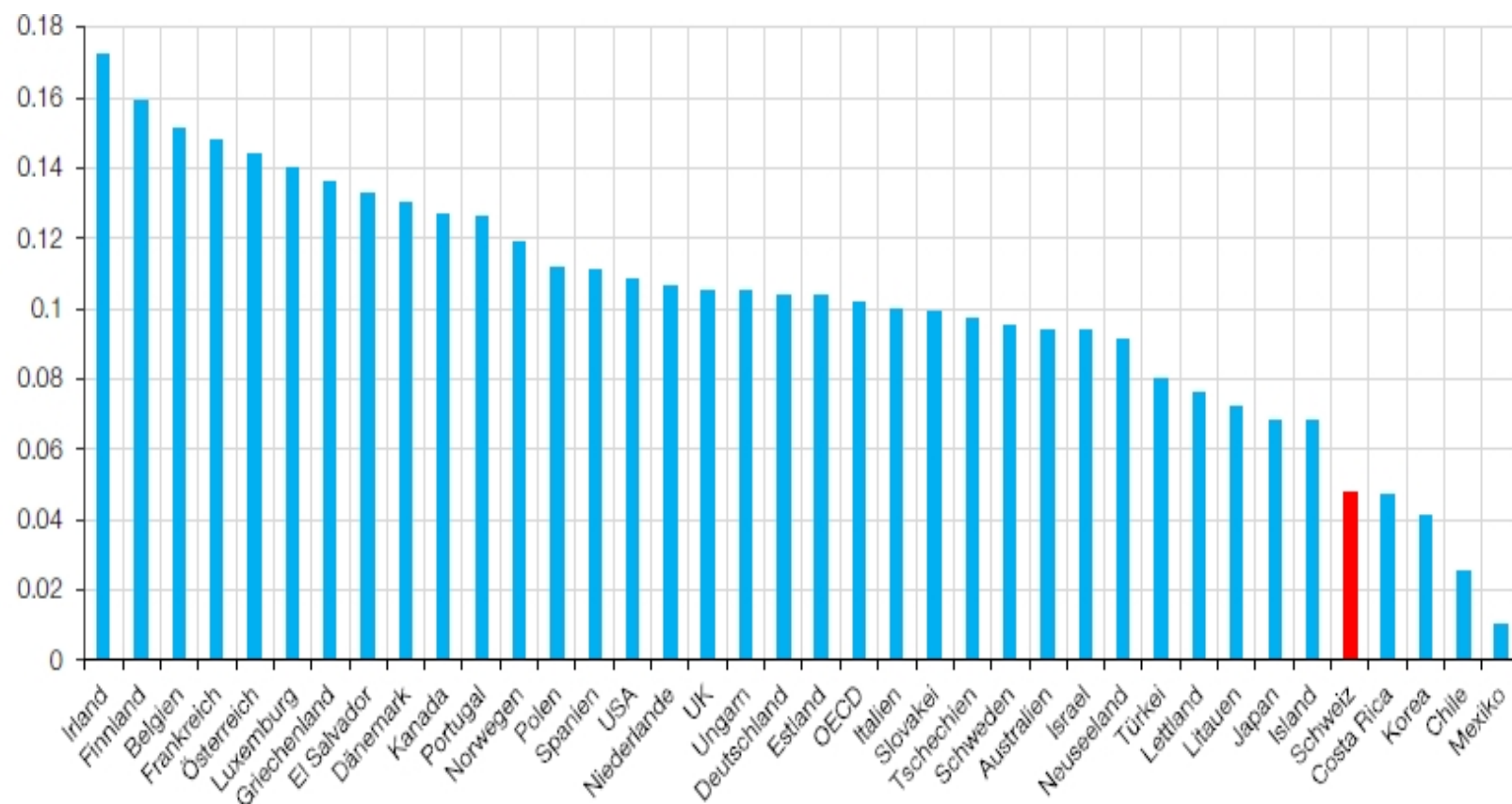
La variation absolue du coefficient de Gini s'élève à

- Moyenne OCDE 0,1 point
- Suisse seulement 0,05 point Des valeurs plus basses signifient moins de redistribution.
La politique fiscale et sociale suisse n'a guère d'effet compensateur.

Causes : entre autres

- Primes par tête pour l'caisse maladie.
- Multiples réductions d'impôts pour les revenus élevés.

Selon l'USS, « il n'y a guère de pays où l'État fait aussi peu pour corriger les écarts de salaires et de revenus ».



Quelle: OECD

Source : Union syndicale suisse (USS). (2024). Page 12

Faible progression dans l'aperçu global des impôts/taxes (1/2)

Impôts directs, impôts indirects, primes d'assurance maladie, cotisations sociales. Source : SGB, dossier n° 162. 2024. Illustration 12.

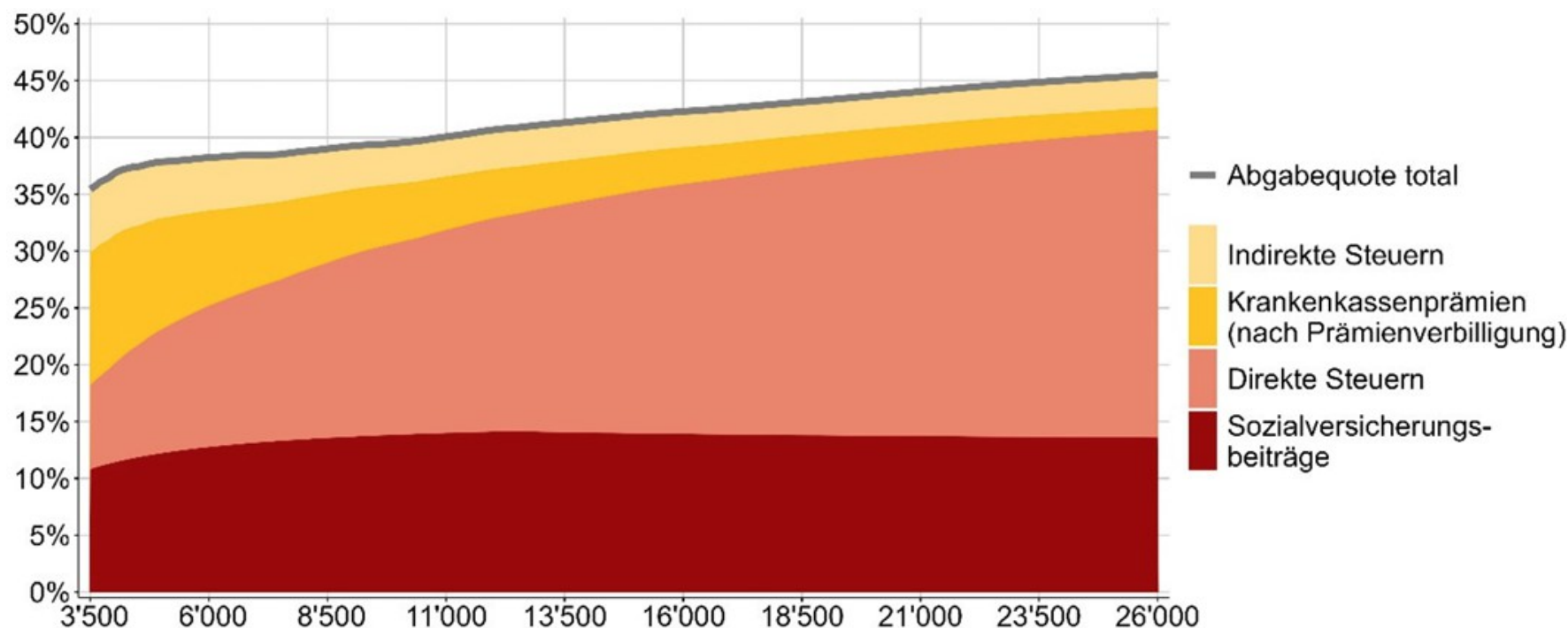
Une **personne seule** disposant d'un **revenu médian** d'**un peu moins de 7 100 francs par mois paiera en 2024**

- environ 13 % de son revenu pour les cotisations sociales,
- près de 14 % pour les impôts directs,
- 7 % pour les primes d'assurance maladie (après réduction)
- 4 % pour les impôts indirects

Au total, la charge fiscale s'élève à près de 40 %.

Augmentation des revenus :

- les impôts et les taxes indirectes diminuent relativement.
- L'impôt direct avec progression augmente.



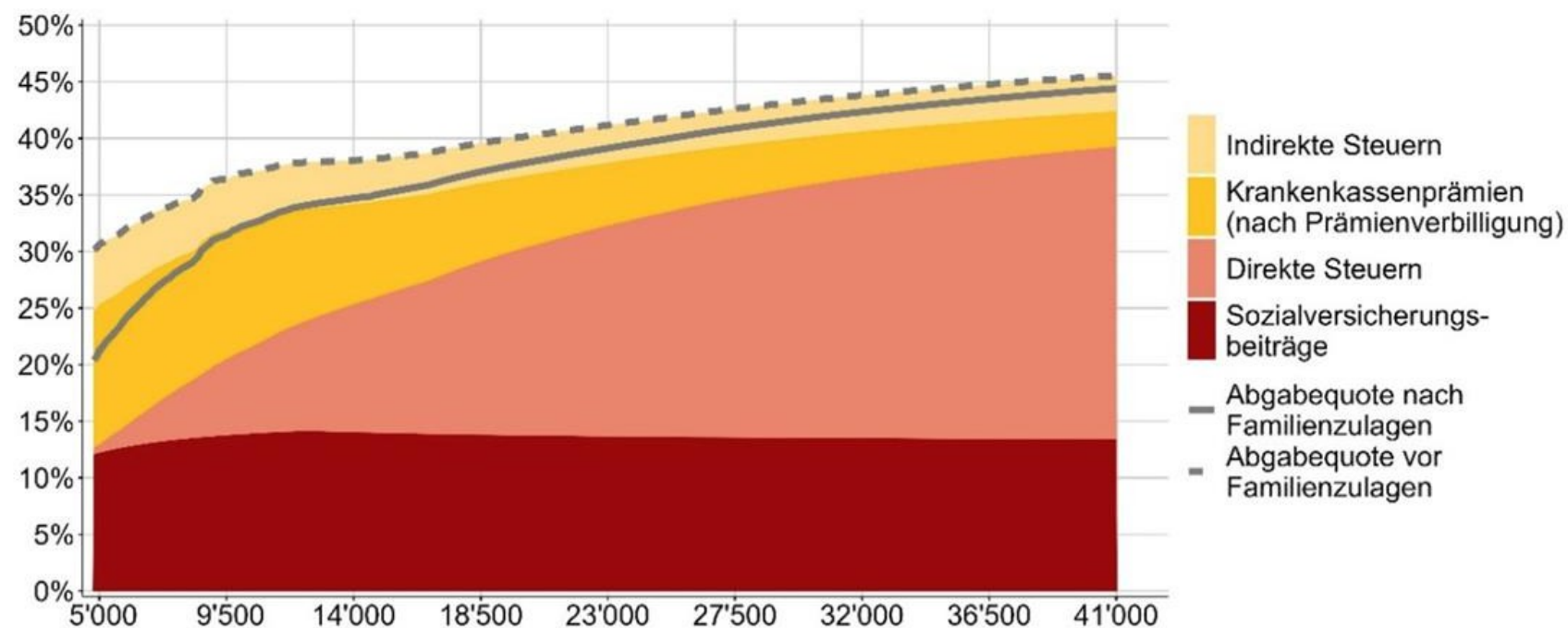
Faible progression dans l'analyse globale des impôts/taxes (2/2)

Source : SGB. Dossier n° 162. Avril 2024. Illustration 12.

Famille : **un couple avec deux enfants** et un **revenu mensuel de 9 500 francs paiera environ 14 % de son revenu en cotisations sociales en 2024**

- environ 14 % de son revenu pour les cotisations sociales,
- 7 % d'impôts directs,
- 11 % pour les primes d'assurance-maladie (après réduction)
- et 6 % pour les impôts indirects.

Au total, la charge fiscale s'élève à environ 38 %, ou 33 % si l'on tient compte des allocations familiales.



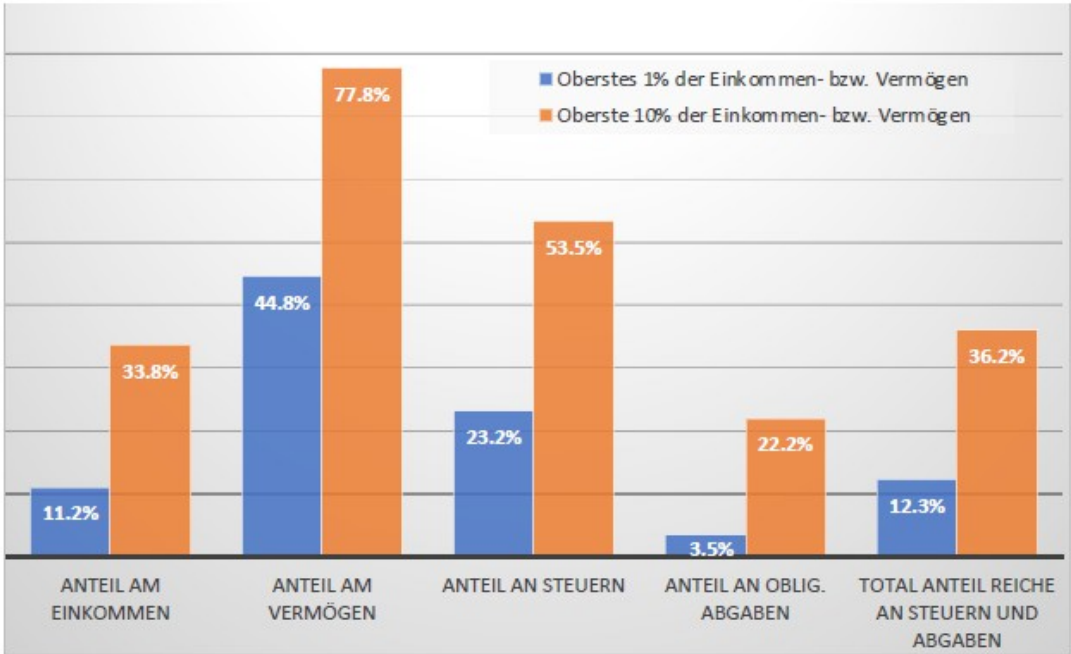
Quelle: Berechnungen SGB, vgl. Methodenanhang.

La charge totale est « neutre en termes de répartition ».

Source : Bauman/Fluder, rapport sur la répartition 2025, Denknetz, juillet 2025.

Top 1 % :	Part du revenu	11,2
Top 10 % :	Part du revenu	33,8
1 % les plus riches :	Part dans la fortune	44,8
Top 10 % :	Part de la fortune	77,8 %
Top 1 % :	Part des impôts	23,2
Top 10 % :	Part des impôts	53,5
Top 1 % :	Part des prélèvements obligatoires	3,5
Top 10 % :	Part des cotisations obligatoires	22,2
Top 1 % :	Part totale des impôts + cotisations	12,3
Top 10 % :	Part totale des impôts + taxes	36,2

Abbildung 3 | Anteile der reichsten 1 Prozent und 10 Prozent an Einkommen, Vermögen, Steuern sowie den obligatorischen Abgaben 2020/21



Quellen | Häner-Müller et.al. 2024, Martinez 2024, Fluder et.al. 2023, Baumann, Fluder 2020; ESTV: Statistik Bundessteuern; EFV: Öffentliche Finanzen der Schweiz, 2021-2024; BSV: Schweizerische Sozialversicherungsstatistik, 2024.

Anmerkung | Bei den Steuern und Abgaben wurden das einkommensreichste 1 Prozent bzw. die reichsten 10 Prozent als Berechnungsgrundlage genommen. Oblig. Abgaben inkl. oblig. Krankenkasse und BVG. Beim BVG wurde ein AN-Beitrag von 15 Prozent angenommen.

2000-2022 : revenus du marché plus inégaux avec un coefficient de Gini passant de 0,4 à 0,45.

Les transferts compensent : coefficient de Gini réduit à 0,3.

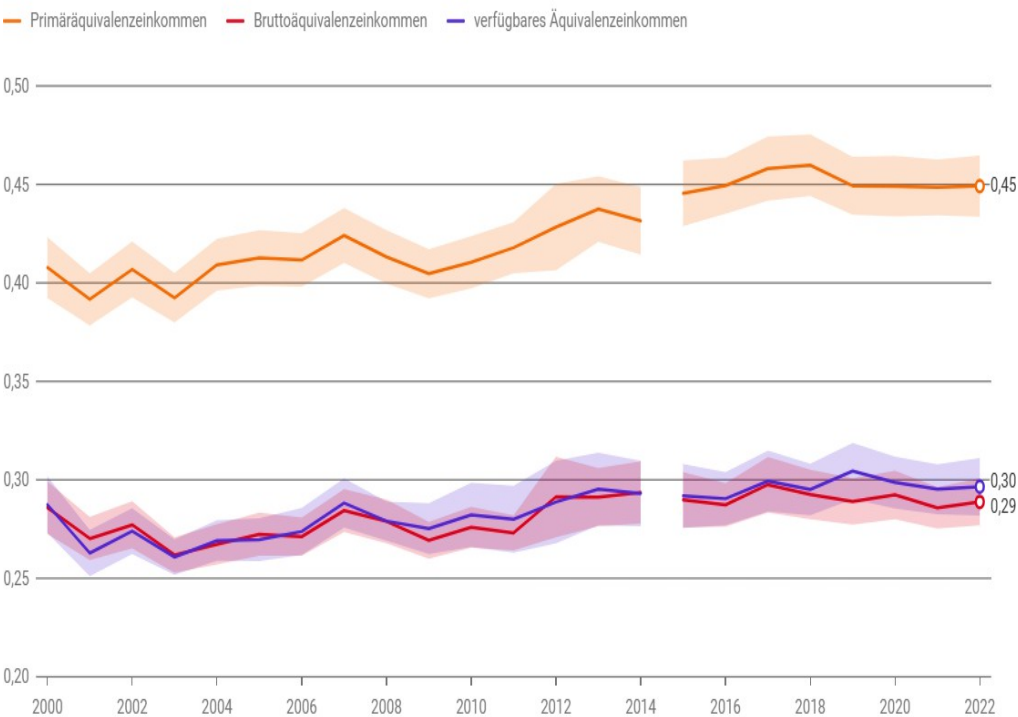
Source : OFS, 2025. Pour plus d'informations, OFS : <https://www.bfs.admin.ch/asset/de/21084246>

- Pour le revenu primaire équivalent, le coefficient de Gini passe de 0,4 à 0,45 entre 2000 et 2022 :
 - Il existe une **inégalité assez importante** avec une tendance à la hausse.
 - Selon les données de l'OFS, **les transferts publics tels que** les réductions de primes, les rentes, l'assurance-chômage, etc. contribuent à **réduire la répartition inégale** des revenus générés sur le marché (du travail et des capitaux).
 - **Le coefficient de Gini sera réduit de 0,15 en 2022 pour atteindre environ 0,3.** La correction est donc nettement plus forte que celle indiquée dans l'étude de l'OCDE 0,05 et même supérieure à la moyenne des corrections de l'OCDE, qui est de 0,1 (voir également la diapositive 45).
- La NZZ, 4.11.25, écrit à ce sujet : « Un coefficient de Gini de 0,3 indique une inégalité modérée , telle qu'elle est courante en Europe occidentale... La répartition des fortunes est nettement plus inégale que celle des revenus... La Suisse **idyllique**... En bref : les riches ne privent pas le reste de la population du beurre sur leur pain. Mais la question de savoir s'il faut renforcer la redistribution déjà assez forte du haut vers le bas reste en fin de compte une question de sensibilité politique. »
- Nous supposons que ces différences résultent d'une prise en compte limitée des prélèvements, c'est-à-dire sans TVA ni cotisations d'assurance maladie, comme le montrent les diapositives 46 à 48.

Problématique similaire également dans Hübelin et al. 2021, Social Change Switzerland n° 28.

Source : <https://www.socialchangeswitzerland.ch/?p=2576>

Entwicklung der Gini-Koeffizienten, Gesamtbevölkerung



Das Vertrauensintervall (95%) wird mit einem transparenten Bereich dargestellt.

Anmerkung: Berechnungen einschliesslich der negativen Einkommen, ohne fiktive Mieten.

Die Ergebnisse ab 2015 wurden mit dem revidierten Gewichtungsmittel neu berechnet. Dieses erlaubt eine bessere Korrektur der Antwortausfälle, kann jedoch auf die Daten vor 2015 nicht angewendet werden.

Datenstand: 12.11.2024

Quelle: BFS – Haushaltsbudgeterhebung (HABE), revidiertes Gewichtungsmittel 20

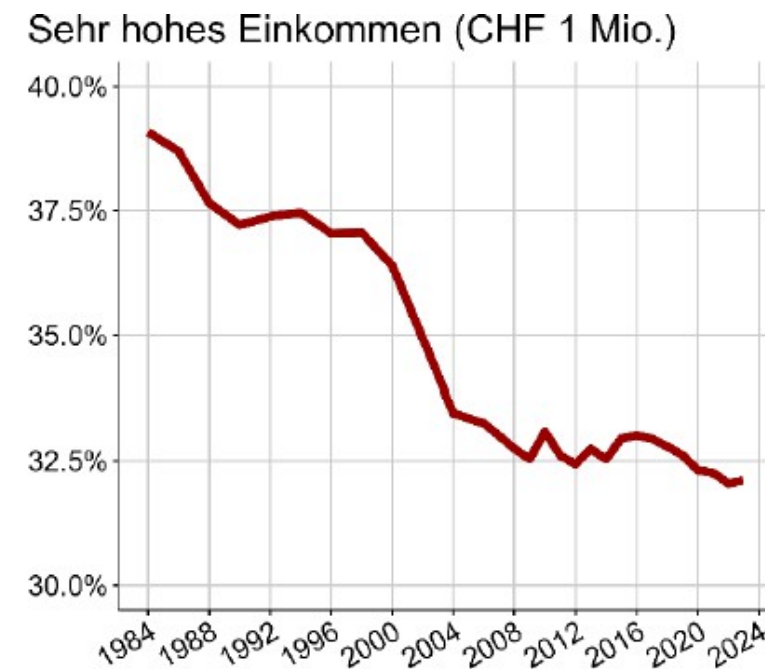
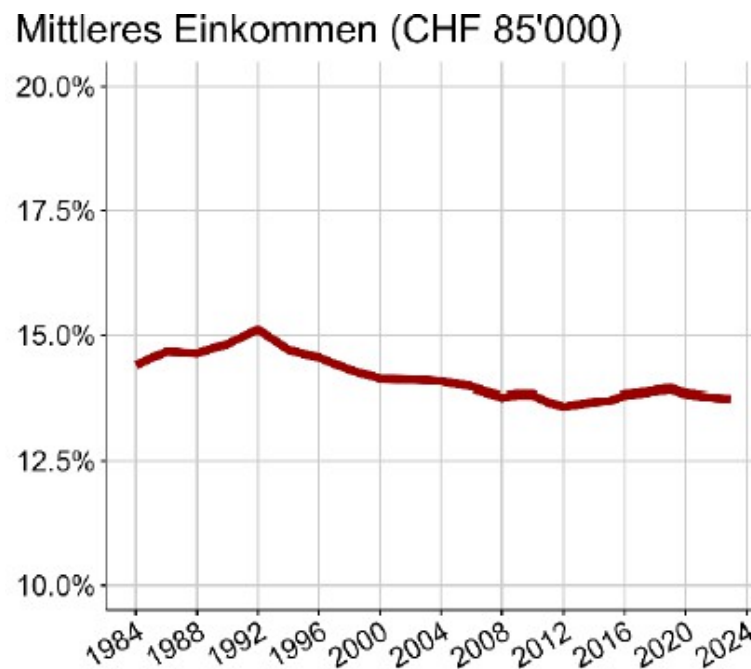
Bundesamt für Statistik

gr-d-20.03.01.02.03

© BFS 2025

Réductions d'impôts **inéga**les – taux d'imposition de 1684 à 2023

- Taux d'imposition pour les revenus moyens :
Légèrement réduits depuis 1984.
- Taux d'imposition des revenus les plus élevés
> million CHF :
Nette baisse depuis 1984, passant d'environ 39 % à 32 %.



Quelle: Steuerbelastung in den Kantonshauptorten ESTV, eigene Berechnungen, vgl. Methodenanhang

Réductions d'impôts 2003 - 2000 : Charge fiscale réduite –

Taux d'imposition pour les entreprises

Source : BAK Taxation Index. Illustration 17.

Les taux d'imposition des bénéfices des entreprises ont été fortement réduits.

Il existe **de** grandes **différences cantonales** en matière d'impôts sur les sociétés.

Taux d'imposition :

- Zoug : 11,8 %
- Zurich : 19,6 %
- Berne : 20,5 %



Charge fiscale moyenne effective en pourcentage. La charge fiscale des entreprises a fortement diminué au cours des 20 dernières années. La réforme STAF a entraîné de nouvelles réductions d'impôts dans les cantons entre 2019 et 2021. Avec la réforme de l'OCDE, les grandes multinationales devront peut-être payer un peu plus d'impôts. Mais l'entreprise moyenne n'est pas concernée.

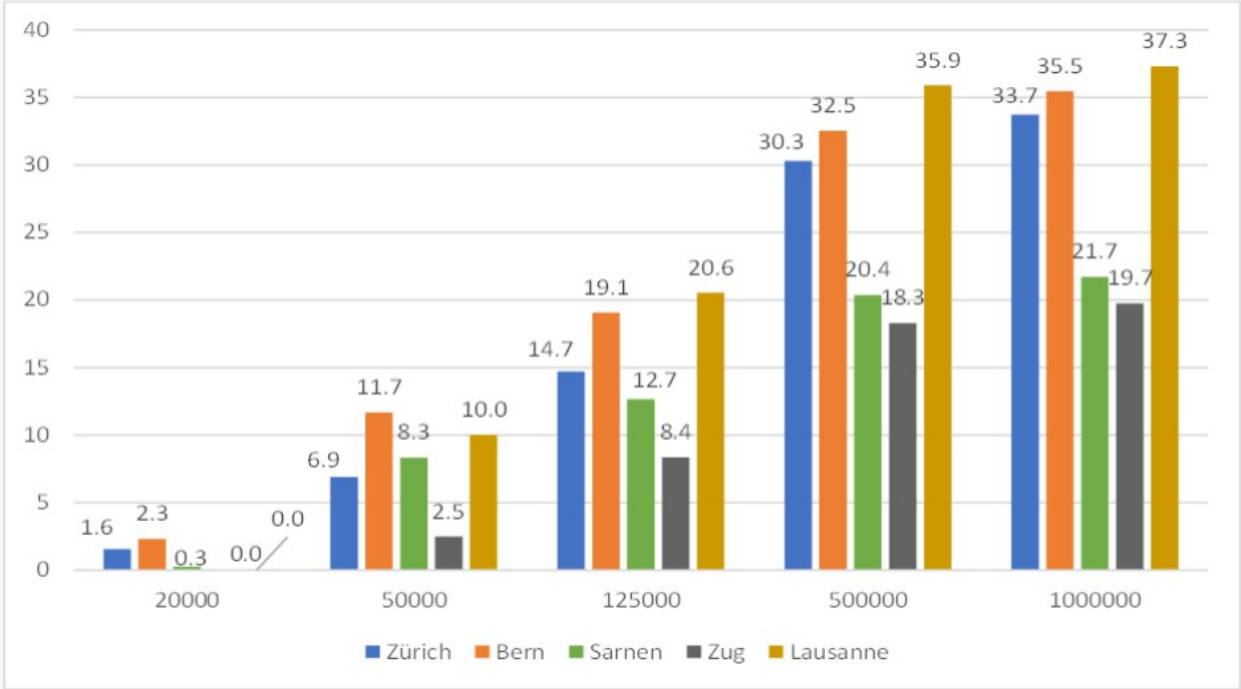
Quelle: BAK Basel

Fédéralisme fiscal : grandes différences entre les charges fiscales cantonales

Source : https://www.denknetz.ch/wp-content/uploads/2025/07/202507_Baumann-und-Fluder.pdf

- Charge fiscale sur les revenus de 20 000 à 1 million de CHF.
- Les charges fiscales varient considérablement d'un canton à l'autre :
 - Les cantons de Vaud (Lausanne) et Berne imposent les revenus moyens nettement plus lourdement que Zurich, Obwald et surtout Zug.
 - Les différences sont encore plus marquées pour les riches : pour un revenu d'un demi-million et d'un million, les charges fiscales dans les cantons de Suisse centrale ne sont que d'environ la moitié de celles que dans les cantons de Berne et de Vaud.

Abbildung 1: Steuerliche Belastung der kantonalen und kommunalen Steuern in Prozent des Einkommens (ledige Personen)



Quelle: Steuerrechner der ESTV. Kantonshauptstädte.

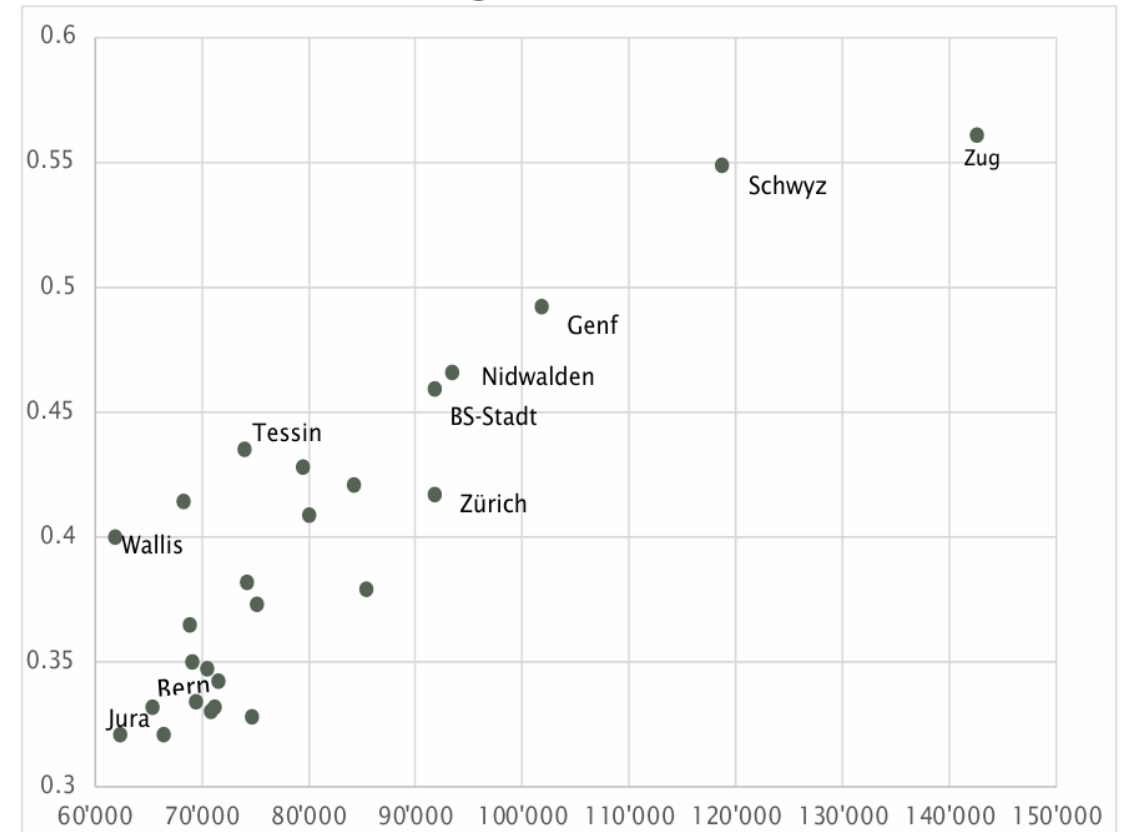
Anmerkung: in Prozent des Bruttoeinkommens. Berücksichtigt sind sämtliche gesetzlichen Abzüge, die ohne Nachweis getätigt werden können. (8.4.2025)

Grandes différences cantonales en matière d'inégalité (coefficient de Gini) et de revenus imposables.

Source : Baumann Fluder, 2025

- Les « paradis fiscaux » favorisent les inégalités : Obwald, Schwyz et Zug ont les revenus moyens les plus élevés et, parallèlement, les plus fortes inégalités de revenus avec un coefficient de Gini élevé.
- Dans les « paradis fiscaux », les taux d'imposition et les possibilités de déduction sont élevés pour les hauts revenus et les entreprises.
- Au cours des dernières décennies, les inégalités économiques entre les cantons se sont accrues.

Abbildung 2 | Durchschnittseinkommen und Einkommensungleichheit nach Kanton 2021



Quelle | ESTV, Steuerstatistik, Kennzahlen für das Jahr 2021.

Anmerkung | Die Vertikale Achse zeigt den Gini-Koeffizienten des steuerbaren Einkommens pro Kanton; die horizontale Achse zeigt das durchschnittliche steuerbare Einkommen pro Kanton.

Table des matières : Partie 6

Résumé / Conclusion Partie 6	Transparents	55	-	57
1. Aperçu des options : Amélioration de la priorité Distribution primaire	Transparents	58	-	59
2. Mesures relatives au marché du travail : productivité accrue – salaires plus équitables	Transparent	60		
3. Salaires minimums, salaires maximums, primes, etc. ; digression Swisscom	Transparents	61	-	63
4. La politique budgétaire à la croisée des chemins	Transparents	64	-	65
5. Impôts et taxes en Suisse : aperçu – marge de manœuvre ?	Transparents	66		
6. Dettes publiques de la Suisse : taux d'endettement. Comparaison avec l'étranger. Frein à l'endettement	Transparents	67	-	68
7. Réserves de la banque centrale en 2024. La BNS s'oppose à une augmentation de la création monétaire publique.	Transparents	69	-	70
8. Suppression du secret bancaire national	Diapositive	71		
9. Prévention de la fraude fiscale : proposition. Méthodes. Répercussions.	Transparents	72	-	74
10. Imposition forfaitaire Aperçu et suppression	Transparents	75	-	76
11. Harmoniser les impôts sur la fortune. Augmenter progressivement	Transparent	77		
12. Impôts sur les successions : situation actuelle, perspectives, nouvelle proposition, texte de l'initiative, effets	Transparents	78	-	82
13. Aperçu des effets des mesures	Transparent	83		

- La partie 6 se concentre sur **les mesures économiques et fiscales** visant à **lutter contre les inégalités sociales et économiques en Suisse**. Il s'agit en premier lieu de renforcer et d'améliorer la **répartition primaire**, c'est-à-dire les revenus sur le marché du travail. La **répartition secondaire** est gérée par les recettes et les dépenses des pouvoirs publics. Des mesures ciblées peuvent conduire à une répartition plus équitable. **Les conditions-cadres internationales** favorables sont abordées dans la partie 4. Elles constituent une condition préalable importante pour augmenter les revenus et renforcer l'équité en Suisse.
- **Répartition primaire – une politique du marché du travail plus équitable** : pour plus d'équilibre, une participation plus équitable de tous à la croissance de la productivité. Cela comprend des mesures ciblées telles que :
 - le renforcement du système de formation en alternance avec un développement dynamique, un meilleur statut, plus de prestige pour les métiers d'apprentissage et des offres de formation continue plus flexibles et tournées vers l'avenir
 - promotion de la formation continue proactive et de l'apprentissage tout au long de la vie
 - Flexibilisation des horaires et des modèles de travail, même après 65 ans
 - Promotion de l'égalité et de l'intégration des personnes défavorisées (femmes, personnes handicapées, travailleurs âgés, migrants)
 - Salaires minimums cantonaux, mesures d'accompagnement contre le dumping salarial, en particulier dans les secteurs à bas salaires
 - Amélioration de la transparence des salaires des dirigeants et contributions à la limitation des rémunérations excessives
- **Réforme du frein à l'endettement**, qui a des effets fondamentalement positifs, mais qui doit désormais être appliqué de manière moins restrictive. Réforme du frein à l'endettement avec une plus grande marge de manœuvre pour les investissements dans la recherche, les infrastructures et le social.
- **Réforme de la politique de la Banque nationale avec création monétaire publique.**

- **Redistribution secondaire – politique fiscale et budgétaire** : la redistribution économique et sociale par le biais des recettes fiscales et des transferts doit être améliorée.

Des propositions concrètes sont présentées à cet effet : voir ci-dessous.

- **Les mesures suivantes sont soumises à discussion** :
 - **Lutte contre la fraude fiscale** grâce à un meilleur système d'exécution et à une législation pénale efficace. La Suisse perd chaque année des milliards de francs en raison de la fraude fiscale et des avoirs non déclarés. La fraude fiscale constitue une grande injustice pour la grande majorité des contribuables. Elle devrait générer entre 0,2 et plusieurs milliards de recettes supplémentaires.
 - **Suppression de l'imposition forfaitaire** pour les étrangers fortunés afin d'instaurer l'équité fiscale et de garantir les recettes.
 - Plus de la moitié des grandes fortunes sont héritées, les héritages favorisent les inégalités patrimoniales et réduisent l'offre de travail chez les héritiers. Les propositions comprennent un **impôt fédéral sur les successions et les donations** avec des abattements ciblés et des taux progressifs, une protection pour les PME ainsi que des mesures contre l'exode et l'évasion fiscale. La capacité de performance de la génération suivante n'est en aucun cas garantie et peut être améliorée par des mesures ciblées.

En outre : extension des taxes environnementales (par exemple, la taxe sur le CO2) avec une redistribution socialement acceptable pour un développement durable et une neutralité budgétaire.
- Les recettes potentielles des réformes pourraient être considérables. Les premières estimations donnent une estimation approximative entre 15 et 28 milliards de francs suisses par an (diapositive page 82).

Conclusion

- La politique suisse se trouve à la croisée des chemins, avec un besoin évident de réformes dans les domaines du marché du travail et de la fiscalité afin de réduire les inégalités sociales et économiques. Une combinaison entre une meilleure redistribution primaire (salaires plus équitables, meilleure formation, intégration) et une redistribution secondaire plus efficace (fiscalité plus juste et plus performante, lutte contre la fraude fiscale) est nécessaire.
- Les investissements et les dépenses vont augmenter à l'avenir, en particulier dans les domaines de la protection du climat, de la sécurité sociale, de la vieillesse, de la santé et de la recherche. Dans le même temps, il est important de garantir la solidité des finances publiques, mais aussi de renforcer l'équilibre social.
- Une plus grande transparence, un système fiscal et social plus équitable, le renforcement de la sécurité sociale et les innovations sur le marché du travail sont les piliers centraux pour relever les défis sociaux croissants de la Suisse et garantir un avenir durable et plus équitable.
- Nous espérons que les documents présentés constitueront une base instructive pour le débat politique sur la justice socio-économique et le développement durable en Suisse.

Nach Nein zur Juso-Initiative: Alfred Gantner fordert höhere Steuern für Reiche

Die wachsende Vermögenskonzentration bei den Reichsten bleibt aktuell: Milliardär Gantner will bei der Vermögenssteuer ansetzen. Auch die Grünen nehmen einen neuen Anlauf.



Mischa Aebi, Adrian Schmid

Publiziert: 30.11.2025, 22:39



MONTAG, 01.12.

MEINUNG

Nach Nein zur Erbschaftssteuer

Schweiz schlägt USA und Skandinavien bei Aufstiegschancen

Unser Land ist eines der egalitärsten der Welt, die soziale Mobilität ist seit Jahrzehnten intakt. Politische Gleichmacherei schlägt am Ende immer fehl und zerstört dabei die Freiheit der Menschen.



Kommentar von
Christoph Schaltegger

www.ruedimeier.ch

5 |

Aperçu/options : priorité à l'amélioration de la répartition primaire

- **Améliorer les conditions-cadres internationales de manière coopérative.** Voir à ce sujet la partie 4 Perspectives.
 - Régime commercial et financier international avec des conditions-cadres durables : internalisation des coûts externes, compensation régionale
 - Accord de libre-échange «
 - Participation au marché intérieur européen : gain en 2050 d'environ 5 % du PIB par habitant, cf. à ce sujet
Meier Ruedi : exposé « [Europe](#) ».
- **Répartition primaire** : mesures sur le marché du travail avec une productivité plus élevée – salaires plus équitables, pleine participation à la productivité.
- **Répartition secondaire des pouvoirs publics** : correction des résultats du marché par les recettes et les dépenses. Taxes incitatives pour une croissance durable.
- **Mesures contre la fraude et l'évasion fiscale.**
- **Suppression de l'imposition forfaitaire.**
- **Augmentation des impôts sur la fortune et les successions.**

Mesures relatives au marché du travail : augmentation de la productivité – salaires plus équitables

Facteur de réussite	Développements
Renforcer le système de formation duale	Améliorer le statut et le prestige. Aborder de manière proactive les nouvelles exigences et les nouveaux domaines professionnels. Créer rapidement de nouvelles offres . Accorder davantage de jours de vacances aux apprentis.
Maintenir le partenariat social, le renforcer de manière flexible	Renforcer les atouts grâce à des négociations décentralisées. Renforcer la formation continue et la reconversion professionnelle de manière proactive. Répartir plus équitablement les gains de productivité. Salaires minimaux cantonaux ciblés.
Maintenir et développer un marché du travail innovant et flexible.	Promouvoir l'intégration professionnelle à tous les niveaux. Maintenir et développer la simplicité des embauches et des licenciements avec une adaptation rapide à la conjoncture grâce à des mesures d'accompagnement. Services publics/privés de placement numériques , par exemple profils de compétences au lieu de titres professionnels.
Large participation au marché du travail Renforcer massivement la formation continue proactive, promouvoir	Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Intégration des personnes handicapées, des travailleurs âgés et des migrants. Modèles de temps de travail flexibles, même après 65 ans. Apprentissage tout au long de la vie : entre autres, bons nationaux de formation continue pour une nouvelle qualification professionnelle dans les domaines en pénurie de main-d'œuvre Développement des crèches avec une participation financière appropriée. Fractionnement fiscal
Mesures d'accompagnement pour la protection des salaires	Pas de dumping salarial. Renforcement ciblé des normes minimales dans les secteurs à bas salaires via la déclaration de force obligatoire générale des CCT. Contrôle des salaires minimaux.
Salaires élevés des dirigeants, bonus, etc.	Peu de possibilités/succès. Politique fiscale : réglementer la déductibilité limitée ?

Salaires minimaux : réglementations cantonales, conventions collectives de travail (CCT)

Source : canton de Fribourg https://salaire-minimum-fr.ch/startseite/?fbclid=IwY2xjawOeLq1eHRuA2FlbQlxMABicmlkETfYMXJpcVNIVtK3TG1tUUFyc3J0YwZhcHBfaWQQMijlYMDM5MTc4ODlwMDg5MgABHmMj2P-lgHUEr2SaoC8kGQZulEo1a8mAQboeQobMX4xD9kwDrMv4gbG1vgg_aem_-nCzWt4wXsDHCvg3kTS7IA

- Une **initiative populaire lancée en 2014** en faveur d'un salaire minimum fédéral de **22 CHF par heure** a été **rejetée à 76 %**.
- Il existe **des réglementations cantonales** : par exemple : Genève environ 25 CHF/heure. Neuchâtel environ 20 CHF/heure. Jura : 20 CHF/heure. Tessin. Bâle-Ville : environ 22 CHF/heure
- Les salaires minimums présentent divers avantages :
 - **Protection contre le dumping salarial.**
 - **Augmentation du pouvoir d'achat** des travailleurs à faibles revenus.
 - **Justice sociale** : le **coût de la vie** peut être mieux couvert.
 - **Moins de dépendance à l'aide sociale** : si le salaire minimum est suffisamment élevé, moins d'aides publiques sont nécessaires et moins de tâches publiques doivent être assumées.
- **Les effets négatifs sur l'emploi** (par exemple, moins d'emplois) font **l'objet d'un débat controversé**. Jusqu'à présent, ceux-ci sont **difficilement** perceptibles en Suisse, où le marché du travail est flexible. Les coûts peuvent être **supportés** par la plupart des entreprises. Les entreprises moins performantes **ont tendance** à quitter le marché. La **concurrence – dans un contexte d'offre de main-d'œuvre généralement limitée – a tendance à s'accélérer**. **Les innovations techniques doivent être encouragées.**
- Les réglementations en vigueur en Suisse peuvent être jugées **appropriées**, mais aussi **modérées**. La **différences cantonales** constituent un avantage. **Dans l'ensemble, les salaires minimaux peuvent être considérés comme avantageux.**

Salaires excessifs, bonus, etc. Que faire ?

Renseignements/documents : Rolf Kurath, président d'Actares - Actionariat pour une économie plus responsable, www.actares.ch

- Les **grands gestionnaires de fortune (gestionnaires des actionnaires)** appartiennent, tout comme les **cadres supérieurs des entreprises**, à la catégorie des **maximisateurs de revenus**. Ils ont les mêmes intérêts et appliquent le principe « Pay for Performance »
Bruno Frey : <https://www.bsfrey.ch/wp-content/uploads/2021/08/pay-for-performance-immer-empfehlenswert.pdf>
- La **légitimité de la structure** et du montant des rémunérations repose sur **des systèmes de notation mondiaux** tels que <https://www.wtwco.com/de-ch> ainsi que sur des **indices de référence** publiés dans les rapports sur les rémunérations, comme par exemple le rapport annuel 2024 de Novartis, p. 81 et suivantes. Il en résulte une **spirale** qui, en raison **d'intérêts communs, ne cesse de s'accélérer vers le haut**.
- **Actares**, qui détient moins d'un pour mille des voix dans les grandes entreprises du SMI, **n'a jamais été entendu** en matière d'écart salarial et d'équité dans la répartition. En revanche, il existe parfois un dialogue constructif au niveau du conseil d'administration sur la définition des critères de durabilité dans la rémunération variable.
- **Question à Rolf Kurath** : « Comment limiter les salaires trop élevés des dirigeants ? La réponse est banale : ce sont les actionnaires qui doivent l'imposer. Actuellement, Swisscom est la seule entreprise du SMI qui répond aux critères d'Actares » : voir page suivante.
- Comme le montre Ethos, la transparence et l'orientation vers des critères de durabilité se sont améliorées ces dernières années, sans toutefois influencer le montant des rémunérations : https://www.ethosfund.ch/sites/default/files/2025-09/Ethos_Studie_Verg%C3%BCtungen_2024_DE.pdf
- **C'est la politique fiscale qui est la plus à même d'avoir un impact : par exemple, aucune déduction pour les rémunérations « trop élevées ».**

Structure des taux d'imposition marginaux

Digression : **Swisscom** est la seule entreprise du SMI à remplir les critères d'Actares. Le PDG touche environ 20 fois plus que le salaire médian en Suisse.

- La rémunération du **président du conseil d'administration** ne doit pas dépasser **1 million de francs suisses**.
- Rémunération des autres **membres du conseil d'administration** ne dépassant pas **0,5 million de francs suisses**.
- Pas de rémunération variable pour les membres du conseil d'administration (sauf s'ils sont également membres de la direction)
- **Pas de rémunération fixe supérieure à 1,5 million de francs suisses** pour un membre de la direction.
- La rémunération variable totale du membre le mieux rémunéré de la direction et la rémunération variable moyenne des autres membres de la direction ne doivent pas dépasser un tiers de la rémunération totale (ou au maximum la moitié si des critères de durabilité s'appliquent à la rémunération variable).

Rôle, effets Initiative Minder 2013, près de 70 % de votes favorables

- Plus **de transparence** sur les salaires et les bonus. Toutes les rémunérations versées au conseil d'administration et à la direction, ainsi que les mandats et les liens d'intérêt des cadres dirigeants doivent être divulgués.
- **Interdiction** des **indemnités de départ** (parachutes dorés), des primes de bienvenue et des primes pour les achats/ventes d'entreprises.
- **Élection du président du conseil d'administration et des membres par les actionnaires.**

Conclusion : les nouvelles dispositions sont respectées, les rémunérations n'ont pratiquement pas changé.

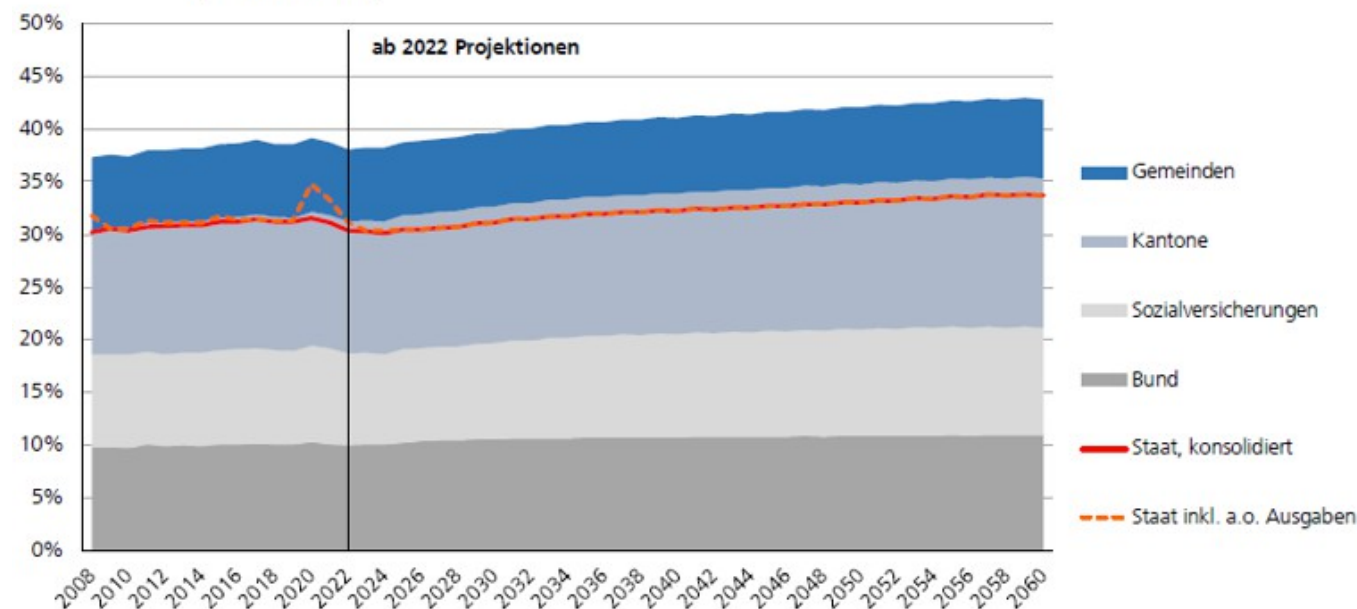
La politique fiscale à la croisée des chemins

- D'ici 2030 : déficits annuels $\approx$ 3 milliards de CHF
- D'ici 2060 : **tendance des dépenses publiques en pourcentage du PIB de 37 % (2022) à 43 % (2060)**
- Croissance supérieure à la moyenne
Social, recherche, etc.

Facteurs sensibles :

- Hypothèse de croissance de 1 % ? Plutôt optimiste.
- Croissance accélérée ? Plutôt improbable : plus de travail ? C'est le marché qui décide.
- Rôle des accords bilatéraux III : plus environ 4,6 % d'ici 2050
: une certaine importance,

Grafik Z.1: Entwicklung der Staatsausgaben in der Vergangenheit und im Basisszenario
(in % des BIP)



Quelle: EFV.

Bemerkungen: Die Staatsquote ist um die Transfers zwischen den Staatsebenen bereinigt. Die ausserordentlichen Ausgaben sind zur Illustration dargestellt, werden jedoch nicht für die Projektionen der Staatsquote in der langen Frist berücksichtigt.

Évolution prévisible ⇒ Dépenses supplémentaires de ≈ 35 à 41 milliards de francs suisses

Comment minimiser les charges et maximiser les allègements ? La politique suisse en mode autruche ?

Réduction des dépenses	Augmentation des recettes	Réduction des recettes	Dépenses supplémentaires. Programme souhaité ?
Personnel env. 0,3 milliard de CHF.	Impôt minimum de l'OCDE : env. 1 à 2,5 milliards de CHF (25 % Confédération, 75 % cantons/communes)	Suppression de la valeur locative : env. 2 milliards/an	Militaire/sécurité : de 0,36 % à 1 % du PIB : plus environ 7 milliards
Programme d'allègement 2,7 milliards/an ?	Augmentation de la TVA : 0,7 % env. 2 milliards ??	« Splitting familial » : environ 0,5 milliard/an	13. AVS : plus 4 milliards
	La taxe sur les voitures électriques (à partir de 2030 ?) compense la baisse de la taxe sur les huiles minérales. Neutre.		Objectifs climatiques/transition énergétique (zéro émission nette en 2050) : • besoins d'investissement et de subventionnement : environ 0,5 à 1 % du PIB, environ 4 à 8 milliards • Alliance pour le climat > 20 milliards de francs par an
	Suppression des avantages fiscaux liés aux retraits de capitaux (2e et 3e piliers) : ≈ 0,2 milliard par an.		Relations avec l'étranger et coopération internationale 1 % du PIB (9,5 milliards). Plus environ 5 milliards.
	Taxe sur le CO ₂ : Alliance pour le climat 470 CHF/tonne de CO ₂ plus 6 milliards de CHF/an ???		Contribution à la cohésion de la Suisse 0,35 milliard
			Programme de lutte contre la pauvreté Caritas : environ 5 milliards
			Initiative Citoyen : environ 1 milliard/an
Allègement : 12,2 à 13,7 milliards de CHF		Charge : 48,85 à 52,85 milliards CHF	

Impôts et taxes en Suisse : aperçu – **marge de manœuvre ?**

Type d'impôt	Effets, notamment sur la répartition	Commentaire
1. Impôt sur le revenu (progressif)	Réduit les inégalités de revenus si progression.	Confédération, cantons, communes : très grandes différences entre les cantons. Taux d'imposition maximal pouvant atteindre 46 %. Comparable à l'Allemagne et à l'Autriche : marge de manœuvre réduite. Introduire des minima cantonaux pour lutter contre le dumping fiscal.
2. Impôts sur les entreprises	Réductions significatives au cours des dernières années. Nouvelles limites de l'OCDE à 15 % : recettes supplémentaires, notamment à Zoug, Bâle et Genève.	La Suisse bénéficie d'une qualité de site et d'une compétitivité élevées. Augmentations improbables. La pression sur la baisse des recettes s'accroît.
3. Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Régressive : pèse légèrement plus sur les ménages pauvres, mais grâce à des exceptions, seulement de manière modérée.	Tout le monde doit payer. Faible en comparaison internationale. Augmentation modérée. Taxer davantage les « produits de luxe ».
4. Cotisations sociales Lutter contre la fraude fiscale chez tous	Pourcentages salariaux pour l'AVS, l'AC, etc. Effet fortement régressif, redistribution élevée.	Cotisations suisses faibles en comparaison internationale, mais niveau salarial élevé. Marge de manœuvre limitée.
5. Impôts sur la fortune	Réduit la concentration des fortunes.	Recettes d'environ 9 milliards (5,5 milliards pour les cantons + 3,5 milliards pour les communes). Pourraient être modérément augmentés. 1,5 % à 2 % selon Zucman, Gantner et al. Non réalisable ?
6. Taxes environnementales Taxes à la consommation (tabac, etc.)	Par exemple, taxe sur le CO2 sur les combustibles : 120 CHF/tonne de CO2. La redistribution permet d'éliminer l'effet régressif.	À étendre impérativement à toutes les énergies non renouvelables. Action urgente nécessaire, mais pas de levée de fonds, neutralité budgétaire : redistribution des recettes.

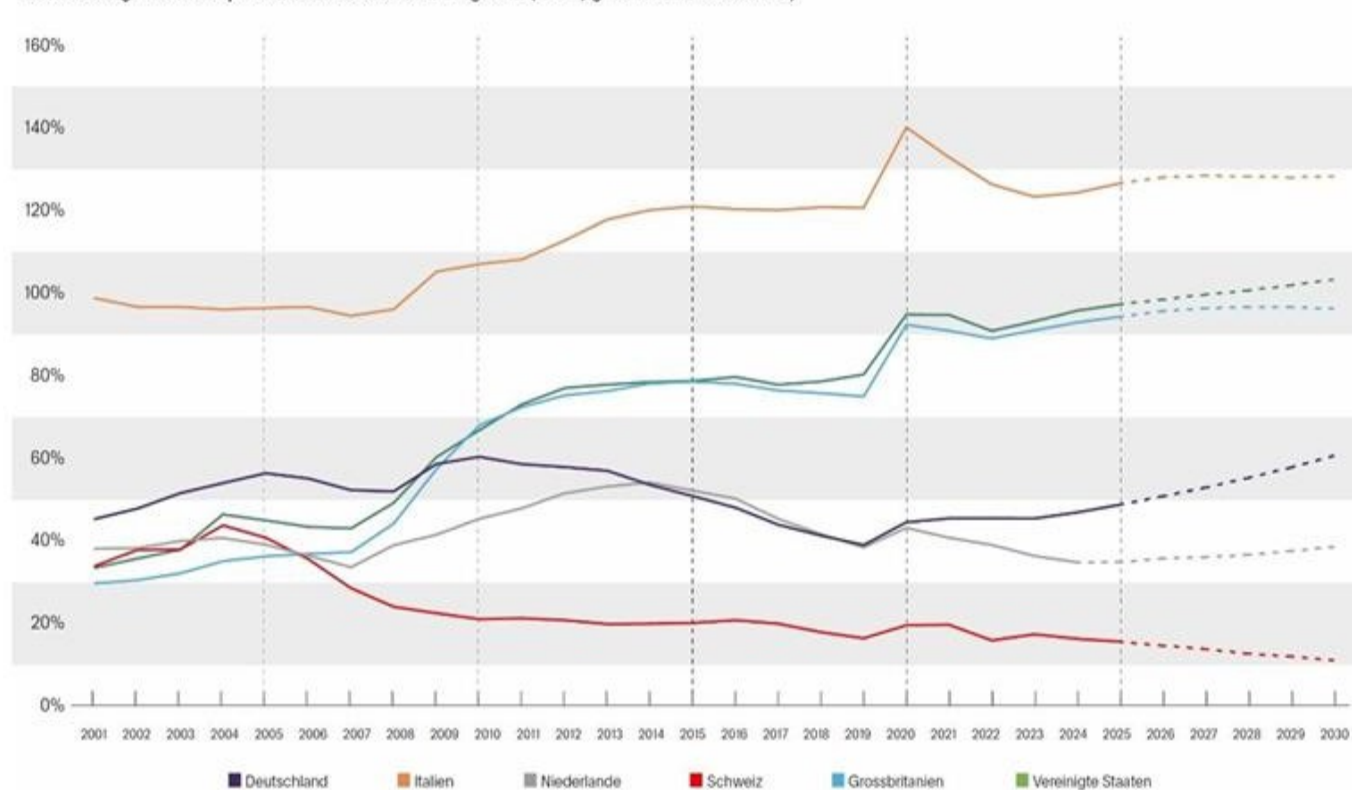
Dettes publiques de la Suisse : taux d'endettement. Comparaison avec l'étranger.

Le **frein à l'endettement (art. 126 Cst.)** oblige la Confédération à **équibrer structurellement** son budget (corrigé des variations conjoncturelles). On épargne en période d'expansion économique et on peut dépenser davantage en période de crise, ce qui stabilise/réduit le taux d'endettement à long terme. Concrètement, cela signifie que **les dépenses supplémentaires durables doivent être compensées par des financements** ou des économies, faute de quoi des mécanismes de correction sont déclenchés. efv.admin.ch

Source : https://www.alliancesud.ch/sites/default/files/2025-06/20250616_Schuldenbremse_dt_def.pdf

- Le taux d'endettement est mesuré **par rapport au PIB**.
- D'une manière générale, le **frein à l'endettement** a eu **un effet positif**. Des **exceptions**, par exemple pour les fonds d'infrastructure, permettent les rénovations et les extensions nécessaires. Mais...
- Le frein à l'endettement suisse conduit à **une réduction de la dette** :
 - Non prévu
 - Ni nécessaire ni judicieux.
- **Il existe une marge pour augmenter la dette** :
 - **≈ 15 milliards de francs jusqu'en 2030**
 - **≈ 25 milliards de francs d'ici 2050**
 - **sans augmentation du taux d'endettement si le frein à l'endettement est interprété de manière moins rigide.**

Entwicklung Schuldenquote im internationalen Vergleich (netto, gemäss IWF-Definition)



Quelle: International Monetary Fund, World Economic Outlook Database, April 2025

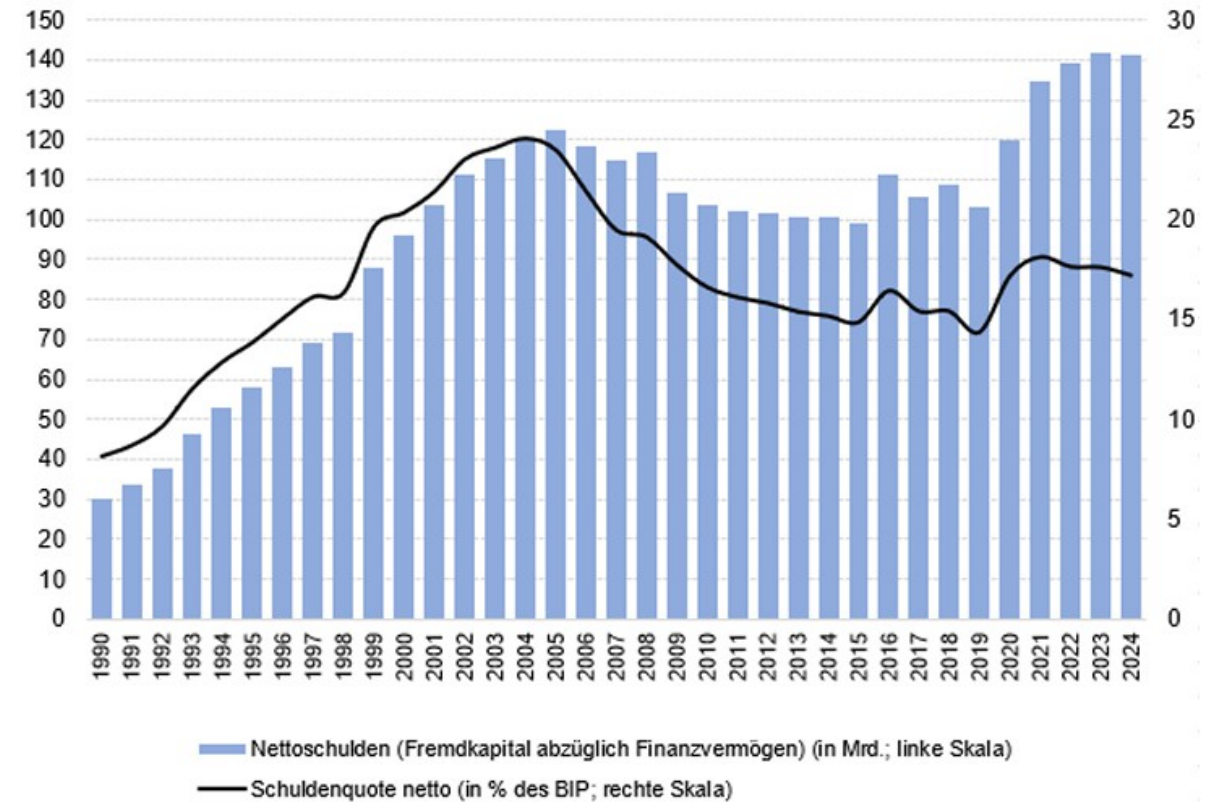
Frein à l'endettement en Suisse. Discussion sur le frein à l'endettement. Augmentation de la dette publique ? **Plutôt : dans quelle mesure réduire la dette ?**

- **Besoin de moyens supplémentaires pour**

- Le retard à rattraper dans le domaine militaire ?
- la recherche/les technologies d'avenir ?
- Climat national ?
- Transfert du fonds pour le climat ?
- Moins de dogmatisme idéologique.

Plus de flexibilité.

Entwicklung der Nettoschulden und der Schuldenquote 1990-2024



Quelle: [Eidg. Finanzdepartement \(EFD\)](#)

Source : Alliance Sud. (2025).

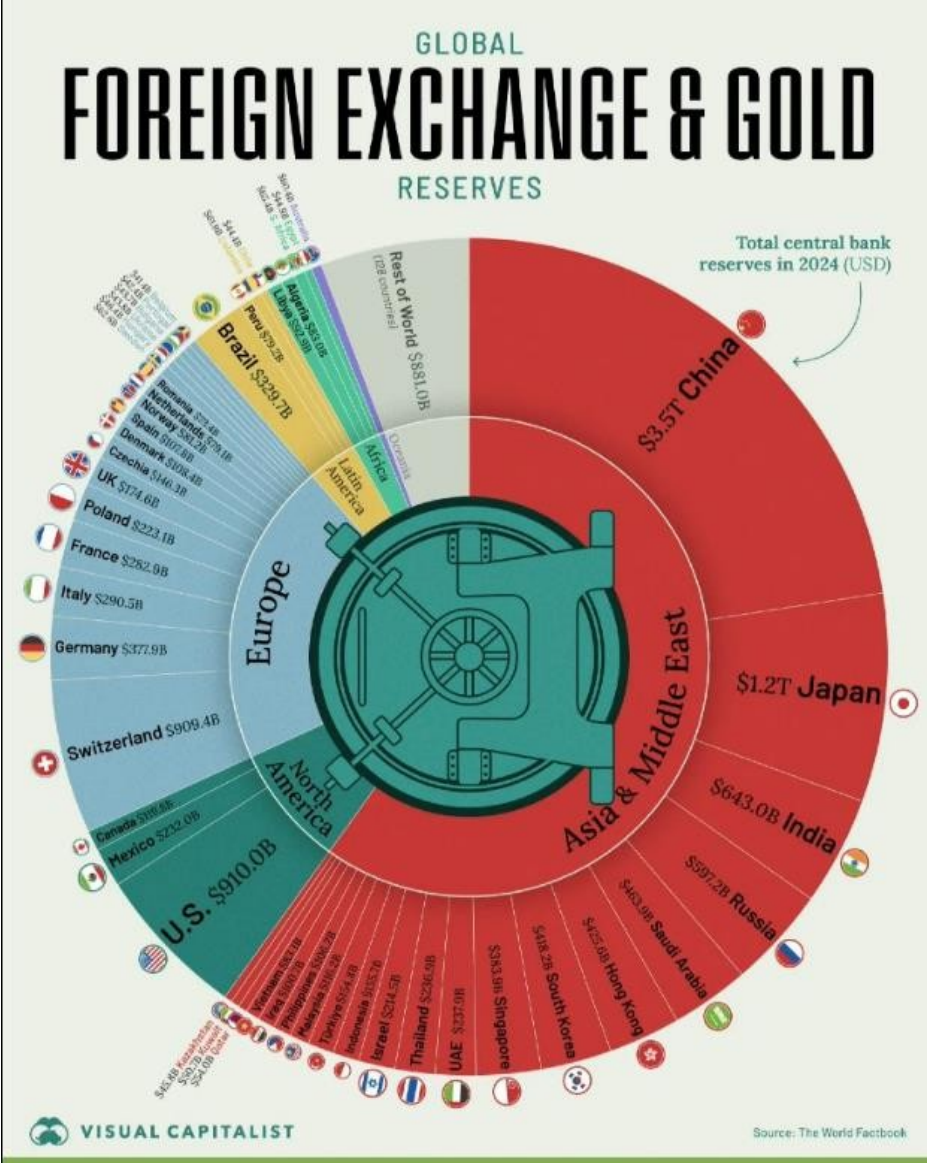
Top 50 des réserves des banques centrales en 2024

Devises, actions, or. **Doubler la création monétaire de la BNS.**

- La Banque nationale suisse (BNS) dispose des **quatrième**s réserves les plus importantes au niveau international **en devises, actifs, or, etc.** Cette **position** extrêmement **confortable** est le reflet d'une **économie hautement performante et compétitive**, ce qui est tout à l'honneur de l'ensemble de la population active.
- La BNS a montré à plusieurs reprises qu'elle était en mesure d'apporter son aide en cas de **manœuvres hautement spéculatives de la part de banques privées**, de contribuer à la **stabilité économique mondiale**, mais aussi de protéger contre les chocs géopolitiques.
- La création monétaire en Suisse passe en grande partie par les banques privées. Il n'y a aucune raison d'augmenter la **création monétaire publique** directe. Conformément à la Constitution fédérale, elle y est en principe tenue.

La création monétaire publique de la BNS doit être augmentée :

- Jusqu'à présent – dans des conditions restrictives – max. 6 milliards/an (2/3 des cantons)
- Nouveau : création monétaire publique d'environ 10 à 15 milliards par an, de manière continue. Voir également l'étude Meier/Ott. Mesures Covid, 2019 Il faut tenir compte du risque d'inflation. Aujourd'hui, celle-ci est plutôt trop faible.



Rang	Land	Wert der Reserven (USD)
1	CN China	3.456.000.000.000 \$
2	JP Japan	1.231.000.000.000 \$
3	us USA	910.037.000.000 \$
4	CH Schweiz	909.366.000.000 \$
5	IN Indien	643.043.000.000 \$

Digression : la politique monétaire fantôme de la BNS visant à empêcher une augmentation de la création monétaire publique.

Source : https://www.denknetz.ch/wp-content/uploads/2025/04/202504_Ringgier_Baumann.pdf, <https://direkt-magazin.ch/meinung/krft-fr/rudolf-strahm-die-schuldenbremse-ist-unentbehrlich-aber-sanierungsbeduerftig/?brid=Uba1bdz/GbqMTgPHQUHDqA>

Les réglementations en vigueur de la BNS sont beaucoup trop restrictives pour permettre une distribution continue ou une création monétaire publique par la BNS :

- la distribution à la Confédération/aux cantons est **liée** aux « **bénéfices** » **de la BNS**. Il n'y a aucune raison plausible à cela. La création monétaire via le système bancaire privé en est totalement indépendante, à juste titre.
- **Des réserves importantes** sont constituées, qui sont considérées comme des fonds propres de la BNS et non comme des biens publics.
- En cas de « **pertes** », la BNS suspend complètement les distributions. La Confédération et les cantons se retrouvent alors soudainement les mains vides.
- Cette pratique est à juste titre perçue comme **un blocage**,
 - car elle **immobilise des fonds publics** qui pourraient être utilisés pour des investissements ou pour surmonter des crises.
 - elle **ne permet pas** de **distributions stables ou prévisibles** (elles varient fortement en fonction des gains/pertes comptables).

Les auteurs du Denknetz et Ruedi Strahm proposent les réformes suivantes :

- **Des distributions stables** doivent être effectuées, même pendant les années déficitaires.
- **Le contrôle démocratique** de la BNS doit être **amélioré** par le **Parlement**.
- **Les distributions doivent désormais** être réglementées **par la loi et non** plus seulement par un accord avec le DFF.

Nous proposons de doubler environ chaque année : **10 à 15 milliards au maximum avec continuité, au lieu de 6 milliards de francs suisses dans le meilleur des cas aujourd'hui.**

- **Les fonds** doivent être versés sans affectation particulière dans la **caisse fédérale générale et aux cantons**.
- **Des mesures** doivent être prises pour lutter contre une éventuelle inflation supérieure à **2 %**.

Suppression du secret bancaire national

- Marius Brülhart, économiste, estime à **400 milliards de francs** suisses le montant des avoirs cachés au fisc .
- Cela correspond à environ **60 % du produit intérieur brut suisse**.
- Les « **0,1 % les plus riches** » de Suisse ne déclarent pas **environ 25 % de leur fortune**. Le montant absolu n'est pas clair.
- **Une imposition efficace**, c'est-à-dire la lutte contre la fraude fiscale, nécessite **la suppression du secret bancaire**.
 - Les banques déclarent les avoirs financiers aux autorités fiscales.
 - Aujourd'hui, les certificats de salaire sont déclarés aux autorités fiscales.
 - Tous les types de revenus sont traités de la même manière. «
- **Renversement de la charge de la preuve**, proposition du ministre fédéral de l'Intérieur Alexander Dobrindt, Allemagne : toute personne possédant des avoirs dont l'origine est incertaine devra à l'avenir prouver que cet argent a été acquis légalement. Il s'agit là d'un véritable changement de paradigme.
- Selon Brülhart, cela représenterait au moins 2,5 milliards de francs supplémentaires par an pour la Confédération et les cantons. Les montants pourraient être plus élevés : clarification nécessaire. <https://www.tagesanzeiger.ch/rene-bruelhart-der-ehemalige-saubermann-des-schweizer-finanzplatzes-muss-vor-gericht-907783414925>

Prévention de la fraude fiscale : **proposition concrète**

a) Suppression **du secret bancaire national** – Accès des autorités fiscales aux données bancaires

Au niveau national : garantir la transparence vis-à-vis des autorités fiscales, c'est-à-dire assurer un accès automatique aux informations. Les autorités fiscales peuvent consulter les données bancaires sans décision judiciaire en cas de suspicion d'évasion fiscale.

Étranger : mettre en œuvre de manière cohérente les accords internationaux conformément à la norme de l'OCDE.

b) **Durcissement des normes pénales**

Aujourd'hui : fraude fiscale = contravention (amendes), fraude fiscale = délit (peine privative de liberté).

Nouveau : classer également la fraude fiscale comme délit → peines plus lourdes (p. ex. peines privatives de liberté ou amendes élevées amendes). Introduction d'intérêts moratoires.

c) **Renforcer l'administration**

Renforcement des **administrations fiscales cantonales** grâce à une augmentation des effectifs et à la numérisation.

Renforcer le rôle de l'**Administration fédérale des contributions (AFC)** en matière de coordination et d'analyse des données.

Création d'une **autorité spéciale/task force** chargée de la lutte contre **la fraude fiscale** et dotée de compétences en matière d'enquête et de recherche.

d) **Améliorer les moyens d'exécution**

Comparaison automatique des données entre les banques, les assurances sociales et les administrations fiscales. Utilisation d'outils d'analyse basés sur l'IA pour détecter les anomalies.

Rendre l'entraide administrative internationale plus efficace et plus rapide.

Méthodes les plus courantes de fraude fiscale

Source : <https://www.zusammen-schweiz.ch/post/steuerhinterziehung-milliardenloch-in-der-schweizer-staatskasse?>

- 1. Non-déclaration de revenus** : les personnes ou les entreprises ne déclarent pas une partie de leurs revenus aux autorités fiscales.
- 2. Fausses déclarations de dépenses** : exagération ou invention de dépenses déductibles afin de réduire les revenus imposables.
- 3. Utilisation de comptes offshore** : les fonds sont transférés sur des comptes étrangers afin de les soustraire à l'impôt.
- 4. Sociétés fictives** : création d'entreprises qui n'exercent aucune activité commerciale réelle afin de bénéficier d'avantages fiscaux.
- 5. Transfert de bénéfices** : les entreprises transfèrent leurs bénéfices vers des pays où les taux d'imposition afin de minimiser leur charge fiscale.
- 6. Paiements en espèces** : paiements en espèces non documentés afin d'éviter toute traçabilité.

Évasion fiscale : éliminer l'impact négatif sur l'économie et la société

Source : <https://www.zusammen-schweiz.ch/post/steuerhinterziehung-milliardenloch-in-der-schweizer-staatskasse?>

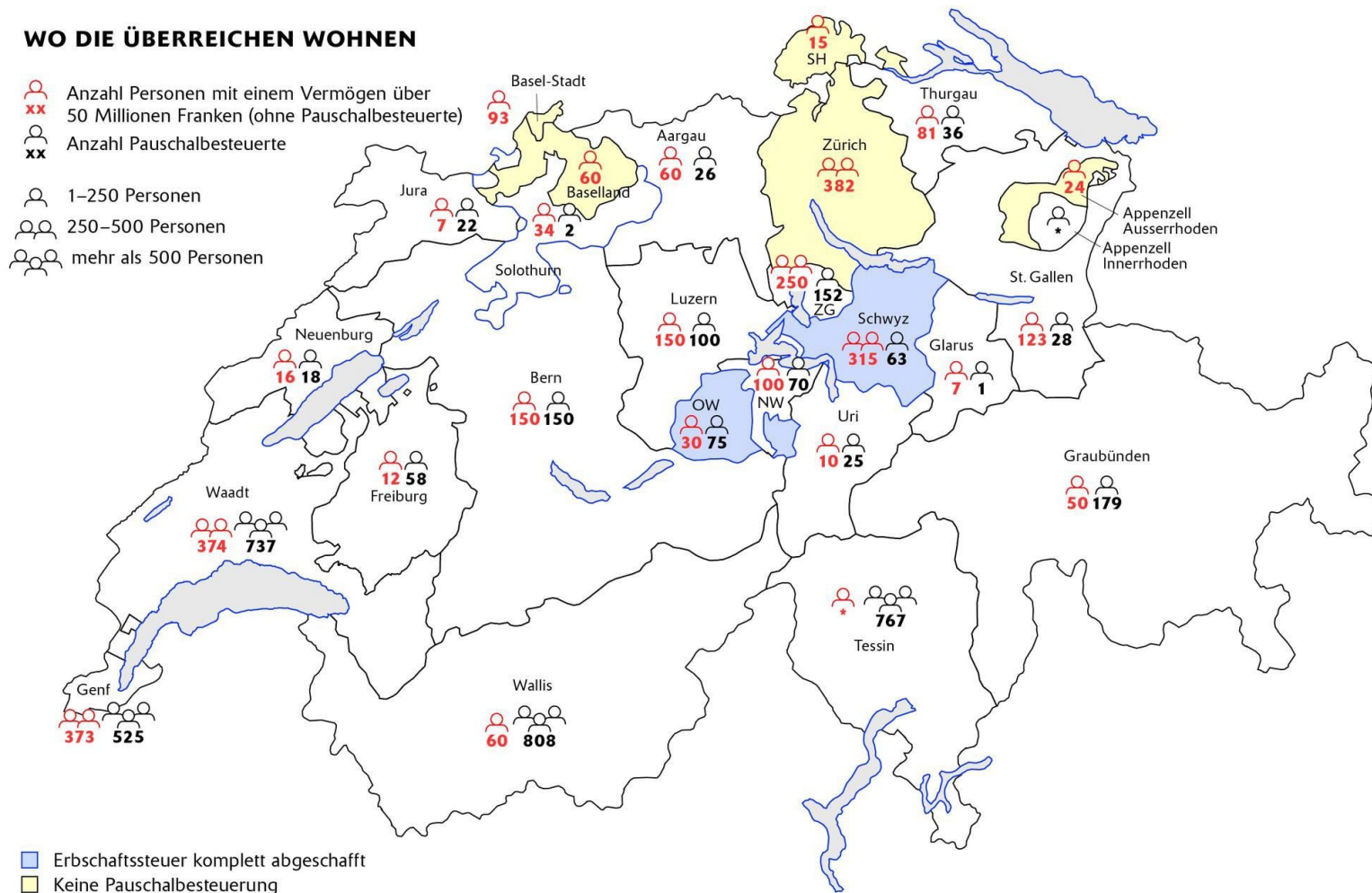
- **Perte de recettes fiscales.** La baisse des recettes empêche les investissements, les services et les programmes nécessaires. programmes.
- **Inégalité et injustice :** les contribuables honnêtes sont lésés, répartition inégale de la charge fiscale.
- **Dégradation des services publics dans les domaines de** l'éducation, de la santé, des infrastructures, etc.
- **Distorsions de concurrence :** les entreprises qui fraudent le fisc acquièrent des avantages concurrentiels par rapport aux entreprises honnêtes, ce qui fausse les conditions du marché.
- **Les investisseurs étrangers peuvent** être **découragés**, ce qui freine la croissance économique.
- **Atteinte à la confiance :** une fraude fiscale élevée sape la confiance des citoyens dans le Système fiscal et gouvernement. L'acceptation fiscale est réduite.

Dans l'ensemble, la fraude fiscale nuit considérablement à la croissance économique, à la stabilité sociale et à la confiance d'un pays.

Les nantis en Suisse – imposés forfaitairement

Source : https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=pfbid02apddvUT71QLb3gkVrjibXmgoGZc3tcYGeeNmXNjeHxM4hRDcgFbLosuHJJ939Xwl&id=100063763382173

- **En Suisse, 2 800 personnes** – imposées à un taux ordinaire – disposent d'une fortune supérieure à **cinquante millions** de francs :
 - 0,5 pour mille de l'ensemble des contribuables
- **3 900 personnes imposées à forfait :**
« Des personnes étrangères extrêmement riches qui, en raison d'accords spéciaux, paient aujourd'hui des impôts relativement très faibles ».



Suppression de l'imposition forfaitaire au niveau fédéral et cantonal :

empêcher la fraude fiscale internationale. **Environ 5 à 10 milliards – incertain – de recettes fiscales supplémentaires ?**

Qu'est-ce que l'imposition forfaitaire ?

- S'applique uniquement aux ressortissants étrangers qui s'établissent en Suisse, n'y exercent **pas d'activité lucrative** (p. ex. les retraités) et sont imposés sur la base de leurs **frais d'entretien**.
- **Base minimale** d'imposition pour l'impôt fédéral direct : 2024 : 429 100 CHF. 2025 : 434 700 CHF. 2026 : **435 000** CHF).
- Les cantons fixent des seuils plus bas, mais aussi plus élevés.
- **Portée et importance fiscale**
 - La Confédération perçoit environ 800 millions. Les cantons devraient percevoir un montant équivalent.
 - On parle de **recettes de 5 à 10 milliards de francs suisses** dans le cas d'une imposition « normale ». **Mais ces chiffres ne sont pas confirmés.**
- **Expériences issues de la suppression de l'imposition forfaitaire dans le canton de Zurich** en 2010 :
 - Fin 2010, **92 des 201** contribuables imposés à forfait avaient quitté le canton ($\approx 46\%$) ; beaucoup se sont installés dans d'autres cantons pratiquant l'imposition forfaitaire. **Zurich** a perdu quelques très gros contribuables, mais cela n'a **pas entraîné de « fusion fiscale »**, mais **plutôt un solde positif en termes de recettes supplémentaires**.
 - **BS, BL, SH et AR ont également supprimé l'imposition forfaitaire.**

Évaluation :

- la suppression de l'imposition forfaitaire devrait plutôt entraîner une augmentation des recettes fiscales. Une augmentation de 5 à 10 milliards semble toutefois peu réaliste.
- Dans l'ensemble, les avantages l'emportent néanmoins : pas de distorsions, pas d'injustices...

Harmoniser les impôts sur la fortune. Augmenter progressivement

Source : https://kof.ethz.ch/news-und-veranstaltungen/kof-bulletin/kof-bulletin/2024/01/sinkende-vermoegensteuern-tragen-zur-steigenden-vermoegenkonzentration-bei.html?fbclid=IwRIRTSANyPrBleHRuA2FbQxMQABHsOEwryMIbetiWxrGiyZkHmp6cvA3pkrr05UtUufxg_ECASH0eghJqpiMYaV_aem_1MYvnK57KHVODHN6ldSVkw

Suisse : seul pays au monde à appliquer un impôt sur la fortune significatif. Zucman et al. souhaitent introduire un taux de 2 % à partir d'une fortune de 100 millions.

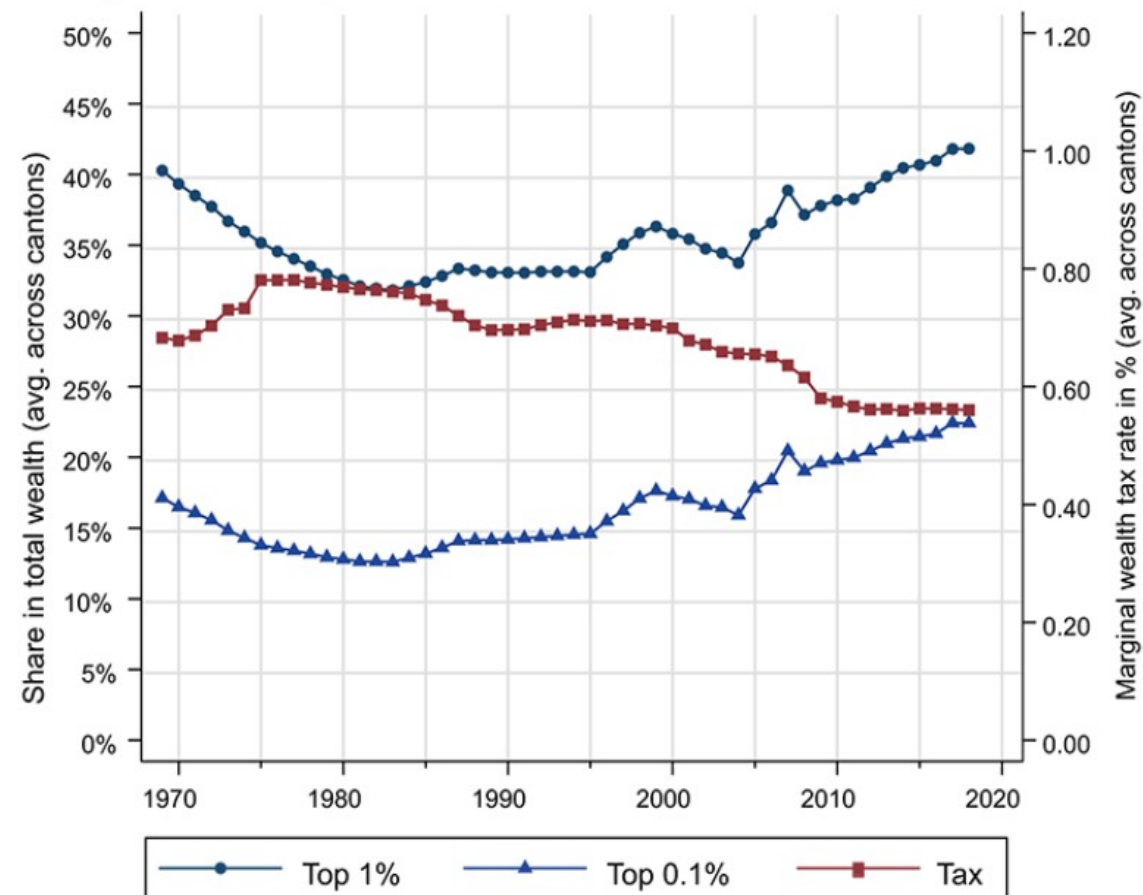
- Depuis 1980, les taux d'imposition maximaux sont passés de près de 0,8 % à moins de 0,6 %, ce qui a favorisé la concentration des richesses, c'est-à-dire un cinquième parmi les 1 % les plus riches et un quart parmi les 0,1 % les plus riches, soit environ 5 000 ménages.
- **Recettes fiscales provenant de l'impôt sur la fortune sur l'ensemble des recettes publiques de la Suisse : environ 3,8 %, soit environ 9 milliards de francs suisses.**
- Taux d'imposition sur la fortune : grandes différences entre les cantons :
- taux d'imposition pour 1 million de francs de fortune pour les cantons de Zoug, Nidwald, Obwald et Schwyz (abattement d'environ 100 000 CHF) :
 - 1,2 et 1,4 pour mille, soit environ 1 000 à 1 400 CHF d'impôts sur la fortune.
- Pour les cantons de Bâle-Campagne, Vaud et Neuchâtel :
 - Plus de 6 pour mille ou environ 6 000 CHF, soit cinq fois plus.

Avec 6 000 milliards d'actifs : impôts sur la fortune sans

abattement :

- 0,15 % (statu quo) : 9 milliards de francs suisses.
 - 1 % 60 milliards de CHF
 - 2 % 120 milliards de CHF
 - **Recettes très élevées : un taux de 2 % n'est pas approprié pour la Suisse.**
- Marge de manœuvre pour des taux plus bas ou des abattements. 2 %**
- Tenir compte également des impôts sur le capital de la Confédération. Exceptions pour les start-ups.**

G 10: Entwicklung der Vermögenskonzentration und Vermögenssteuersätze, 1969–2018



Die Grafik zeigt die Vermögensanteile der obersten 1% und 0,1% reichsten Steuerzahlerinnen und Steuerzahler (vermögensgewichtete Durchschnittswerte über alle Kantone; linke Skala) und die Spitzengrenzsteuersätze der Vermögenssteuer in Prozent (rechte Skala).

Plus de 100 milliards de CHF d'héritages par an, avec une tendance à la hausse

Source : Bilanz. (2025, 16 septembre)

Le montant annuel exact des héritages n'est pas connu. La plupart des héritages ne sont plus imposables. Brülhart estime désormais le volume annuel des héritages à plus de 100 milliards de francs.

Les raisons de ce volume élevé d'héritages en Suisse :

- une épargne supérieure à la moyenne, encouragée par des mesures incitatives.
- Mais surtout une augmentation supérieure à la moyenne de la valeur des biens immobiliers et des actions.

Le principe de Matthieu s'applique à la succession. Selon les données du canton de Berne,

- 30 % du montant total des héritages vont au « 1 % le plus riche »
- les 10 % les plus riches reçoivent deux tiers,
- Les « 90 % restants » des héritiers doivent se contenter du tiers restant. Aujourd'hui, environ la moitié du patrimoine des Suisses est hérité. Les héritiers suisses ont en moyenne 60 ans lorsqu'ils reçoivent leur patrimoine.

Les successions importantes, c'est-à-dire supérieures à 50 millions de francs suisses, sont réparties entre un nombre relativement restreint de ménages, soit moins de 2 500 ménages.

« À cause des héritages, les gens réduisent leur charge de travail », explique l'économiste Marius Brühlhart.

Source : <https://www.derbund.ch/erbschaftsinitiative-wer-erbt-wie-viel-in-der-schweiz-930859413067>

À court terme, les inégalités diminuent selon une étude suédoise : lors d'une succession, les patrimoines sont répartis entre plusieurs personnes, car les familles comptent souvent plus d'un enfant. Les héritages modestes sont alors principalement consommés.

À plus long terme, les déséquilibres patrimoniaux s'accroissent : les héritages importants reviennent souvent à des familles qui disposent déjà d'un patrimoine important. Ces héritiers placent leur patrimoine avec un rendement supérieur à la moyenne.

Les héritages incitent les gens à réduire leur offre de travail. Cette réaction est particulièrement marquée chez les femmes d'une quarantaine d'années et chez les hommes et les femmes de plus de 55 ans.

Si **les héritages** étaient répartis équitablement entre tous, l'offre de travail globale serait plus importante. Cela vaut particulièrement pour les générations proches de l'âge de la retraite.

Les héritages vont à l'encontre du principe du mérite : ils constituent un apport de fortune sans effort personnel, comparable à un gain à la loterie. Les conjoints héritiers, qui ont généralement contribué à la constitution du patrimoine, font exception. Ce n'est toutefois pas le cas des enfants.

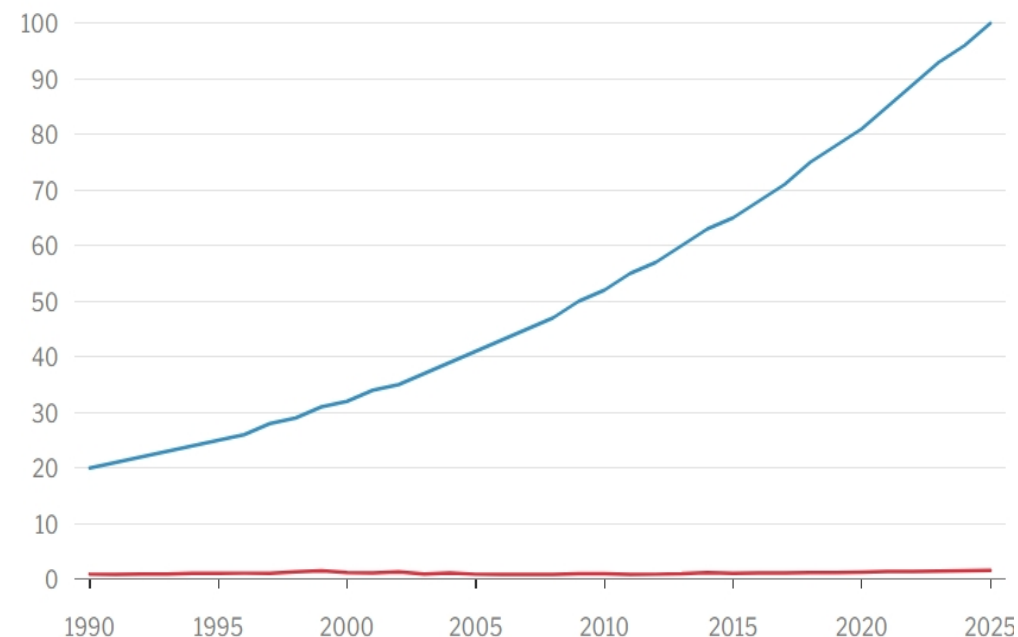
Du point de vue de **la propriété privée, l'héritage correspond aux dernières volontés** du testateur, qui méritent le respect. Lorsque les droits de succession sont trop élevés, ils sont contournés à l'aide d'astuces organisationnelles ou de déménagements.

Rasant Anstieg der Schweizer Erbschaften

Gesamtvolume in Milliarden Franken

Erbschaften und Schenkungen

Einnahmen Erbschafts- und Schenkungssteuern



Grafik: is.; Quelle: Marius Brühlhart

L'initiative fiscale sur les successions de la Jeunesse socialiste suisse (Juso) vise à imposer à 50 % les fortunes supérieures à 50 millions de francs. Dans une expertise, Brühlhart montre que cette initiative pourrait se révéler défavorable pour l'État si de nombreuses personnes fortunées décidaient de quitter le pays. Ces effets négatifs pourraient éventuellement être évités par des dispositions transitoires prévoyant, par exemple, le paiement de la dette fiscale sur une période de 10 ans.

Proposition nouvelle : impôt sur les successions et les donations au niveau fédéral : structure, utilisation des recettes, protection contre l'exode.

Source : ChatGPT, Corr. RM.

- **Objectifs** : freiner la concentration des richesses, renforcer l'équité entre les générations, améliorer les recettes sans mettre en danger les PME/entreprises familiales.
- Objet de l'impôt : successions et donations.
- Compétence : la Confédération et les cantons prélèvent et reçoivent une part fixe des recettes.
- Utilisation des recettes : libre ou affectée à un usage spécifique, par exemple AVS/AI, fonds pour le climat.
- Protection contre l'exode :
 - Lien avec le lieu de résidence pendant 10 ans
 - Look-back pour les donations
 - Mécanisme d'imputation dans les cas internationaux.
- Paramètres modérés, politiquement réalistes.
- Abattements élevés : par défunt.
- Dons caritatifs : exonérés d'impôt.
- Abattements
 - 5 millions de CHF ; abattements supplémentaires : descendants directs/parents : abattement supplémentaire de 5 millions de CHF par bénéficiaire
- Barème progressif, sur la partie supérieure aux abattements ; s'applique de manière cumulée par bénéficiaire :
 - 5 % pour les premiers 2 millions de CHF
 - 10 % pour la partie comprise entre 2 et 10 millions de CHF
 - 20 % pour la partie supérieure à 10 millions de CHF
- Avantages/abattements :
 - PME et exploitations agricoles/forestières : report d'impôt jusqu'à 10 ans, base d'imposition réduite (par exemple 70 % de la valeur réelle) en cas de poursuite de l'activité et de garantie des salaires /garantie d'emploi.
 - Dons d'utilité publique : exonérés d'impôt.
- Évaluation et anti-évasion fiscale :
 - Cumul des donations sur 10 ans (en Suisse et à l'étranger).
 - Clause anti-abus contre les donations en chaîne/les prête-noms.
- Cas de départ : sont pris en compte les héritages lorsque le défunt était domicilié en Suisse au cours des 10 dernières années précédant son décès ; donations avec rétroactivité de 5 ans.
- Double imposition : imputation des impôts similaires payés à l'étranger

Projet de texte d'initiative :

Modification de la Constitution, dispositions transitoires.

- **Art. 129a (nouveau) Impôt fédéral sur les successions et les donations**

¹ La Confédération prélève un impôt sur les successions et les donations. Sont imposables les transmissions à titre gratuit pour cause de décès ainsi que entre vifs.

³ La Confédération fixe les franchises, les barèmes et les bases de calcul. Ce faisant, elle tient compte de la capacité économique, de la poursuite de l'exploitation des entreprises et des exploitations agricoles et forestières, ainsi que de la protection des logements occupés par leur propriétaire.

⁴ Afin d'éviter tout contournement, les donations sont cumulées avec les successions pendant un délai fixé par la loi.

⁵ L'exécution incombe aux cantons.

⁶ Les recettes sont réparties à parts égales entre

- Confédération
 - ou affectées au fonds de compensation de l'assurance vieillesse et survivants ainsi qu'à l'assurance invalidité et à un fonds pour le climat, et
 - aux cantons.
- La loi régit la répartition.

⁷ La loi prévoit des mesures visant à éviter la double imposition et l'imposition multiple ainsi qu'à imputer les impôts étrangers de même nature.

- **Art. 196, ch. XX (nouveau) Dispositions transitoires relatives à l'art. 129a**

¹ Le Conseil fédéral édicte les dispositions nécessaires jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi d'exécution.

² Les donations effectuées au cours des dix années précédant l'entrée en vigueur sont prises en compte dans le calcul, pour autant qu'elles n'aient pas été soumises à un impôt de même nature en vertu de l'ancien droit.

³ Pour les transmissions d'entreprises et d'exploitations agricoles, la loi prévoit des règles d'ajournement et de réduction en cas de continuation.

⁴ Dès l'entrée en vigueur, les cantons reçoivent une part des recettes conformément à l'art. 129a, al. 6.

Effets Impôt modéré sur les successions ?

- Recettes actuelles d'environ 1,5 milliard de francs suisses pour les cantons.
- Nouveau : 5 à 20 %, soit en moyenne 10 % sur environ 50 milliards = environ 5 milliards ?, soit des recettes supplémentaires assez importantes.
- Réduit relativement peu les inégalités.
- Risque d'émigration faible grâce à la « clause d'émigration », mode de paiement sur 10 ans.
- Charge faible pour les PME, très faible.

Surmonter les obstacles politiques :

- Améliorer les données disponibles. Montrer que l'impact est faible. Opter pour des taux modérés. Ne pas mettre en péril les PME grâce à des abattements élevés et des délais de remboursement longs.

Aperçu des effets des mesures ? Ordres de grandeur.

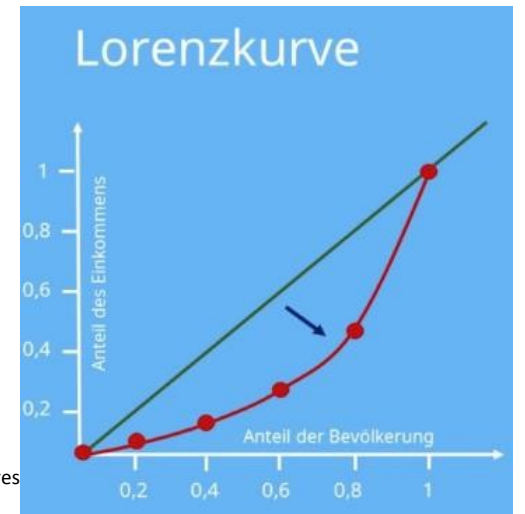
Proposition	Effet par an
TVA 0,1 % ?	0,37 milliard
BNS : création monétaire publique supplémentaire	4 à 9 milliards
Frein à l'endettement moins restrictif : adaptation temporaire	3-5 milliards ?
Lutte contre la fraude fiscale	0,2 – 2/3 milliards ?
Suppression de l'imposition forfaitaire	2 à 3 milliards ? Plus élevé ?
Adaptation de l'impôt sur les successions avec des taux modérés, exceptions	3-5 milliards ?
Adaptation de l'impôt sur la fortune, nettement inférieur à 2 %. Impôt sur le capital de la Confédération.	2 à 3 milliards
Total	15 à 28 milliards de CHF

Annexe

- Glossaire, définitions
- Sources
- Portails de données
- Exposés Ruedi Meier :
 - « Énergie/Climat »,
 - « Le modèle suisse, une réussite »,
 - « Migration »,
 - « Europe ».

Annexe 1 Glossaire : égalité/inégalité – indicateurs, mesures, concepts.

- **Produit intérieur brut** (PIB ou GDP en anglais) : valeur totale de tous les produits finis (biens et services) fabriqués à l'intérieur des frontières d'une économie nationale au cours d'une année. Mesure de la performance économique et de la croissance d'une économie nationale.
- **Moyenne et médiane** : paramètres centraux utilisés pour caractériser des ensembles de données. Alors que la moyenne est calculée à partir de la somme d'une série de données divisée par le nombre de valeurs, la médiane représente la valeur pour laquelle la moitié de la série de données est inférieure ou égale. Par rapport à la moyenne, la médiane est moins sensible aux valeurs aberrantes vers le haut ou vers le bas.
- **Revenu et fortune** : le revenu désigne la somme de toutes les prestations en espèces ou en nature versées à un sujet économique par période. La fortune désigne la somme de toutes les valeurs économiques qu'un sujet économique possède à un moment donné.
- **Le revenu professionnel** désigne spécifiquement les revenus provenant d'une activité indépendante ou salariée.
- **EMDE** = Emerging Markets and Developing Economies = pays à revenu faible ou moyen qui sont en phase de développement économique , mais qui ne sont pas des pays à hauts revenus ou industrialisés (High-Income-Country).
- **Pays LIC** = pays à faible revenu : pays dont le PIB par habitant est inférieur à 1 145 USD (2023)
- **PDSL** = Pays en développement sans littoral (pays en développement sans accès direct à la mer)
- **PMR** = Pays à revenu moyen et faible ; c'est-à-dire les pays dont le revenu national brut est inférieur à 14 005 dollars par habitant (2023), le groupe comprend aujourd'hui 136 pays.
- **Courbe de Lorenz** : outil permettant de représenter graphiquement la répartition des revenus ou de la fortune d'une population.
Sur l'axe X, on trace la part cumulée de la population (triée selon le revenu ou la fortune), sur
l'axe Y, la part cumulée du revenu total ou de la fortune totale détenue par ces segments de la population.
- **Pays LTM** = LIC devenus des pays à revenu intermédiaire = pays dans lesquels le PIB par habitant est supérieur à 1 145 USD (2023), ce qui les classe parmi les pays à revenu intermédiaire. Pays à revenu intermédiaire inférieur : PIB par habitant compris entre 1 136 USD et 4 465 USD. Pays à revenu intermédiaire supérieur : PIB par habitant compris entre 4 466 USD et 13 845 USD. Tout ce qui dépasse ce montant est considéré comme un pays à revenu élevé.
- **Coefficient de Gini** : mesure statistique de l'inégalité de la répartition des revenus ou des richesses dans une société.
Une valeur de 0 signifie une répartition parfaitement égale, une valeur de 1 signifie une inégalité maximale, lorsqu'une personne possède la totalité du revenu ou de la richesse, tandis que toutes les autres
comprise entre la ligne de répartition parfaitement égale et la courbe de Lorenz et l'aire totale sous la ligne de répartition parfaitement égale.



Annexe 1 Glossaire : égalité/inégalité - indicateurs, mesures, concepts.

- **Taux d'imposition marginal** = Le taux d'imposition marginal désigne le taux d'imposition appliqué à chaque unité supplémentaire du revenu imposable et indique dans quelle mesure la charge fiscale varie lorsque le revenu imposable augmente ou diminue d'un montant donné.
- **Le revenu du capital** est une forme particulière de revenu qui ne résulte pas directement d'une activité lucrative, mais de la possession de biens mobiliers et immobiliers. Il comprend par exemple les intérêts sur les dépôts d'épargne, les dividendes sur les actions et les revenus provenant de la location ou du bail d'immeubles.
- **Parité de pouvoir d'achat PPA/ Purchase Power Parity (PPP)** : afin de pouvoir comparer des indicateurs économiques tels que le produit intérieur brut ou le revenu entre différents pays, on calcule des taux de change qui permettent d'acheter un panier de biens identique dans ces pays.
- Le salaire est une forme de revenu résultant d'un travail/d'une activité lucrative indépendante ou salariée.
- **Nexus** = Humanitarian-Development-Peace-Nexus (HDP-Nexus) : ce concept est principalement utilisé dans les pays pauvres confrontés à d'énormes problèmes de sécurité.
- **Valeurs nominales et réelles** : la valeur nominale désigne la valeur indiquée sur les actifs en unités monétaires, sans tenir compte de l'inflation ou des variations de prix. La valeur réelle indique la valeur qui reflète le pouvoir d'achat corrigé de l'inflation, en excluant les variations du niveau des prix afin de permettre des comparaisons dans le temps ou entre les régions.
- **APD** = aide publique au développement
- **Indice de Theil** : mesure statistique permettant de quantifier les inégalités de répartition, qui peut représenter l'inégalité totale sous forme d'inégalités réparties au sein de sous-groupes et entre ces groupes. Il est égal à 0 en cas d'égalité parfaite et augmente à mesure que les inégalités s'accroissent.
- **WID** = Base de données mondiale sur les inégalités

Übersicht der Einkommenskomponenten und Einkommensstufen T 1

+ Erwerbseinkommen	
+ Einkommen aus Vermögen und Vermietung	
= Primäreinkommen	Vortransfereinkommen
+ Renten und Sozialleistungen	} Transfereinkommen
+ monetäre Überweisungen von anderen Haushalten	
= Bruttoeinkommen	
– obligatorische Transferausgaben	} Transferausgaben
– monetäre Überweisungen an andere Haushalte	
= Verfügbares Einkommen	Nachtransfereinkommen
– übrige Versicherungen, Gebühren und Übertragungen	
– Konsumausgaben	
+ sporadische Einkommen	
= Sparbetrag	

© BFS 2022

Annexe 2 : principales sources (1/4)

- **Alliance Sud. (2025).** Questions et réponses sur la dette publique suisse et le frein à l'endettement. Disponible sur https://www.alliancesud.ch/sites/default/files/2025-09/20250919_Schuldenbremse_dt_def.pdf
- **Allianz Research (2025)** : Global Wealth Report 2025 : Powering ahead. Wallisellen : Allianz SE. Disponible à l'adresse : https://www.allianz.com/en/economic_research/insights/publications/global-wealth-report-2025.html
- **Alvaredo, F., Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., & Zucman, G. (2017).** Rapport sur les inégalités mondiales 2018. Résumé [PDF]. World Inequality Lab. <https://wir2018.wid.world/files/download/wir2018-summary-german.pdf>
- **Baselgia, Enea (2025)** ; L'évolution de la fortune et des inégalités en Suisse ; Fondation SP Bildung – SP Canton de Zurich ; Exposé du 17 avril 2025
- **Baselgia, E., & Martínez, I. Z. (2025).** Réponses en matière de mobilité aux régimes fiscaux spéciaux pour les super-riches : preuves issues de la Suisse. The Economic Journal, 135(668), 1388–1409. <https://doi.org/10.1093/ej/ueae101>
- **Baumann, H., & Fluder, R. (2025).** Le système fiscal suisse, moteur des inégalités. Denknetz. Disponible sur https://www.denknetz.ch/wp-content/uploads/2025/07/202507_Baumann-und-Fluder.pdf
- **Bilanz. (2025, 16 septembre).** Les héritages poussent les gens à réduire leur temps de travail. <https://www.bilanz.ch/unternehmen/wegen-erbschaften-reduzieren-menschen-ihr-arbeitspensum-862301>
- **Blumer, Florian | Braunschweig, Thomas | Hachfeld, David ; Public Eye (2024)** : Équitable, écologique, durable : une nouvelle politique économique extérieure pour la Suisse. Rapport, janvier 2024, 28 pages. Zurich : Public Eye. Disponible à l'adresse : https://www.publiceye.ch/fileadmin/doc/Handel/PE_Report-AWP_1-24_D_v15.pdf
- **Caritas Suisse. (2022).** Appel « Une Suisse sans pauvreté ». Disponible sur https://cms.caritas.ch/sites/default/files/2022-09/Appell_Schweiz_ohne_Armut_de_Internet.pdf

Annexe 2 : principales sources (2/4)

- **Chancel, L., Piketty, T., Saez, E., Zucman, G. (2022)** : Rapport sur les inégalités mondiales 2022. World Inequality Lab. Disponible à l'adresse : https://wir2022.wid.world/www-site/uploads/2021/12/Summary_WorldInequalityReport2022_German.pdf
- **Chiara, U., Domenicani, S., Gurny, R., Ringger, B., & Sirmoglu, A. (2018)**. L'assurance générale du revenu : le modèle. Denknetz. Disponible sur https://www.denknetz.ch/wp-content/uploads/2018/02/Die_Allgemeine_Erwerbsversicherung_Das_Modell.pdf
- **Observatoire fiscal de l'UE, Alstadsæter, A., Godar, S., Nicolaides, P., & Zucman, G. (2023)**. Rapport mondial sur l'évasion fiscale 2024. École d'économie de Paris of Economics. <https://www.taxobservatory.eu/publication/global-tax-evasion-report-2024/>
- **Föllmi, R., & Martínez, I. Z. (2017)**. La répartition des revenus et de la fortune en Suisse. UBS Center Public Paper n° 6. https://www.ubscenter.uzh.ch/de/publikationen/public_papers/die-verteilung-von-einkommen-und-vermoegen-in-der-schweiz.html
- **Häner-Müller, M. (2025, 14 juillet)**. « La Suisse est en tête en matière de mobilité des revenus », déclare Melanie Häner-Müller. Institut für Schweizer Wirtschaftspolitik (IWP). <https://www.iwp.swiss/bei-der-einkommensmobilitaet-ist-die-schweiz-spitze-sagt-melanie-haener-mueller/>
- **Alliance climatique suisse (2025)** : Plan directeur climatique Suisse 2025 : 10 ans pour mettre la Suisse sur la bonne voie. Berne : Alliance climatique suisse. Disponible sur : https://www.klima-allianz.ch/wp-content/uploads/Klima_Masterplan_Schweiz_Voransicht-1.pdf
- **Lanz, Kristina | Matile, Laurent ; Alliance Sud (2025)** : Réforme de la Banque mondiale : retour vers le futur ? Disponible à l'adresse : <https://www.alliancesud.ch/de/weltbank-reform-zurueck-die-zukunft>
- **Missbach, Andreas ; Alliance Sud (2025)** : FfD4 à Séville : paix, joie, tortilla ? Disponible à l'adresse : <https://www.alliancesud.ch/de/ffd4-in-sevilla-friede-freude-tortilla>

Annexe 2 : principales sources (3/4)

- **Oxfam International (2025)** : Takers Not Makers : The unjust poverty and unearned wealth of colonialism. DOI : 10.21201/2024.000050. Disponible à l'adresse : <https://policy-practice.oxfam.org/resources/takers-not-makers-621668/>
- **Rehbein, Kristina | Schilder, Klaus | Stutz, Malina ; erlassjahr.de ; Misereor (éd.) (2025)** : Rapport sur la dette 2025. Une publication commune de erlassjahr.de – Entwicklung braucht Entschuldung e. V. et Bischöfliches Hilfswerk Misereor e. V., parue le 26 mai 2025. Disponible à l'adresse : https://www.misereor.de/fileadmin/user_upload/Infothek/Schuldenreport-2025.pdf
- **Sachs, J.D., Lafortune, G., Fuller, G., Iablonski, G. (2025)** : Financer le développement durable jusqu'en 2030 et jusqu'au milieu du siècle. Rapport sur le développement durable 2025. Paris : Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN), Dublin : Dublin University Press. DOI : <https://doi.org/10.25546/111909>. Disponible à l'adresse : <https://www.unsdsn.org/resources/sustainable-development-report-2025/>
- **Confédération suisse, Secrétariat d'État à l'économie SECO (2025)** : Rapport économique Angola 2025. Ambassade de Suisse à Luanda. Disponible à l'adresse : https://www.seco.admin.ch/dam/seco/it/dokumente/Aussenwirtschaft/Wirtschaftsbeziehungen/L%C3%A4nderinformationen/Mittlerer%20Osten%20und%20Afrika/rapport_economique_angola.pdf.download.pdf/Wirtschaftsbericht%20Angola%202025.pdf
- **Union syndicale suisse (USS). (2024). Rapport sur la répartition 2024** : la répartition des salaires, des revenus et de la fortune ainsi que la charge fiscale et les prélèvements en Suisse (Daniel Lampart, Elisabeth Gisler & Moritz Schley). https://www.sgb.ch/fileadmin/redaktion/docs/dossiers/162_Verteilungsbericht_2024_DE_final.pdf
- **Städler, I. (2025, 16 septembre)**. Initiative sur les successions – Qui hérite de combien en Suisse ? Der Bund. <https://www.derbund.ch/erbschaftsinitiative-wer-erbt-wie-viel-in-der-schweiz-930859413067>

Annexe 2 : principales sources (4/4)

- **CNUCED (2025) : Breaking down barriers for women digital entrepreneurs:** Insights from Africa. Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/publication/breaking-down-barriers-women-digital-entrepreneurs-insights-africa>
- **CNUCED (2025) : Global Trade Update (septembre 2025) :** Trade policy uncertainty looms over global markets. Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Disponible à l'adresse : <https://unctad.org/publication/global-trade-update-september-2025-trade-policy-uncertainty-looms-over-global-markets>
- **Nations Unies (2025) :** Rapport sur les objectifs de développement durable 2025. New York : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES). Disponible à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2025/>
- **Banque mondiale (2025) :** Perspectives économiques mondiales, janvier 2025 : Chapitre 4 - Perspectives de réussite scolaire en baisse : les pays à faible revenu au XXIe siècle. Washington, DC : Banque mondiale. Disponible à l'adresse : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099337503242516637>
- **Forum économique mondial (2025) :** Perspectives des économistes en chef : septembre 2025. Genève : Forum économique mondial. Disponible à l'adresse : <https://www.weforum.org/publications/chief-economists-outlook-september-2025/>
- **Zucman, G. (2024) :** A blueprint for a coordinated minimum effective taxation standard for ultra-high-net-worth individuals. Résumé. Observatoire fiscal de l'UE, 25 juin 2024. Disponible à l'adresse : <https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2024/06/Zucman-Report-Executive-Summary-EN.pdf>

Annexe 3 : Portails de données

- <https://baumanneconomics.ch/>
- <https://centre.humdata.org/>
- <https://www.bloomberg.com/>
- <https://datasight.unisg.ch/>
- <https://www.denknetz.ch/>
- <https://ember-energy.org/>
- <https://www.iwp.swiss/>
- <https://klimadialoge.de/>
- <https://unstats.un.org/sdgs/>
- <https://www.visualcapitalist.com/>
- <https://wid.world/>

Annexe 4 :

Exposés Ruedi Meier : « Énergie/climat », « Le modèle suisse, une réussite », « Migration », « Europe ». Classement : www.energie-wende-ja.ch/Referate

- **Transition énergétique avec sécurité d'approvisionnement et contribution au climat**

- Partie 1 : [Aperçu du sujet](#)
- Partie 2 : [Bâtiments – Quartiers – Lotissements](#)
- Partie 3 : [Stratégie Mobilité durable](#)
- Partie 4.1 : [Économie, déchets](#)
- Partie 4.2 : [Tendances internationales en matière de politique climatique](#)

- **Migration**

- Partie 5 : [Énergies renouvelables](#)
- Partie 1 : [Faits relatifs à la migration](#)
- Partie 2 : [Raisons de la migration](#)
- Partie 3 : [Conséquences, évaluation de la migration](#)
- Partie 4 : [Migration : objectifs et mesures possibles](#)

- **La Suisse, un modèle de réussite**

- Partie 1 : [Indicateurs, évaluations, risques majeurs](#)
- Partie 2 : [Le paradigme néolibéral : quelle importance pour la Suisse ?](#)
- Partie 3 : [Système coopératif de formation professionnelle](#)
- Partie 4 : [Marché foncier, immobilier et locatif](#)
- Partie 5 : [Marché de l'électricité en Suisse et en Europe](#)

Europe – UE – Suisse – Bilatéral

- Partie 1 : [Marché intérieur de l'UE : rôle, importance, effets](#)
- – Partie 2 : [Politique de recherche et d'innovation de l'UE](#)
- Partie 3 : [Politique climatique et énergétique de l'UE](#)
- Partie 4 : [L'UE et la Suisse : accord bilatéral III](#)